

374w17



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

1D2/215

SOMMAIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

- Ordre du jour de la séance 3 & 14
- Delib 15 & 351

Séance du 21 octobre 1996

N° D 96/05

Pages

- Feuille de présence 2
- Ordre du jour de la séance 3 à 14
- Délibérations 15 à 351

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 15 octobre 1996

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 octobre 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : M. BARBAROSSA, Mme CHARLES (pouvoir), M. LENGLET, Mme MATTIGHELLO, M. RENAR.

ORDRE DU JOUR

	Pages
96/498 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	15
96/499 - Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation des membres.	24
96/500 - Décès de Maître Jean LEVY - Prise en charge des frais d'insertion d'annonces dans la presse par la Ville de Lille.	25
96/501 - Candidature de la Ville de Lille pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 - Déplacement d'une délégation - Prise en charge des frais.	26
96/502 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et ses Environs - Adhésion de la Ville de Lambersart.	27
96/678 - Association EURASANTE - Désignation des représentants de la Ville - Modification.	28

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

96/503- Commune Associée d'Hellemmes - Animations Inter-classes - Fédération Régionale Nord-Pas-de-Calais Léo Lagrange - Versement de subvention.	29
96/504 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune à l'école Herriot - Subvention et réemploi - Exercice 1996.	33
96/505 - Commune Associée d'Hellemmes - Centre du Mercredi - Animation d'un atelier d'arts plastiques - Subvention.	34
96/506 - Commune Associée d'Hellemmes - Tournoi de Football des Villes Jumelées - Concours - Demande de subvention exceptionnelle.	35
96/507 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.	36
96/508 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêt de salles communales - Revalorisation des tarifs.	38
96/509 - Terrain sis à Hellemmes, rue Victor Hugo - Vente par la Ville de Lille.	40

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

96/510 - Implantation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS - Prise en charge partielle du loyer - Année 1996.	41
96/511 - Association EURASANTE - Plan d'actions 1996 - Subvention de la Ville de Lille.	42

.../...

96/512 - Zone Franche Urbaine - Convention Etat-Ville de Lille.	44
96/676 - Transfert à Lille d'une partie de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI.) - Vente par la Ville à l'INPI de l'immeuble sis à Lille, 97 boulevard Carnot.	45
96/677 - ZAC du Centre International d'Affaires - Scénario de développement du projet - Participation de la Ville de Lille.	46

POLITIQUE DE LA VILLE

96/513 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Etude et diagnostic sur la vacance "longue durée" - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Subvention de la Ville.	49
96/514 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Les Rencontres du Jeudi - Action de santé communautaire - Participation de la Ville - Demande de subvention.	50
96/515 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Création d'un service de prêts d'outils - Participation de la Ville - Demande de subvention.	52
96/516 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" - Equipement des locaux - Participation de la Ville - Demande de subvention.	54
96/517 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du Faubourg de Béthune - Action nouvelle - Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion - Aide au fonctionnement - Participation de la Ville - Demande de subvention.	56
96/518 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Aide au fonctionnement de l'Association "L'île aux Trésors" - Participation de la Ville - Demande de subvention.	58
96/519 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Construction d'un Local Jeunes - Participation de la Ville.	60
96/520 - Centre Social du Parc des Expositions - Action nouvelle - Aide au fonctionnement - Participation de la Ville - Demande de subvention.	61
96/521 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartiers de Lille-Sud, Moulins, Faubourg de Béthune - Actions transversales - Action nouvelle - Agent de développement économique - Participation de la Ville - Demande de subvention.	63
96/522 - Quartiers prioritaires du contrat de Ville - Fonds de concours de la CUDL - Enveloppe 1996 - Répartition.	65

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

96/523 - Journal "Nous, Vous, Lille" - Marché de prestations de services sur appel d'offres.	67
--	----

96/524 - Régie publicitaire - Marché de prestations de services sur appel d'offres.	68
---	----

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

96/525 - Prêts de salles et de matériel - Rénovation de la Salle des Fêtes de Fives, rue de Lannoy à Lille - Programme de travaux - Appel d'offres ouvert.	69
--	----

96/526 - Acquisition de plantes artificielles - Autorisation de dépense en section investissement.	72
--	----

JEUNESSE - ANIMATION

96/527 - Aménagement d'un équipement sportif de proximité dans le quartier du Centre.	73
---	----

96/528 - Les Opérations Eté à Lille 1996 - Note d'information.	74
--	----

96/529 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.	77
--	----

96/530 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - Développement des outils et moyens de communication.	79
--	----

96/531 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Lille-Sud - Développement des outils et moyens de communication.	81
--	----

96/532 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Wazemmes - Développement des outils et moyens de communication.	83
---	----

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

96/533 - Maison de la Solidarité - Association "AC ! Agir ensemble contre le chômage" - Subvention.	84
---	----

96/534 - Programme "Emplois de Service" - Mise en oeuvre du Contrat Emploi Ville.	86
---	----

96/535 - Programme "Emplois de Service" - Création d'un poste de pilote des animateurs de l'environnement à la FL RTP.	89
--	----

96/536 - Programme "Emplois de Service" - Participation à l'aménagement de l'animation des rythmes de vie de l'enfant.	90
--	----

96/537 - Programme "Emplois de Service" - Création de postes d'accueil en station avec TRANSPOLE.	91
---	----

96/538 - Programme "Emplois de Service" - Participation à la création de postes de surveillants à l'OPHLM (quartiers prioritaires).	94
---	----

96/539 - Programme "Emplois de Service" - Participation à la poursuite des postes d'acteurs de la liaison sociale dans l'environnement scolaire au Club de Prévention ITINERAIRES.	95
--	----

96/540 - Programme "Emplois de Service" - Centre de Ressources Communes.	97
96/541 - Programme "Emplois de Service" - Création de poste au Centre d'Activité pour l'Emploi.	98
96/542 - Programme "Emplois de Service" - Création de postes dans les Associations de Services à la personne.	99
96/543 - Programme "Emplois de Service" - Convention avec la Caisse des Dépôts.	100
96/544 - Programme "Emplois de Service" - Création de poste à la SORELI.	101
96/545 - Programme "Emplois de Service" - Modification du tableau de création des Contrats de Qualification et des Contrats Initiative Emploi dans les Associations - Création des Contrats Emplois Ville dans les Associations.	102
96/546 - Programme Emplois de Service - Transfert des Contrats Emplois Consolidés vers les Associations - Echancier.	104
96/547 - Programme Emplois de Service - Convention entre le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la Ville de Lille.	106

ACTION SPORTIVE

96/548 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	108
96/549 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs.	109
96/550 - Salle de sports de la plaine Winston Churchill - Quartier du Vieux-Lille à Lille - Conventions d'utilisation par les lycées Pasteur et Lalo.	113
96/551 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 1996/1997.	114
96/552 - Contrat de Ville - Programme 1996 d'actions sportives "Préparation Lilliades 1996" - Modification de maître d'ouvrage.	115
96/553 - Organisation des activités physiques et sportives à l'école élémentaire - Etablissement de conventions entre la Ville de Lille et l'Education Nationale.	116

POLICE MUNICIPALE

96/554 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.	117
---	-----

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

96/555 - Liaison entre la rue Charles Saint-Venant et la rue de Tournai - Dénomination de voie.	119
---	-----

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

96/556 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant.	120
96/557 - Classes d'environnement - Convention avec l'Association AROEVEN - Année scolaire 96/97.	121
96/558 - ZAC d'EURALILLE - Groupe scolaire international - Gestion et fonctionnement - Convention entre la Ville de Lille et la Communauté Urbaine de Lille.	122
96/559 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.	123
96/560 - Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant.	124

SANTE PUBLIQUE

96/561 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.	125
---	-----

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

96/562 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1996 - Subventions de la Ville - 1ère répartition.	126
96/563 - Association Le Cèdre Bleu - Organisation d'un colloque - Subvention exceptionnelle.	130

QUALITE DE VIE - ENVIRONNEMENT -

96/564 - Projet "Véhicule Interactif Partagé" (V.I.P.).	131
96/565 - Etude de faisabilité pour la création d'une Régie d'Ecologie Urbaine à Lille - Information.	132
96/566 - Etude de faisabilité pour la création d'un atelier de tri papiers-cartons - Financement.	133
96/567 - Naturalille - Convention avec l'Oglanel.	134

ESPACES VERTS

96/568 - Entretien des vasques à fleurs de la Ville de Lille - Marché de prestations de service à bon de commande sur appel d'offres ouvert.	135
96/569 - Fourniture de vasques à fleurs pour le fleurissement de la Ville de Lille - Marché de fourniture à bon de commande sur appel d'offres ouvert.	137

96/570 - Opération "Verdissons nos murs" - Subvention.	139
--	-----

ECOLOGIE URBAINE

96/571 - Adhésion de la Ville de Lille à l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains (IPGR).	140
---	-----

96/572 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.	141
---	-----

ECLAIRAGE PUBLIC

96/573 - Décoration du mobilier urbain.	156
---	-----

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

96/574 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.	157
---	-----

96/575 - Programme de Développement des Activités Physiques et Sportives Adaptées en faveur des personnes handicapées.	159
--	-----

ACTION SOCIALE

96/576 - Remises gracieuses - Titres de recette 10.646/96 et 10.643/96 en faveur de deux Lillois en difficulté.	160
---	-----

96/577 - Subvention municipale dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.	161
---	-----

96/578 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées.	162
--	-----

96/579 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.	166
--	-----

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

96/580 - Equipements sociaux sous contrat et centres sociaux - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de 1996.	168
---	-----

96/581 - Construction du Centre de la Petite Enfance, place Jacques Febvrier - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Avenant n° 2.	170
--	-----

96/582 - Activités de jeunesse à Lille-Sud - Subventions.	172
---	-----

96/583 - Projet de Charte des Equipements Lillois de Proximité.	173
---	-----

PERSONNES AGEES

- 96/584 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées. 183

ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES **PROTECTION DE L'ENFANCE**

- 96/585 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 184
- 96/586 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants. 185
- 96/587 - Reconstruction de la crèche Moulins - Dénomination de la nouvelle crèche, sise n° 16 ter rue Philippe de Comines. 186
- 96/588 - Don de mobilier réformé des crèches municipales au bénéfice de l'association pour la Fondation de Lille ou d'associations caritatives. 187
- 96/589 - Prestation de service pour le transfert de familles prises en charge par le "Fil d'Ariane". 188
- 96/590 - Création d'un Centre de la Petite Enfance dans le Quartier du Faubourg de Béthune. 191

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 96/591 - Monuments Historiques - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Toiture - Travaux d'entretien - Convention. 193
- 96/592 - Fondation Wicar - Pensionnaires pour 1997 et 1998. 194
- 96/593 - Association Les Rencontres - Adhésion de la Ville. 195
- 96/594 - Association Lille aux Livres - Attribution d'une subvention de 11.400 Frs. 196
- 96/595 - Associations culturelles lilloises - Attribution de 3 subventions de fonctionnement. 197
- 96/596 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 26 : peinture - Avenant. 198
- 96/597 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 20 : parquet bois - Avenant. 199
- 96/598 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 9 : chauffage, ventilation, climatisation - Défaillance de l'entreprise. 200
- 96/599 - Musée de l'Hospice Comtesse - Participation du Lion's Club à la restauration des ex-voto - Ouverture du crédit d'emploi. 201

96/600 - Musée de l'Hospice Comtesse - Projet d'acquisition d'une coiffeuse de Henry Gaspard FEILT.	202
96/601 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Arts décoratifs finlandais" - Tarification.	203
96/602 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Arts décoratifs finlandais" - Prise en charge des frais d'hébergement et de restauration de M. le Conservateur du Musée d'Arts Appliqués d'Helsinki.	204
96/603 - Musée de l'Hospice Comtesse - Conservation préventive des collections photographiques - Demande de subvention auprès de la DRAC.	205
96/604 - Musée de l'Hospice Comtesse - "Découvre ton Quartier, ta Ville, ta Région" - Subvention du Conseil Général - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi.	206
96/605 - Musée d'Histoire Naturelle et Industriel - Subvention du Conseil Général - Département du Nord - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	207
96/606 - Musée d'Histoire Naturelle - Subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	208
96/607 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de l'Etat concernant l'acquisition d'un ouvrage de photographies de Ducastel.	209
96/608 - Bibliothèque Municipale - Conservation des fonds anciens de la Bibliothèque - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	210
96/609 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de l'Etat concernant l'acquisition de deux manuscrits des XIV et XVe siècles	211
96/610 - Bibliothèque de Lille-Sud - Présentation du projet.	212
96/611 - Théâtres Municipaux - Opéra - Organisation de Master-Class - Demande de subvention à la DRAC - Autorisation.	215

ACTION CULTURELLE

96/612 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques de Wazemmes - Stages - Droits d'inscription.	216
96/613 - Orchestre National de Lille - Convention avec la Ville, la Région, l'Etat.	217
96/614 - Théâtre de la Découverte - Protocole d'accord plurilatéral.	218

LUTTE CONTRE LE BRUIT

96/615 - Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de mesures acoustiques.	219
---	-----

URBANISME

96/616 - Opération Cour CARNIN rue Coquerez - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	220
96/617 - Opération MARACCI - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	221
96/618 - Opération "ARSENAL DES POSTES" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	222
96/619 - Opération "TOUL-SEGARD" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	223
96/620 - Transfert de la Faculté de Droit dans le quartier de Moulins - Convention de mandat à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	224
96/621 - Opération "FLANDRE-GAMBETTA" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	225
96/622 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	226
96/623 - Opération Direction Départementale des Services Fiscaux - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	227
96/624 - Opération rue Courtois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	228
96/625 - Opération DORDIN PAPIN SEMO - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	229
96/626 - Immeuble 84 rue de Trévis - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité.	230
96/627 - Bureau de Poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu-d'activité au concédant.	232
96/628 - Opération SOUHAM - Traité de concession à EURALILLE - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	233

HABITAT

96/629 - Ravalement de façades - Subventions.	235
---	-----

ACTION FONCIERE

96/630 - Complexe Hôtelier du Nouveau Siècle - Vente du lot 103 au profit du Crédit Municipal de Lille.	243
--	-----

96/631 - Vente par la Ville de Lille au CAL-PACT d'un immeuble sis à Lille, 47 bis rue Duhem, 9 cour Leclerc.	244
96/632 - Immeuble sis à Lille, Chemin des Vachers, 8 cour Carbonnet - Achat par la Ville de Lille.	245
96/633 - Terrain communal sis à Lille, rue Bernard Palissy - Vente à Electricité de France.	246
96/634 - Salle de sports "Jesse OWENS", 16 rue Vantroyen à Lille - Vente au franc symbolique au profit du Département.	247
96/635 - Immeuble 84 rue de Trévis - Résolution de la vente de la salle polyvalente - Implantation de l'I.E.P. - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 4.	248
96/636 - Terrains sis à Lille, rues Jean-Charles Borda et de Bargues - Achat par la Ville de Lille.	249

DROITS DE L'HOMME - RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

96/637 - Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine - Colloque Miroirs d'Empires - Subvention.	251
96/638 - Union des Travailleurs Sénégalais en France - Journée Afrique Noire - Aide au fonctionnement.	252
96/639 - Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Nord - Exposition "Images et Colonies" - Subvention.	253
96/640 - Agence pour le Développement des Relations Interculturelles - Printemps Culturel Palestinien en France - Participation de la Ville.	254
96/641 - Ligue des Droits de l'Homme - Subvention.	256

ACTION HUMANITAIRE

96/642 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.	257
---	-----

FINANCES

96/643 - Association Sportive de la Police Municipale de Lille (A.S.P.M.L.) - Participation au championnat de France de Cross Country des Polices Municipales à Fort de France les 12 et 13 octobre 1996 - Subvention exceptionnelle.	258
96/644 - Conférence Régionale des Présidents d'Universités - Commémoration du rétablissement des Universités en France - Subvention exceptionnelle.	259
96/645 - Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts SNADGI CGT - Organisation d'un congrès à Lille du 3 au 6 décembre 1996 - Subvention exceptionnelle.	260

96/646 - Association Régionale pour la Recherche en Orthophonie (A.R.R.E.O) - Organisation à Lille d'un congrès du 16 au 18 janvier 1997 - Subvention exceptionnelle.	261
96/647 - Association Architecture Innovation Créativité (A.I.C.) - Organisation de la manifestation "Fêtons nos créations" 1996 à Lille les 14 et 15 mars - Subvention exceptionnelle.	262
96/648 - Société des Meilleurs Ouvriers de France (M.O.F.) - Organisation du 44ème congrès national des M.O.F. à Lille du 4 au 6 avril 1997 - Subvention exceptionnelle.	263
96/649 - Gestion de la trésorerie - Proposition de lancement d'un appel d'offres.	264
96/650 - Institut Pasteur de Lille - Investissement 1996/1997 - Emprunt global de 8.000.000 de F - Garantie financière de la Ville - Contrat Banque Scalbert Dupont.	265
96/651 - Institut Pasteur de Lille - Investissement 1996/1997 - Emprunt global de 8.000.000 de F - Garantie financière de la Ville - Contrat Caisse d'Epargne.	267
96/652 - SAEM Euralille - Opération Souham - Emprunt global de 6.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.	269
96/653 - SAEM Euralille - Opération Souham - Emprunt global de 2.900.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.	271
96/654 - Centre de la Petite Enfance du Faubourg de Béthune - Autorisation de programme.	273
96/655 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1996.	274
96/656 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire - Exercice 1996.	312
96/657 - Pouponnière - Budget supplémentaire de 1996 - Ratification.	324
96/658 - Instruction Comptable M14 - Modalités de vote du budget.	327
96/659 - Instruction Comptable M14 - Amortissement des biens - Définition du champ d'application et des durées.	328
96/660 - Crédit Municipal - Réduction de la section de dotation de 30 millions de francs au profit de la Ville de Lille - Admission en recettes.	330

INFORMATIQUE

96/661 - Système informatisé de gestion des ressources humaines - Lancement d'un appel d'offres.	331
96/662 - Location de micro-ordinateurs - Lancement de l'appel d'offres ouvert.	332
96/663 - Immeuble "Villa LISBETH" à Hellemmes - Nouvelle gestion financière - Avenant au contrat initial conclu avec France Télécom.	333

DECENTRALISATION

- 96/664 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 334

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

- 96/665 - Concessions de logements - Application de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990. 336
- 96/666 - Indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale. 341
- 96/667 - Revalorisation de la rémunération sur le poste de chargé de mission économique. 342
- 96/668 - Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique territorial à temps non complet. 344
- 96/669 - Modification de la durée hebdomadaire d'un poste de Chargé de Mission contractuel pour le groupe socialiste. 345
- 96/670 - Personnel de la Ville de Lille - Prise en charge des frais d'inscriptions au Semi-Marathon de Lille-Métropole 96. 346
- 96/671 - Affectation dans les services de la Ville de Lille de deux appelés du contingent dans le cadre du service national dans les villes. 347
- 96/672 - Personnel de la Ville de Lille - Contrats Emploi de Ville. 348
- 96/673 - Cross Country de la Police Municipale 1996. 349

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

- 96/674 - Journées de Gala du Chien de Police - Demande de subvention de l'Association Sportive de la Police Municipale pour l'accueil des participants des villes jumelées. 350

GESTION DES FLUIDES

- 96/675 - Parc automobile - Fourniture de carburants durant les années 1995 à 1997 - Avenant n° 1. 351

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/498

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
96/26 D.M.	12 juin 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec l'association Maison Régionale X 2000, 60 rue Sainte-Catherine à Lille, en vue de la maintenance des équipements micro-informatiques en service dans les bâtiments scolaires.	Redevance annuelle 105.000 F H.T.	14 juin 1996
96/27 D.M.	19 juin 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société DINYX, 7 rue Jean Mermoz à Versailles (78000), en vue de la maintenance du progiciel de gestion DINYX en service à la bibliothèque municipale.	Redevance mensuelle 13.101 F H.T.	2 juillet 1996
96/28 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société CHEMINEE SERVICE - TOIT DU NORD, rue du Mont de Sainghin à Lesquin (59810), en vue de la réfection de la toiture de l'école Alfred Rousseau, 1 rue Hippolyte Lefebvre à Lille.	150.788,59 F TTC	3 juillet 1996
96/29 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LA TELEPHONIE FRANCAISE, 12 rue d'Avelin à Vendeville (59175), en vue de la maintenance de l'autocommutateur de la Mairie de Quartier du Sud, rue du Faubourg des Postes à Lille.	Redevance annuelle 11.258,01 F TTC	3 juillet 1996

96/30 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un contrat de location est passé avec la Société FRANFINANCE, 59 avenue de Chatou à Rueil-Malmaison (92853), en vue de la maintenance d'une balance postale TPE 102 SV destinée au service "courrier".	Redevance annuelle 5.356 F H.T.	3 juillet 1996
96/31 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société SANTERNE, 23-25, rue du Dépôt à Arras (62000), en vue de la réalisation de travaux d'éclairage public, place du Cimetière du Sud à Lille.	447.622,96 F TTC	3 juillet 1996
96/32 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société Dron Concept Informatique (D.C.I.), 46 rue du Pré Saint-Gervais à PANTIN (93500), en vue de la maintenance du progiciel de gestion des actes d'état-civil ACTE +.	Redevance annuelle 28.697,98 F TTC	3 juillet 1996
96/33 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LOGITUD, 9 avenue d'Italie à Illzach (68110), en vue de la maintenance du logiciel de gestion d'Etat Civil S.I.E.C.L.E.	Redevance annuelle 20.160 F H.T.	3 juillet 1996
96/34 D.M.	2 juillet 1996	Finances et Achats	Un avenant au contrat responsabilité civile est passé avec la Compagnie La Concorde représentée par les Assurances Descamps d'Haussey, 22 avenue du Peuple Belge à Lille, introduisant une clause de participation aux bénéfices fixée à 14%. Le calcul de cette participation sera établi par période triennale. La première s'étendra du 1/1/94 au 31/12/96.		3 juillet 1996

96/35 D.M.	3 juillet 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société Thomainfor, Parc d'activités Saint-Jacques, rue Blaise Pascal à Maxeville (54320), en vue de la maintenance du parc de matériels informatiques Bull installé dans les services municipaux.	Redevance mensuelle 8.149,11 H.T.	3 juillet 1996
96/36 D.M.	10 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la société MUTERS FRANCE S.A., 142-176 avenue de Stalingrad, bâtiment 5 à COLOMBES (92172) en vue du préchauffage des locaux du Palais des Beaux-Arts, Place de la République à Lille.	Montant mensuel 79.596 F TTC	12 juillet 1996
96/37 D.M.	15 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Alexandre, 110 bis rue du Général Dame à Haubourdin (59320), en vue du remplacement des menuiseries bois de l'école Anatole France, rue Alphonse Leroy à Lille.	227.261,05 F TTC	15 juillet 1996
96/38 D.M.	17 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société nouvelle Brosset, 123 rue du Silo à Béthune (62400), en vue de l'aménagement du cheminement piétonnier de la Promenade du Préfet sur la plaine Winston Churchill à Lille.	313.891,65 F TTC	17 juillet 1996
96/39 D.M.	17 juillet 1996	Service des Sports	Un nouveau contrat est à souscrire à compter du 1er octobre 1995 jusqu'au 30 septembre 1999 avec la Société A.X.C. Distribution, 18 bis rue Boissy d'Anglas à Lille, pour l'installation de distributeurs automatiques à la piscine olympique Marx Dormoy.		18 juillet 1996

96/40 D.M.	17 juillet 1996	Service des Sports	Un nouveau contrat est à souscrire à compter du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1999 avec la Société A.X.C. Distribution, 18 bis rue Boissy d'Anglas à Lille, pour l'installation de distributeurs automatiques à la piscine de Fives, rue du Long Pot.		18 juillet 1996
96/41 D.M.	17 juillet 1996	Service des Sports	Un nouveau contrat est à souscrire à compter du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1999 avec la Société A.X.C. Distribution, 18 bis rue Boissy d'Anglas à Lille, pour l'installation de distributeurs automatiques à la piscine du Sud, rue François Coppée.		18 juillet 1996
96/42 D.M.	17 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Alexandre, 110 bis rue du Général Dame à Haubourdin (59320), en vue du remplacement des menuiseries bois des écoles Berthelot - Sévigné, rue des Ecoles à Hellemmes-Lille, par des menuiseries PVC.	259.107,26 F TTC	17 juillet 1996
96/43 D.M.	22 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec l'Entreprise BARBIEUX, 78 rue Malsence à Lille (59800), en vue de la réfection de la toiture de l'école Lakanal-Campan, rue du Long Pot à Lille.	127.901,13 F TTC	23 juillet 1996
96/44 D.M.	22 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec l'Entreprise BARBIEUX, 78 rue Malsence à Lille (59800), en vue de la réfection de la toiture de l'école Louis Blanc, rue de la Phalecque à Lille.	133.986,60 F TTC	23 juillet 1996

96/45 D.M.	23 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société BOYER, 38 bis rue Fontaine à Paris (75009), en vue de la fourniture et de la pose de crochets et de tringles d'accrochage des tableaux au Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	593.135,40 F TTC	25 juillet 1996
96/46 D.M.	23 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société VALIN, 12 rue d'En Bas à Brunemont (59151), en vue de la taille et de l'abattage d'arbres du patrimoine communal.	Minimum annuel : 200.000 F Maximum annuel : 700.000 F TTC	25 juillet 1996
96/47 D.M.	23 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société BEAUDEUX et Fils, 1 rue de la Gare à Armentières (59280), en vue de la réfection de la toiture de l'école Léon Trulin, avenue Verhaeren à Lille.	191.503,24 F TTC	25 juillet 1996
96/48 D.M.	31 juillet 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société BEAUDEUX et Fils, 1 rue de la Gare à Armentières (59280), en vue de la réfection de la toiture de l'école Quinet-Rollin, 56 rue du Marché à Lille.	239.129,60 F TTC	7 août 1996
96/49 D.M.	6 août 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Etudes et Créations d'Ambiances (E.C.A.), 31 avenue Ferdinand Lefebvre à Poissy (78300), en vue de la conception du projet de mise en valeur par la lumière des façades du Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	168.840 F TTC	7 août 1996

	20 août 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de Mme Annick TAQUET, auxiliaire de puériculture stagiaire, à l'encontre de l'arrêté municipal prononçant son licenciement en fin de stage pour insuffisance professionnelle.		
	29 août 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours en indemnisation solidaire avec la Communauté Urbaine de Lille exercé par M. BRIOUA EL FADIL pour préjudices matériel et moral résultant de la démolition d'un garage loué 31 rue de Douai à Lille.		
	29 août 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours de M. Mohand SAADA, gérant de l'Hôtel Saint-Etienne sis à Lille, 13 rue du Curé Saint-Etienne, afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal n° 4 141 du 2 mai 1996 édictant fermeture, à titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre dudit établissement.		
96/50 D.M.	29 août 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail de 3 - 6 ou 9 ans prenant effet le 1er octobre 1992, pour finir le 30 septembre 2001, est passé avec l'Etat (Education Nationale - Inspection Académique du Nord), lui accordant l'occupation des locaux de l'immeuble 4 rue Frédéric Mottez.	Loyer annuel 22.200 F Charges trimestrielles pour 1996 5.752 F	30 août 1996
96/51 D.M.	29 août 1996	Finances et Achats	Un troisième avenant est passé au contrat conclu avec la Société RICOH France Nord Est, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes (59260), en vue d'y adjoindre un copieur supplémentaire de marque Ricoh 4490 destiné au groupe scolaire du quartier d'Euralille.	Prix à la copie : 0,165 F H.T.	30 août 1996

96/52 D.M.	29 août 1996	Finances et Achats	Un contrat, prenant effet pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 1996 (avec possibilité de tacite reconduction par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans) est passé avec la Société Rank Xerox, dont le siège social est à Saint-Ouen (93586), 7 rue Touzet Gaillard, et l'agence régionale à Marcq-en-Baroeul (59700), Zone Industrielle de la Pilaterie, en vue de la maintenance d'une imprimante de marque XEROX 4230, utilisée par le Service Informatique à l'Hôtel de Ville.	Forfait trimestriel : 2.250 F H.T. + prix à la page : 0,068 F H.T.	30 août 1996
96/53 D.M.	29 août 1996	Finances et Achats	Un contrat, prenant effet pour une durée d'un an à compter du 1er août 1996 (avec possibilité de tacite reconduction par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans) est passé avec la Société ORACLE FRANCE, dont le siège social est à Nanterre (92000), 65 rue des Trois Fontanot, en vue de la maintenance du logiciel SGBD ORACLE 7 Server utilisé par le Service Informatique dans le cadre du système informatisé de gestion financière.	Redevance annuelle : 101.786 F TTC	30 août 1996
96/54 D.M.	29 août 1996	Finances et Achats	Un contrat d'assurance "bris de glace" prenant effet le 2 juillet 1996 est passé avec la Compagnie La Parisienne par l'intermédiaire de la Compagnie Dubois Prouvost, 13 rue Faïdherbe à Lille, pour les importants éléments verriers du Palais des Beaux-Arts.	Cotisation annuelle : 62.342 F HT (34.117 F TTC pour la période du 2/7 au 31/12/96)	30 août 1996
96/55 D.M.	29 août 1996	Finances et Achats	Un avenant au contrat "tous risques informatiques" prenant effet le 19 mars 1996 est passé avec les A.G.F. représentées à Lille par la Compagnie d'assurances Dubois Prouvost, 13 rue Faïdherbe à Lille, afin d'assurer le matériel du traitement de l'information de la Ville de Lille.	Cotisation annuelle 17.506 F HT	30 août 1996

96/56 D.M.	18 septembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société SMAC ACIEROID, 1 avenue Industrielle à Wambrechies (59118), en vue de la réfection de la toiture du petit bassin de la piscine olympique à Lille.	677.412,61 F TTC	23 septembre 1996
96/57 D.M.	18 septembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société CALCOMP S.A., 205 avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000), en vue de la maintenance d'une table à tracer en service au bureau d'études à l'Hôtel de Ville.	Redevance annuelle 11.131,38 F TTC	23 septembre 1996
96/58 D.M.	30 septembre 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail est passé avec la SCI 18, rue Inkermann à Lille, représentée par Monsieur Michel LEFEBVRE, son gérant, pour la prise en location de 32 m² de bureaux au 18 rue Inkermann à Lille et ce rétroactivement, à compter du 1er janvier 1996, pour une durée de 5 ans et 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2001.	Loyer annuel 32 000,00 F TTC	1er octobre 1996
96/59 D.M.	1er octobre 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1er avril 1996, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction est passé avec l'Association "Lille Sud Insertion - Régie Technique de Proximité" lui accordant l'occupation de locaux sis à Lille 82/84, rue du Faubourg des Postes, d'une superficie de 163,27 m².	loyer mensuel 3401,46 F	3 octobre 1996

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/499

OBJETConseils de Quartier - Vacances de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 18 mars 1996, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur, combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de Quartier du Sud

- pour remplacer Monsieur Albert NOURY

Monsieur Hubert CARDON
94 boulevard de la Liberté

- pour remplacer Madame Renée TANGHE-LEGUEVEL

Monsieur Michel DAMBRE
48, rue de Marquillies

Conseil de Quartier des Bois-Blancs

- pour remplacer Monsieur Michel RYCKEWAERT

Monsieur Denis ROMAN
69, rue du Général de la Bourdonnaye

Conseil de Quartier du Centre

- pour remplacer Monsieur Jean-Marie DIRICQ

Madame Rachel GARBARZ
23/22 rue Boucher de Perthes

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/500

OBJET

Décès de Maître Jean LEVY
Prise en charge des frais d'insertion d'annonces
dans la presse par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de respecter la coutume établie depuis quelques décennies, nous avons estimé souhaitable, qu'en signe de reconnaissance des nombreux services rendus à la collectivité par Maître Jean LEVY, Adjoint au Maire Honoraire, décédé le 5 août 1996, et pour rendre un hommage public à cette grande personnalité lilloise, la Ville de Lille prenne en charge les frais d'insertion d'annonces parues dans la presse.

En conséquence, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider la prise en charge de cette dépense qui s'élève à 13.271,78 F et sera imputée sur les crédits à inscrire à cet effet au budget supplémentaire de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/501

OBJET

Candidature de la Ville de Lille
à l'organisation des Jeux Olympiques
de 2004 - Déplacement d'une délégation -
Prise en charge des frais

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 1996, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la candidature de la Ville de Lille à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004, de développer une opération d'envergure dans le domaine du lobbying au plan international lors des J.O. d'Atlanta.

A cette occasion, la Ville de Lille a organisé le déplacement d'une délégation lilloise et a estimé la dépense prévisionnelle à 150.000 F, or il s'avère que, compte tenu du nombre de participants et des déplacements inter-sites, le montant réel des forfaits à régler s'élève à 230.217,56 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense supplémentaire d'un montant de 80.217,56 F sur le chapitre 934.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/502

OBJET

**Syndicat Intercommunal de Réalisation et de
Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades
de Lille et ses Environs - Adhésion de la Ville
de Lambersart.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 21 juin 1986, M. le Préfet a autorisé la constitution du Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et ses Environs.

Par délibération du 28 mars 1996, la Ville de Lambersart sollicite son adhésion au Syndicat Intercommunal.

La participation de nouvelles communes au Syndicat postérieurement à sa création est possible. La demande d'admission doit obtenir le consentement du Comité Syndical qui s'exprime par une délibération. Celle-ci est intervenue le 19 juin 1996.

Cette délibération est ensuite notifiée par le Président à chacune des communes déjà associées. Celles-ci doivent par décision de leur Conseil Municipal, donner leur réponse dans un délai de 40 jours, à compter de cette notification.

L'avis des Conseils Municipaux est en principe purement consultatif. L'admission ne peut toutefois être prononcée au cas d'opposition de plus du tiers des Conseils Municipaux, quelle que soit la fraction de la population globale représentée par les communes opposantes.

La décision d'admission est prise par l'autorité préfectorale et intervient sous forme d'arrêté.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'adhésion de la Ville de Lambersart au Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et Environs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/678

OBJETAssociation EURASANTEDésignation des représentants de la VilleModification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/455 en date du 25 septembre 1995, vous avez désigné Monsieur MAUROY et Madame AUBRY pour siéger aux Assemblées Générales de l'Association EURASANTE.

Monsieur MAUROY ayant été appelé à représenter la Communauté Urbaine de Lille au sein de cette association, il convient de procéder à son remplacement au titre de la Ville de Lille.

Nous vous proposons la candidature de Monsieur DEMAILLE.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/503

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Animations Inter-classes
Fédération Régionale Nord-Pas-de-Calais Léo Lagrange
Versement de subventions

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En partenariat avec la Fédération Régionale Léo Lagrange Nord-Pas-de-Calais, la Commune d'Hellemmes a mis en place depuis la rentrée scolaire 1994-1995 des Animations Inter-Classes (A.I.C.).

Ce dispositif est financé par une participation des familles, les prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et une subvention d'équilibre de la Commune.

Le bilan de l'année scolaire 1995-1996, tel qu'il vous est présenté en annexe, fait apparaître un excédent de 19 796,45 F. La Fédération Régionale Léo Lagrange ayant accepté de financer le déficit de l'exercice antérieur à hauteur de 100 575,32 F, il est proposé de lui affecter ce résultat.

Durant l'année scolaire 1996-1997, outre la reconduction du dispositif déjà mis en place, il est prévu à titre expérimental une permanence d'accueil le soir au quartier de l'Epine. La participation des parents continuerait à être calculée en fonction des revenus et du quotient familial, selon le barème ci-annexé. En conséquence, le budget prévisionnel pour l'année scolaire 1996-1997 ci-annexé fait apparaître une participation de la Commune de 280 000 F.

Compte tenu du décalage existant entre l'année civile et l'année scolaire, et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 18 octobre 1996, nous vous proposons d'autoriser l'octroi d'une subvention de 280 000 F à la Fédération Régionale Léo Lagrange selon le calendrier suivant :

- 90 000 F dans le dernier trimestre 1996

Le versement du solde sera examiné dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 1997, suivant les propositions suivantes :

- 90 000 F dans le premier trimestre 1997 ;
- 100 000 F à l'issue du vote du budget primitif pour 1997.

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 "Autres oeuvres sociales scolaires" article 657 "Subventions".

ADOPTÉE à la majorité

BILAN A.I.C D'HELLEMMES 95 / 96

BILAN A.I.C D'HELLEMMES 95 / 96					
DEBIT			CREDIT		
	PREVISION	REALISE		PREVISION	REALISE
SALAIRES toutes charges	620 700,00 F	509 846,12 F	CAF	307 000,00 F	251 854,86 F
SALAIRES CES	102 000,00 F		PARTICIPATION PARENTS	150 000,00 F	90 000,00 F
FOURNITURE		341,00 F	CNASEA	86 700,00 F	
SERVICE BANCAIRE		7 547,80 F	SUBVENTION COMMUNALE	270 000,00 F	270 000,00 F
DIVERS	5 000,00 F		MATERIEL PEDAGOGIQUE	60 000,00 F	33 613,00 F
FRAIS DE DEPLACEMENT	2 000,00 F	2 500,00 F			
ASSURANCE	18 000,00 F	18 000,00 F			
FRAIS DE GESTION	66 000,00 F	53 823,49 F			
MATERIEL PEDAGOGIQUE	60 000,00 F	33 613,00 F			
RESULTAT		19 796,45 F			
TOTAL	873 700,00 F	645 467,86 F	TOTAL	873 700,00 F	645 467,86 F

PRODUITS SUPPLEMENTIFS

- frais de téléphone	5 033,63 F
- fluides	<u>6 000,00 F</u>
TOTAL	11 033,63 F

PROJET DE BUDGET A.I.C 96/97

DEBIT		CREDIT	
SALAIRES toutes charges	589 500,00 F	CAF	270 000,00 F
FOURNITURE	500,00 F	PARTICIPATION PARENTS	110 000,00 F
FRAIS DE DEPLACEMENT	2 500,00 F	SUBVENTION COMMUNALE	280 000,00 F
ASSURANCE	7 500,00 F	MATERIEL: Pédagogique et Mobilier	60 000,00 F
FRAIS DE GESTION	60 000,00 F		
MARERIEL: Pédagogique et Mobilier	60 000,00 F		
TOTAL	720 000,00 F	TOTAL	720 000,00 F
PRODUITS SUPPLETIFS			
- frais de téléphone	5 300,00 F		
- fluides	6 200,00 F		
TOTAL	11 500,00 F		

ANIMATION INTER-CLASSES

TARIFS 1996-1997

FORFAIT MENSUEL MATIN

DE 7H00 A 8H30

- * QF - 1 : 50,00 F par mois/enfant -
- * QF - 2 : 60,00 F par mois/enfant
- * QF - 3 : 70,00 F par mois/enfant
- * QF - 4 : 80,00 F par mois/enfant
- * QF - 5 : 95,00 F par mois/enfant
- * QF - 6 : 120,00 F par mois/enfant
- * QF - 7 : 145,00 F par mois/enfant

FORFAIT MENSUEL SOIR

DE 16H30 A 19H00

- * QF - 1 : 80,00 F par mois/enfant
- * QF - 2 : 120,00 F par mois/enfant
- * QF - 3 : 160,00 F par mois/enfant
- * QF - 4 : 200,00 F par mois/enfant
- * QF - 5 : 250,00 F par mois/enfant
- * QF - 6 : 300,00 F par mois/enfant
- * QF - 7 : 350,00 F par mois/enfant

FORFAIT MENSUEL MATIN + SOIR

LE MATIN DE 7H00 A 8H30 + LE SOIR DE 16H30 A 19H00

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| * QF - 1 : 100,00 F par mois/enfant | * QF - 5 : 325,00 F par mois/enfant |
| * QF - 2 : 150,00 F par mois/enfant | * QF - 6 : 400,00 F par mois/enfant |
| * QF - 3 : 200,00 F par mois/enfant | * QF - 7 : 475,00 F par mois/enfant |
| * QF - 4 : 250,00 F par mois/enfant | |

TICKET OCCASIONNEL

LE MATIN : 7H00 - 8H30

LE TICKET	15 F
LES 10 TICKETS	120 F

LE SOIR : 16H30 - 19H00

LE TICKET	30 F
LES 10 TICKETS	250 F

* QF : QUOTIENT FAMILIAL = $\frac{\text{Revenus Mensuels} + \text{Prestations Familiales}}{\text{Divisé par le nombre de parts de la famille}}$

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/504

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Aménagement des rythmes de vie de l'enfant
et du jeune à l'école Herriot
Subvention et réemploi
Exercice 1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports avait annoncé qu'une nouvelle procédure contractuelle était mise en œuvre en 1996, en remplacement de l'ancien Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE).

La Commission Enseignement, lors de sa séance du 5 juin 1996, avait approuvé la signature d'une convention à intervenir avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille, afin de permettre la prise en compte des initiatives menées à l'école Herriot par l'association « Edouard et Célestin vont en bateau ».

Par la suite, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille nous a informé de l'attribution, à ce titre, et pour le premier semestre 1996, d'une subvention de 20.000 F.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 18 octobre 1996, nous vous demandons de nous autoriser à :

- admettre en recette cette subvention de 20.000 F de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille au chapitre 943.1 article 7371 du budget de la Ville de Lille ;
- prévoir le réemploi de la somme correspondante au chapitre 970 article 839 ;
- verser à l'association « Edouard et Célestin vont en bateau » une subvention de 20.000 F à prélever sur le chapitre 943.1 article 657 du budget de la Commune Associée d'Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/505

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Centre du Mercredi
Animation d'un atelier d'arts plastiques
Subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Centre du Mercredi constitue un cadre dans lequel l'enfant trouve un complément dans l'organisation de la semaine scolaire, par le biais des activités socio-éducatives qui y sont proposées.

Durant l'année scolaire 1996 - 1997, un ensemble cohérent de projets d'activités sera mis en place, sur le thème des quatre saisons.

En outre, l'effort entrepris pour accroître l'éventail des activités proposées aux enfants se concrétisera par un atelier d'arts plastiques, qui sera animé par l'association « Atelier 2 - Arts Plastiques ».

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 18 octobre 1996, nous vous demandons de nous autoriser à verser à l'association « Atelier 2 - Arts Plastiques », une subvention de 10.000 F, à prélever sur le chapitre 944.6 article 657 du budget de la Commune Associée d'Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/506

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMESTOURNOI DE FOOTBALL DES VILLES JUMEEES
CONCOURS - DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Tournoi de Football des villes jumelées, organisé par l'Association Sportive Hellemmoise s'est déroulé à Hellemmes à la Pentecôte (26-27 Mai 1996).

A cette occasion, la Poste s'est associée en partenariat à cette manifestation et a organisé un concours dont le premier lot était un V.T.T d'une valeur de 800,00 Frs.

Cet achat a été supporté par l'Association Sportive Hellemmoise.

Aujourd'hui, l'Association sollicite une subvention exceptionnelle.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réunion le 18 Octobre 1996, d'allouer une subvention d'un montant de 800,00 Frs à l'Association Sportive Hellemmoise.

La dépense sera imputée sur le Chapitre 940 - 32 - 657 intitulé « Parrainage-Jumelage »

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/507

OBJETCOMMUNE ASSOCIE D'HELLEMMESAssainissement des couréesPrimes à l'amélioration de l'habitat

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 95/296 en date du 29 Mai 1995, il a été décidé d'accompagner les subventions dispensées par l'Etat d'une prime Communale s'appliquant sur six ouvrages prioritaires, étudiée en fonction de l'habitat ciblé et du dispositif communautaire :

- ① Installation d'un WC intérieur au logement plus raccordement conforme au réseau d'assainissement.
- ② Réfection ou amélioration de la couverture, pose de sous toiture en isolation.
- ③ Installation d'équipements sanitaires, douche, salle de bains.
- ④ Remplacement des menuiseries extérieures : portes, fenêtres.
- ⑤ Réfection de l'installation électrique.
- ⑥ Isolation thermique.

Le montant de la prime a été fixé à 25 % du montant des travaux, plafonné à 25 000 Francs, soit une prime maximale de 6250 Francs par logement concerné.

Les bénéficiaires en sont :

- . Les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond P.A.P.
- . Les propriétaires bailleurs :
- . dont le loyer est encore régi par la loi de 1948 ou dont le loyer est conventionné après travaux.
- . ou dont le locataire maintenu dans les lieux est entré depuis plus de 3 ans.

Les demandes formulées par :

- Madame VANDENBOSSCHE Francine, 1 Cour Capart
- Madame VANDENBOSSCHE Marie-Louise 5 Cour Capart
- Monsieur CATTIAUX Roland 8 Cour Capart

- Madame Georgette MORLIGHEM 7 Impasse Lefebvre
- Madame Irène MUNIER 9 Impasse Lefebvre

- Monsieur Antoine PASTOR 2 Impasse Fiévet
- Madame Jeanne BRANSWICK 3 Impasse Fiévet
- Monsieur Marcel CHARLES, 4 Impasse Fiévet

- Monsieur BOUCHER Raoul 4 Cour Serrure

- Madame VERBEKE Anne 64 Cour Couturier

- Madame DELEMARLE Ginette 39 rue Dordin
- concernent des travaux de raccordement à l'égout, pose de cuvette WC pour des montants respectifs de : 4287F 81, 3441F 92, 2238F 34, 3146F 74, 5033F 19, 10974F 60, 9286F 20, 9889F 20, 13446F 90, 7204F 80 et de 7003F 24.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES qui s'est réuni le 18 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une prime municipale d'amélioration de l'habitat à :

- à Madame VANDENBOSSCHE Francine d'un montant de $4287F\ 81 \times 25\ \% = 1071F\ 95$
- à Madame VANDENBOSSCHE Marie-Louise d'un montant de $3441F\ 92 \times 25\ \% = 860F\ 48$
- à Monsieur CATTIAUX Roland d'un montant de $2238F\ 34 \times 25\ \% = 559F\ 58$.
- à Madame MORLIGHEM Georgette d'un montant $3146F\ 74 \times 25\ \% = 786F\ 69$
- à Madame MUNIER Irène d'un montant $5033F\ 19 \times 25\ \% = 1258F\ 30$
- à Monsieur PASTOR Antoine d'un montant de $10974F\ 60 \times 25\ \% = 2743F\ 65$
- à Madame BRANSWICK Jeanne d'un montant de $9286F\ 20 \times 25\ \% = 2321F\ 55$
- à Madame CHARLES Marcel d'un montant de $9889F\ 20 \times 25\ \% = 2472F\ 50$
- à Monsieur BOUCHER Raoul d'un montant de $13446F\ 90 \times 25\ \% = 3361F\ 72$
- à Madame VERBEKE Anne d'un montant de $7204F\ 80 \times 25\ \% = 1801F\ 20$
- à Madame DELEMARLE Ginette d'un montant de $7003F\ 24 \times 25\ \% = 1750F\ 81$.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/508

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMESPRET DE SALLES COMMUNALES
REVALORISATION DES TARIFSRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement en vigueur assujettis à une T.V.A de 20,60 % ont été fixés par délibération n°95/564 du 20 Novembre 1995 avec effet rétroactif au 1er Août 1995.

Compte-tenu de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 18 Octobre 1996 de procéder à une hausse de 5 % au 1er Novembre 1996 et ainsi faire vôtres les tarifs ci-après énoncés :

<u>SALLES</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Annexe Fénelon	665,84 F	699,13 TTC
Jacques Prévert	447,36 F	469,72 TTC
L.C.R Tisserands	447,36 F	469,72 TTC
Léo Lagrange	1404,54 F	1474,76 TTC
Monchy	1924,74 F	2020,97 TTC
Duquesnoy	2309,08 F	2424,53 TTC
Delannoy	2309,08 F	2424,53 TTC

<u>ESPACE DES ACACIAS</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Salle seule	associations locales 1872,72 F	1966,35 TTC
	associations extérieures 3745,44 F	3932,71 TTC
Salle et bar	associations locales 2496,96 F	2621,80 TTC
	associations extérieures 4993,92 F	5243,61 TTC
Salle, bar et cuisine	associations locales 3121,20 F	3277,26 TTC
	associations extérieures 6242,40 F	6554,52 TTC
Bar seul	associations locales 624,24 F	655,45 TTC
	associations extérieures 1248,48 F	1310,90 TTC

TARIFS ACTUELS TTC

- petite salle côté parc communal	918,00 F
- grande salle côté verrière	1428,00 F

TARIFS PROPOSES

963,90 TTC
1499,40 TTC

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/509

OBJETTerrain sis à Hellemmes,
rue Victor Hugo
Vente par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un terrain sis Hellemmes, rue Victor Hugo ; cette propriété est reprise cadastre sous le n° 170 de la section 298 AK pour une contenance de 3.164 m² et inscrite au Plan d'occupation du sol en zone UF (zone occupée en tout ou partie par des activités dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée).

Par courrier du 13 novembre 1995, la SARL LEMAIRE entreprise de menuiserie, a sollicité l'achat de ce terrain jouxtant sa propriété en vue d'étendre ses activités, par création d'ateliers supplémentaires de fabrication.

Les Services Fiscaux ont évalué ce bien à 80.000 (quatre vingt mille francs), lequel prix est accepté par la Société susnommée.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 14 juin 1996 et votre Commission de l'Urbanisme, de Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente du terrain sus-désigné à SARL LEMAIRE au prix de 80.000 F (quatre vingt mille francs)
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et sa répartition au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/510

OBJET

IMPLANTATION A LILLE DE LA DELEGATION
REGIONALE DU CNRS
PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU LOYER
ANNEE 1996

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'un Contrat de Plan particulier relatif au développement de la recherche, l'Etat et la Région ont participé à l'installation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS. Cette opération d'envergure pour notre Ville constitue, outre le lieu d'établissement d'une structure administrative de gestion, un pôle de concertation avec l'ensemble de la collectivité scientifique locale.

Avant son implantation définitive, l'équipe de direction occupe encore aujourd'hui, à titre provisoire, des locaux dans l'immeuble "le Forum", rue Charles Saint-Venant.

Par délibération n° 91/221 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a décidé de participer à cette opération sous la forme d'une prise en charge partielle du montant des loyers et charges relatifs à cette implantation provisoire.

Pour l'année 1995, cette participation s'élevait à 150 000 F.

La Délégation Régionale du CNRS a sollicité une participation de la Ville de Lille à hauteur de 140 000 F TTC.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous proposons de réserver une suite favorable à cette demande et d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires, sur la ligne "Interventions Economiques Générales".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/511

OBJETAssociation EURASANTE - Plan d'actions 1996
Subvention de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/541 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association EURASANTE, structure porteuse d'un projet d'implantation d'un parc d'activités à thématique Santé, au Sud du CHRU de Lille, dont les différents partenaires sont : le CHRU, la CUDL, la Région, le Département, la CCI - CRCI, les Villes de Loos Lille, des entreprises, etc ...

Cette volonté de participer au développement économique et social de la Métropole par la promotion de la filière Biologie/Santé s'est traduite en 1995, par la participation financière de la Ville de Lille au programme d'Actions de l'Association EURASANTE et versement d'une subvention de 100 000 F.

Les actions engagées en 1995 par l'Association se sont développées autour de 3 axes qui correspondent aux objectifs d'EURASANTE :

- le développement économique
- la structuration et la promotion des parcs d'activité
- la valorisation du savoir-faire des partenaires professionnels de la santé.

Le bilan des actions menées en 1995 a été approuvé, le 22 mars 1996, par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association. Au cours de ces mêmes instances, le plan d'actions à poursuivre en 1996 et 1997 a été adopté, ainsi que leurs modalités de financement.

Ces actions sont dédiées à des objectifs précis et spécifiques à chacun des partenaires financeurs d'EURASANTE.

Dans ce cadre là, d'une action de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises de la Métropole et plus particulièrement de la ville de Lille, s'induit une prospection active d'entreprises, de projets de création susceptibles de s'implanter sur le Parc EURASANTE, mais aussi plus largement sur la partie sud de Lille.

Ce travail de structuration et de promotion dont le financement est évalué à 650 000 F pour 1996, tire ses ressources de trois autres partenaires fondateurs d'EURASANTE, outre la Ville de Lille, qui sont : la CUDL, la Ville de Loos et le CHRU, sollicités respectivement à hauteur de :

- CUDL	200 000 F
- Ville de Lille	150 000 F
- Ville de Loos	100 000 F
- CHRU	200 000 F

TOTAL	650 000 F
-------	-----------

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution d'une subvention de 150 000 F à l'Association EURASANTE ;
- le financement de la dépense correspondante par prélèvement sur la ligne budgétaire 914 8 130 N 36 - sous-compte 4442 (interventions en matière économique) du Budget Primitif 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/512

OBJETZone Franche Urbaine
- Convention Etat-Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Pacte de Relance pour la Ville, le Conseil Municipal, par délibération n°96/157 adoptée lors de sa séance du 29 Avril 1996, a décidé d'approuver la candidature de la Ville de Lille à la création d'une Zone Franche Urbaine sur une partie de son territoire, d'autoriser le dépôt du dossier de candidature et de proposer une délimitation incluant une partie des Quartiers de Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Moulins.

Le Conseil des Ministres réuni le 22 Mai 1996, a retenu le dossier de candidature de la Ville de Lille et la délimitation géographique, proposée par la Ville, a été accueillie favorablement par la Délégation Interministérielle à la Ville et à l'Intégration.

La délimitation de la Zone Franche Urbaine relèvera d'un décret en Conseil d'Etat, après conclusion d'une Convention globale entre la Ville et l'Etat déclinant le projet de la Ville de Lille selon trois thématiques :

- Aménagement et Intégration Urbaine
- Développement Economique
- Développement Social.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la Convention de Développement Economique et d'Aménagement à intervenir entre la Ville de Lille et l'Etat.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 86/676

OBJET

Transfert à Lille d'une partie de
l'Institut National de la
propriété industrielle (INPI)
Vente par la Ville à l'INPI
de l'immeuble sis à Lille, 97 bd Carnot

Rapport à Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/338 du 24 juin 1996, le Conseil Municipal a accepté, compte-tenu du transfert de l'INPI au 97 bd Carnot à Lille, de lui consentir dans le cadre d'une future cession une convention d'occupation d'une durée de 12 ans moyennant un loyer d'1 200 000 F TTC/an déductible du prix d'achat et d'établir parallèlement une promesse de vente au prix de 16 millions de francs.

Les services fiscaux ayant évalué le 1er août 1996 l'immeuble à 11 millions de francs, compte-tenu des dégradations intervenues depuis 1991 et des données actuelles du marché immobilier, et l'INPI souhaitant régulariser l'achat du bien à court terme, il a été jugé préférable d'engager directement la cession en échelonnant le paiement du prix de la façon suivante:

- 1,5 millions de francs à la signature de l'acte
- 2 millions de francs le 31 décembre 1997
- 7,5 millions de francs le 31 décembre 1998

Par ailleurs, le bâtiment ayant anciennement constitué l'Ecole des Beaux Arts, aujourd'hui libéré, ne peut être aliénable que s'il est désaffecté.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir :

1) modifier la délibération n° 96/338 du 24 juin 1996 en acceptant les nouvelles modalités juridiques et financières précitées ;

2) décider la désaffectation du bâtiment ;

3) autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement et par délégation son premier adjoint, à signer tous documents s'y rapportant ;

4) décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « ventes d'immeubles - produits ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 1996

N° 96/677

OBJET

ZAC du Centre International d'affairesScénario de développement du projetParticipation de la Ville de LilleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Après cinq années consacrées essentiellement à l'aménagement et à la construction des gros équipements, essentiels au projet, Euralille est entrée dans une phase plus délicate liée à une conjoncture générale peu favorable et à un marché immobilier atone. Aussi les actionnaires d'Euralille et les organismes prêteurs ont souhaité recadrer le dossier et estimer plus précisément les risques de l'opération, avec pour objectif d'assurer une assise financière solide à la Société et à l'opération d'aménagement jusqu'à la fin de la concession.

Un scénario, dit du vraisemblable, a été élaboré, sur des hypothèses très prudentes, chacune d'elles ayant été validée par les banquiers. Il conduit à une nouvelle approche des droits à construire à prendre en compte, à la définition de nouvelles capacités de commercialisation, à un lissage des dépenses d'aménagement. Ces évolutions dans la gestion de l'opération ne remettant pas en cause le Plan d'Aménagement de Zone approuvé.

L'ensemble des simulations et du dispositif financier a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Euralille et par le Conseil de Communauté Urbaine.

Un plan de refinancement a été élaboré, les banquiers consolidant leurs encours ou apportant de nouveaux moyens financiers à hauteur de 128 MF.

De son côté, la Communauté Urbaine a accepté :

- le partage à parts égales du résultat de clôture de l'opération entre la C.U.D.L. et la Société d'Economie Mixte
- la possibilité pour la C.U.D.L. de consentir des avances de trésorerie à Euralille
- la reprise par la C.U.D.L. en fin de concession des droits à construire non commercialisés.

La Ville de Lille, pour ce qui la concerne, est sollicitée sur 3 points :

- 1°) Le traité de concession disposait que l'opération d'aménagement prenait en charge le surcoût du passage du TGV dans Lille à hauteur de 136 MF.

A la demande de la S.N.C.F, motivée par des raisons fiscales, c'est la Ville de Lille et non la SAEM Euralille qui a réglé à la SNCF, le 27 Juin 1994 la somme de 136.000.000 frs en principal et 9.104.418,70 frs en intérêts intercalaires.

Pour assurer cette prise en charge, la Ville de Lille a contracté un emprunt d'une durée de 11 ans dont un an de différé d'amortissement, au taux de 8,18 %.

En conséquence, la Ville de Lille a demandé à la SAEM Euralille :

- de rembourser en 1996, outre les frais financiers antérieurement réglés, la quote part du surcoût correspondant aux droits à construire vendus à fin 1995 (247.355 m2) rapportés aux droits à construire prévus dans le bilan financier prévisionnel initial de l'opération (615.500 m2) soit 54.655 KF.

- A partir de 1996, de s'acquitter annuellement d'annuités calculées comme suit :

- en capital : quote part du surcoût correspondant aux droits à construire cédés dans l'année (droits à construire dont la cession a été authentifiée par acte de vente) sur les droits à construire prévus dans le bilan financier prévisionnel initial de l'opération (615.500 m2) hors portages fonciers par les collectivités.
- en intérêts : intérêts calculés annuellement, au taux de 8,18 % sur la quote part du surcoût restant due.

Compte tenu du gel de la partie centrale des Dondaines, il apparaît que la prise en charge par la SAEM Euralille du remboursement de ce surcoût, en capital et en intérêts, devrait être réduite à due proportion du gel des constructibilités (soit 95.105 m2). La part du surcoût, imputable à l'opération d'aménagement devient alors :

$$136.000 \text{ KF} \times \frac{615.000 - 95.105}{615.500} = 114.986 \text{ KF}$$

L'avenant n°1 à la convention Ville de Lille - SAEM Euralille relative aux modalités de financement du surcoût TGV a pour objet la prise en compte de ce nouveau dispositif.

2°) Une indemnité compensatrice du gel sur la partie centrale des Dondaines, servie par la Ville de Lille, calculée sur les dépenses générales d'aménagement amortissables sur la constructibilité d'ensemble de la ZAC et au prorata entre la SHON gelée (95.105 m2) et la constructibilité prévue au bilan initial de la ZAC (615.500 m2) Le versement de cette indemnité d'un montant de 32,8 MF HT serait échelonné sur les années 1998 - 1999 - 2000.

3°) A la demande de la C.U.D.L., la Ville serait appelée à se substituer à celle-ci dans le portage des droits à construire qu'elle a acquis, et qui ne seraient pas commercialisés en 2001, et ce jusque la fin de la

concession. A cette dernière date, la C.U.D.L. s'est engagée à racheter les droits à construire non commercialisés.

Nous vous demandons :

- de prendre acte du scénario retenu pour faciliter la conduite de ce grand projet tout en s'adaptant à un contexte économique difficile.
- d'approuver l'avenant à la convention relative au financement du surcoût TGV (annexe 1)
- de confirmer l'engagement de verser à la SAEM Euraille, une indemnité compensatrice du gel, calculée sur les dépenses générales d'aménagement déjà réalisées. Le versement de cette indemnité d'un montant de 32,8 MF HT, à échelonner sur les années 1998 - 1999 et 2000
- de confirmer l'engagement de la Ville de Lille de se substituer à la C.U.D.L. dans le portage foncier des droits à construire qu'elle a acquis début 1996 pour la part résiduelle restant en 2001 et jusqu'à la fin de la concession (2005).
- d'inscrire en temps opportun les sommes nécessaires à nos documents budgétaires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou tous documents correspondants.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/513

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins -
Etude et diagnostic sur la vacance « longue durée »****Délégation de maîtrise d'ouvrage
Subvention de la Ville**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville, intéressant le quartier de Moulins, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°96/179 du 29 Avril 1996, l'adoption de l'action intitulée:

Etude et diagnostic sur la vacance « longue durée ».

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 100 000 francs se présente comme suit :

Participation de la Ville	50 000 francs
Participation de l'Etat Région	50 000 francs

Afin de mener à bien cette opération, il convient maintenant de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'organisme qui sera chargé de sa réalisation et d'assurer le financement de la part de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider de:

- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Association de Restauration Immobilière de la Région Nord-Pas Calais (ARIM),
- verser à cet organisme la participation de la Ville sous la forme d'une subvention de 50 000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit à la ligne budgétaire Dotation de Solidarité Urbaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/514

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1996****Quartier de Moulins****Action nouvelle****Les Rencontres du Jeudi****Action de santé communautaire****Participation de la Ville****Demande de subvention**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°96/13 du 12 Février 1996, a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée :

Les Rencontres du Jeudi : Action de santé communautaire

dont l'organisme de support est :

A.R.P.E.J (Association de Rencontres Parents et Jeunes)

Cette action a pour objectifs :

- Améliorer le Bien-Etre des habitants du quartier,
- Créer un lieu favorisant leur expression,
- Impliquer les habitants dans une démarche communautaire.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 202 090 francs se présente comme suit :

Participation de la Ville :	101 045 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville)	101 045 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 101 045 francs à l'organisme support de l'opération:

A.R.P.E.J. (Association de Rencontres Parents et Jeunes)

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/515

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996

Quartier de Wazemmes

Action nouvelle

Création d'un service de prêts d'outils

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°96/13 du 12 Février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Création d'un service de prêts d'outils

dont l'organisme support est:

L'Association "les CRAIGNOS"

Cette action a pour objectifs :

- Améliorer le cadre de vie des familles en grande difficulté.
- Permettre à chacune des familles de se valoriser par la prise en charge de leurs travaux.
- Accompagner les bénéficiaires dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 147 900 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	65 000 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville)	65 000 francs
Autres participations:	17 900 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 65 000 francs à l'organisme support de l'opération:

L'Association "les CRAIGNOS"

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/516

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996

Quartier de Wazemmes

Action nouvelle

**Association "Jeunesse, Loisir, Famille" - Equipement
des locaux**

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°96/13 du 12 Février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Association "Jeunesse, Loisir, Famille" - Equipement des locaux

dont l'organisme support est:

l' Association "Jeunesse Loisir Famille"

Cette action a pour objectifs :

- d'équiper les locaux neufs construits par la Mairie (armoires, tables, et chaises)
- de compléter le matériel pédagogique (jeux éducatifs).

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de

50 000 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	13 500 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville):	13 500 francs
Autres participations:	23 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 13 500 francs à l'organisme support de l'opération:

l' Association "Jeunesse Loisir Famille"

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/517

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996

Quartier du Faubourg de Béthune

Action nouvelle

Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion

Aide au fonctionnement

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°96/13 du 12 Février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion

dont l'organisme support est:

La Mission Locale

Cette action a pour objectifs :

- Coordination des actions mises en oeuvre et de l'accueil du public au sein de la Maison de l'Emploi
- Aide au montage et à l'impulsion de micro projets économiques ou sociaux, suivi dans la réalisation
- Service d'informations aux entreprises.
- Accueil permanent du public jeune.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 721 220 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	271 560 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville)	271 560 francs
Autres participations:	178 100 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 271 560 francs à l'organisme support de l'opération:

La Mission Locale

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/518

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996

Quartier des Bois-Blancs

Action nouvelle

Aide au fonctionnement de l'Association " l'île aux Trésors "

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°96/13 du 12 Février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée:

Aide au fonctionnement de l'Association " l'île aux Trésors "

dont l'organisme support est:

L'Association "l'île aux Trésors"

Cette action a pour objectifs :

- Développer des activités en direction des jeunes du quartier en lien avec les autres structures : accueil et réalisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.
- Sensibiliser les jeunes à la vie associative et les impliquer dans la vie du quartier.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 203 120 francs se présente comme suit:

Participation de la Ville de Lille:	50 000 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville)	50 000 francs
Autres participations:	103 120 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 50 000 francs à l'organisme support de l'opération:

L'Association "l'île aux Trésors"

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/519

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996
Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle
Construction d'un Local Jeunes
Participation de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville, intéressant le quartier des Bois Blancs, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°96/164 du 29 Avril 1996, l'adoption de l'action intitulée :

"Construction d'un Local Jeunes", dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Cette action a pour objectif de construire un local afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de se réunir dans un lieu de qualité et adapté à leurs besoins.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 2 518 891 francs se présente comme suit :

Participation Ville de Lille :	881 612 F
Participation Etat (FEDER) :	1 259 445 F
Autres financements :	377 834 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Projets d'Aménagements de Quartiers, Sous-Compte 1522, Chapitre 908 0, Article 235 E4,
- prévoir le remploi de la subvention d'Etat correspondant à cette opération sur la ligne budgétaire précitée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/520

OBJET

Centre Social du Parc des Expositions

Action nouvelle

Aide au fonctionnement

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

Le Centre Social du Parc des Expositions est l'organisme support de l'action reconduite intitulée :

« Prévention de l'échec scolaire-suivi des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle »

Cette action a pour objectifs :

- Lutter contre l'échec scolaire par la mise en place d'une animation périscolaire,
- Mener parallèlement une action auprès des parents pour les amener à s'impliquer davantage dans la vie scolaire et dans la vie sociale du quartier,
- Aider les jeunes à bâtir des projets d'insertion (formation, recherche d'emploi),
- Substituer aux perspectives d'assistanat des attitudes de prise en charge personnelle,
- Amener les jeunes très marginalisés vers un processus de meilleur "savoir être".

Le plan de financement de cette action évaluée à un total de 200 000 francs se présente comme suit :

Participation de la Ville de Lille :	160 000 francs
Autres participations :	40 000 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action
- allouer une subvention de 160 000 francs à l'organisme support de l'opération:

Le Centre Social du Parc des Expositions.

- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier,
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/521

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996

Quartiers de Lille-Sud, Moulins, Faubourg de Béthune

Actions transversales

Action nouvelle

Agent de développement économique

Participation de la Ville

Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 Février 1996 a adopté les projets de programmes d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et il convient dès lors d'assurer leur mise en oeuvre.

Parmi celles-ci figure l'action nouvelle intitulée :

Développement Economique des quartiers Lille-Sud, Moulins et Faubourg de Béthune

dont l'organisme support est :

La Ville de Lille

Cette action a pour objectifs :

- Réaliser un état des lieux exhaustif des ressources existantes du tissu économique local,
- Recenser les surfaces disponibles pour l'implantation d'entreprises,
- Développer une stratégie avec les artisans et commerçants du quartier pour éviter une implantation sauvage (inventaire des commerces),

- Orienter et soutenir les entreprises dans leur démarche de recherche d'information sur l'ensemble des mesures favorisant l'embauche et les formations des personnels,
- Motiver le potentiel d'emploi des entreprises locales pour les années futures.

Cette action de prospection sera menée par un agent de développement économique en relation permanente avec les opérateurs de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion, et l'ensemble des services habilités à agir dans le domaine économique.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 288 200 francs se présente comme suit :

Participation de la Ville de Lille	144 100 francs
Participation de l'Etat Région (Contrat de Ville)	144 100 francs

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de cette action,
- solliciter le concours de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire financier, dans le cadre du Contrat de Ville,
- admettre en recettes les subventions escomptées et autoriser leur emploi par virement de crédit à la ligne budgétaire concernée,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Interventions Economiques Générales, Chapitre 961 1, Article 6629, sous compte 1132 du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/522

OBJET**QUARTIERS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE
ENVELOPPE 1996
REPARTITION**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Lille a signé, en juin 1994, avec l'Etat et 13 Communes de l'Arrondissement de Lille, dont la Ville de Lille, un "Contrat de Ville" portant sur les années 1994-1998.

Ce contrat a pour objectif majeur d'aider les quartiers les plus en difficulté de la métropole sur les thèmes de l'Habitat et des Espaces Urbains, de la Citoyenneté et des Services au Public, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion, de l'Action Economique, de l'Education, du Sport et de la Culture.

Par délibération n° 9 du 5 avril 1996, le Conseil de Communauté a confirmé sa politique d'intervention dans le cadre de ses compétences en faveur des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et a décidé d'octroyer à la Ville de Lille dans le cadre de cette politique une enveloppe de 1 144 800 francs pour 1996.

Afin d'assurer la mise en oeuvre de cette action, le Conseil Municipal, par délibération n° 96/339 du 24 juin 1996, a décidé :

- d'une part, de conclure avec la CUDL une convention définissant les modalités de versement de cette dotation attribuée au titre de l'enveloppe 1996, ainsi que les reliquats des crédits reportés des années antérieures, d'un montant de 1 143 678,65 francs, qui constitue un Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à la Ville de Lille, soit une enveloppe globale de 2 288 478,65 francs.

- et d'autre part, de prévoir à cet effet les dispositions nécessaires concernant l'admission en recettes de cette participation et l'ouverture des crédits d'emploi sur nos documents budgétaires.

Il convient maintenant de définir la liste des opérations qui seront programmées dans le contexte précité et d'adopter le principe de leur réalisation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation, des Relations Internationales réunie le mardi 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter la liste jointe en annexe des opérations retenues au titre du fonds de concours de la Communauté Urbaine de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Quartiers Prioritaires du Contrat de Ville
Fonds de concours de la Communauté Urbaine de Lille
Enveloppe 1996
Répartition

Quartier des Bois Blancs

Requalification des espaces extérieurs (Place d'Arche) 10 000 francs

Quartier du Faubourg du Béthune

Requalification des espaces extérieurs en pieds d'immeubles HLM
 Résidence Concorde 458 000 francs
 Amélioration et complément d'installation de mobilier urbain
 Square de la Baltique 11 368,30 francs
 Requalification d'espaces extérieurs - Jardin Verhaeren 175 235,20 francs

Quartier de Fives

Requalification des espaces extérieurs - Centre Social Mosaique 300 000 francs
 Requalification des courées 80 000 francs
 Action de recyclage et animation des logements vacants 75 500 francs
 Action de développement de l'habitat et du cadre de vie 53 850 francs
 Atelier auto-réhabilitation 16 220 francs
 Requalification de friches industrielles 8 000 francs

Quartier de Lille Sud

Aménagement des espaces extérieurs - Rue Baudin 33 231 francs
 Mobilier urbain en accompagnement de travaux de voirie
 liaison rue du Faubourg d'Arras avec la rue de l'Oise, rue André Gide
 et Place du Cimetière du Sud 227 461,08 francs
 Requalification d'espaces verts en pieds d'immeubles rue de l'Escaut 79 596 francs
 Aménagement des espaces publics - Résidence Sud 190 000 francs

Quartier de Moulins

Requalification des cités Wallaert, Liévravau et Alsace 45 000 francs
 Aménagement d'une microfriche - Terrain de Belfort 30 000 francs
 Mobilier urbain en accompagnement de
 travaux de voirie Boulevard d'Alsace,
 rue de Mulhouse et rue de Fontenoy 285 017,07 francs

Quartier de Wazemmes

Aménagement des espaces extérieurs - Résidence Soleil Levant 185 000 francs
 Action Spécifique courées 25 000 francs

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/523

OBJET

Journal « Nous Vous Lille »
Marché de prestations de services
sur appel d'offres

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le service Communication envisage pour l'année 1997 de lancer une consultation par voie d'appel d'offres pour une période de deux ans et concernant le journal « Nous Vous Lille » qui sera réalisé soit en 16 pages ou 24 pages et tiré à 100 000 exemplaires.

Cet appel d'offres sera décomposé en divers lots à savoir :

- 1 lot graphisme de maquette
- 1 lot photogravure et flashage
- 1 lot impression.

En accord avec la Commission des Finances, au Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le principe de lancement de cet appel d'offres.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/524

Rapport de Monsieur le Maire

OBJET

Mesdames, Messieurs,

Régie publicitaireMarché de prestations de services sur appel d'offres

Le service Communication envisage d'augmenter la pagination du magazine « Nous Vous Lille » à partir de 1997, et de financer le surcoût du passage de 16 à 24 pages par un apport publicitaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel au service d'une régie publicitaire s'engageant à assurer un apport financier mensuel d'environ 70 000 F.

En accord avec la Commission des Finances, au Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/525

OBJET

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL
Rénovation de la Salle des Fêtes
de Fives, rue de Lannoy à Lille
Programme de travaux
Appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Erigée en 1926, la Salle des Fêtes de Fives, située rue de Lannoy à Lille, nécessite une restauration d'envergure, devant permettre : de remettre le bâtiment aux normes de sécurité et de redonner à cet équipement sa vocation de salle de quartier polyvalente et de spectacles, selon le souhait des différents partenaires du quartier.

Cet équipement peut recevoir 800 personnes. Il se compose d'un espace au sol de 500 m² et d'un balcon pouvant accueillir 380 personnes.

Un premier projet de réhabilitation, présenté selon ces critères en 1993, a été retenu dans le cadre du contrat ville au titre du quartier de Fives (plan Balladur), bénéficiant ainsi d'un financement de l'Etat et de la Ville de 1 264 755,00 Frs.

Parallèlement, une étude plus détaillée a été menée en concertation avec l'Adjoint aux travaux, le Président du quartier de Fives et les responsables des différents services techniques et thématiques concernés.

Un projet complet a donc été définitivement arrêté fin 1995.

Le projet se décompose comme suit :

Clos et couvert

- Etanchéité
- Remplacement des menuiseries métalliques
- Rénovation partielle de la façade

Travaux de sécurité et de mise en conformité

- Réfection complète de l'électricité avec éclairage d'ambiance
- Remplacement de l'installation de chauffage
- Mise en conformité Sécurité Incendie
- Mise en conformité Accessibilité aux Handicapés (aménagement du parvis et rampe d'accès handicapés)

Travaux d'aménagement interne

- * Ensemble des locaux
 - Peintures et revêtements muraux
 - Acoustique
- * Salle polyvalente
 - pose d'un nouveau parquet
- * Balcon
 - Remise en état du parquet existant
 - Remise en état des sièges en bois
- * Scène et loges
 - Extension de l'avant-scène
 - Création d'un local rangement sous l'avant-scène
 - Remise en état des loges
- * Logement de fonction
 - Création d'une pièce supplémentaire à l'étage

Sur ces nouvelles bases, la réhabilitation complète de cette salle des Fêtes est estimée à 5,5MF.

Nous proposons de la réaliser en deux tranches :

- Une tranche fonctionnelle ferme de 4 MF qui concerne essentiellement les travaux d'intérieur
- Une tranche conditionnelle de 1,5 MF qui traite des aménagements extérieurs.

Le dossier technique a été établi en vue d'attribuer les travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du code des marchés publics.

En accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse du 18 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'organisation d'un appel d'offres et d'adopter le dossier présenté et notamment, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C C A P), ainsi que le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C C T P), devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N°96/526

OBJET

Acquisition de plantes artificielles
Autorisation de dépense
en section investissement.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Service "Logistique des Manifestations" effectue régulièrement des livraisons de plantes décoratives pour aménager notamment l'Hôtel de Ville et les salles municipales à l'occasion de diverses manifestations.

Par souci d'économie de main d'oeuvre et de transport, il a été procédé à l'acquisition de 130 plantes artificielles destinées à un équipement permanent des lieux précités.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense d'un montant de 71 013,50 F T.T.C. en section investissement - chapitre 909.2147.B3 - Sous compte 1491.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/527

OBJETAMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF
DE PROXIMITE DANS LE QUARTIER DU CENTRERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique sociale envers les jeunes impulsée par la Ville de Lille, a été décidée la création d'un terrain sportif de proximité, à l'intersection des rues Louis Dupied et Maréchal Vaillant/ Résidence Parc des Expositions.

L'O.P.H.L.M. est le maître d'oeuvre de l'installation et de l'aménagement d'un terrain d'activités comprenant :

- un terrain de basket
- un terrain de foot
- un terrain de pétanque

Le coût global de ce projet a été évalué à 270.252,54 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 141.000 F.

La participation de l'O.P.H.L.M. est de 129.252,54 F

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 18 Septembre 1996 et le Conseil de Quartier du Centre, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet et son plan de financement
- allouer une participation financière municipale à l'O.P.H.L.M. de 141.000 F.
- Imputer la dépense correspondante au chapitre 913-130 des documents budgétaires 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/528

OBJET**LES OPERATIONS ETE A LILLE 1996**
NOTE D'INFORMATION**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le dispositif 96 a offert cette année des possibilités de vacances éducatives et de loisirs utiles encore accrues par rapport aux années précédentes. Les résultats sont en très forte progression puisque cet été plus de 13 000 personnes ont été touchées (4700 en 1995). Cette année l'aide spécifique de la ville pour ces opérations s'est élevée à 850 000 francs

LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES**1) L'AMELIORATION PEDAGOGIQUE**

Les projets de départ vers les stations balnéaires en vogue ont été bien moins nombreux au profit de découvertes des plus beaux sites de notre région. Nous sommes en train de passer progressivement d'une logique de consommation de loisirs à un processus de développement de pratiques de loisirs éducatifs et culturels. Les bénéficiaires des activités ont des droits mais aussi des devoirs. Cette logique met fin à une certaine forme de " racket " des institutions. Les activités menées l'ont été dans la plupart des cas en continuité avec celles menées tout au long de l'année par les équipes d'animation des équipements de proximité.

2) LA VARIETE DES ACTIONS**DES VACANCES CITOYENNES :**

Souvent à l'initiative des jeunes, des projets de vacances actives financées par eux mêmes, ont été soutenus et réalisés dans le domaine de la solidarité internationale et des camps chantier.

Avec la mise en place du dispositif des 300 semaines d'intérim, opération expérimentale et originale, à l'initiative de la Ville de Lille, 266 jeunes lillois ont obtenu un emploi d'intérim d'une semaine dans les services municipaux.

Les emplois ont été proposés dans les services courrier, restauration, cimetière, stades, entretien, zoo, ateliers électricité, menuiserie et plomberie, espaces verts, manifestations, piscine et animation.

346 dossiers de demandes ont été présentés au Service Animation-Jeunesse, coordinateur des référents de chaque quartier (Maison de Quartier, Centre Social, Club de Prévention et Développement Social Urbain).

192 garçons et 74 filles ont été retenus pour cette semaine de travail d'intérim courant Juillet et Août.

DES ACTIVITES SPORTIVES :

Les salles de sports, les équipements sportifs municipaux, les terrains de proximité, les équipements des associations ou organismes sportifs locaux ont ouvert grand leurs portes tout l'été. Cet été a vu également l'ouverture du nouveau terrain de proximité du magasin aux pavés dans le quartier Vauban. Il faut citer parmi les associations ou organismes sportifs très actifs cet été le LOSC, Le LUC, le BOXING CLUB de Moulins et l'association LA DEULE qui a vu cet été son rayonnement s'étendre bien au delà des publics Lillois et l'événement annuel du SEMI MARATHON des quartiers en partenariat avec l'O.P.H.L.M. de Lille, les terrains J et les équipements.

DES ACTIVITES CULTURELLES :

Une quinzaine de repas de quartier organisés en partenariat avec le GEDAL et l'opération " NOS QUARTIERS D'ETE " du Conseil Régional ont permis à de nombreux groupes locaux de se produire. La Métaphore a joué " LA CAVALE " d'Albertine SARRAZIN à la Maison de quartier de Wazemmes ; L'AERONEF a réalisé l'opération " PAS DE QUARTIER ", une programmation HIP HOP tout au long du mois de juillet. Dans le cadre de l'opération " UN ETE AU CINEMA " 840 réductions ont été accordées aux jeunes dans les cinémas de la ville. Une soirée cinéma avec projection sur écran géant a été organisée le soir du 15 juillet précédée par des animations des associations de la MNE au jardin botanique. La MAISON X2000 a permis à des jeunes de Lille Sud de s'initier aux joies du multimédia et de l'informatique. L'association MONTEVIDEO a, elle aussi, permis à de nombreux lillois de découvrir le multimédia, la vidéo et internet lors de séances de sensibilisation.

L'ACCUEIL DES LOISIRS SUR PLACE :

Chaque après midi la capacité globale d'accueil sur place était dans la ville de plus de 1500 jeunes simultanément. Il faut tenir compte du travail réalisé par les équipes des Maisons de Quartier, des Centres Sociaux et des différentes structures sociales, éducatives, sportives et culturelles.

LES CAMPS, LES EXCURSIONS, LES VOYAGES :

Les camps de jeunes mais aussi les camps familiaux ont emmené des centaines de familles lilloises dans toutes les régions de France : les Landes, les Alpes, le Limousin, les Ardennes. D'autres ont aussi découvert l'Angleterre, d'autre encore la Mauritanie. Les voyages de l'été du GEDAL, en partenariat avec les mairies de quartier ont permis à 1500 personnes, majoritairement des familles, de mieux découvrir notre région à travers des excursions d'une journée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/529

OBJETPROJETS JEUNESSE / ANIMATION
SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La politique d'animation de la Ville est aujourd'hui appelée à fédérer d'avantage les énergies, au niveau de chaque quartier pour toutes les catégories de la population dans une démarche citoyenne.

Ce rôle pourra se concrétiser par l'amplification et le renouvellement des actions au sein des équipements et associations de proximité.

Ces actions d'animations visent prioritairement à resserrer le tissu social, développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, et accroître l'animation sportive.

C'est ainsi que la délégation Jeunesse / Animation a souhaité contractualiser les projets des jeunes lillois portés par des structures ou associations lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 18 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce tableau récapitulatif
- approuver la répartition des subventions proposées aux maîtres d'ouvrage correspondants.
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 du chapitre 940-211 article 657 intitulé "Projets Jeunesse/Animation - Subventions"

ADOPTÉE à l'unanimité

Thème de l'Action	Budget Global	Participation Ville Délégation Jeunesse/Animation	Maître d'ouvrage
<u>Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes</u> Action mise en oeuvre dans le cadre de la politique Jeunesse-Animation sur l'Îlot-Magenta entre l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes et l'Association Magenta- Animation (Protocole d'accord entre les 2 associations en date du 18 juin 96)	84.000 F	40.000 F	Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes
<u>Maison de Quartier Concorde</u> Création d'un point Information Jeunesse. Dans le cadre du développement des activités des Jeunes de la Maison de Quartier Concorde et afin de faciliter leur information dans un lieu d'accueil et d'écoute. Un point Information Jeunesse a été créé dans l'équipement	10.000 F	10.000 F	Maison de Quartier Concorde

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/530

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN
QUARTIER DE MOULINS
DEVELOPPEMENT DES OUTILS ET MOYENS DE
COMMUNICATION

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique à la Ville, les associations partenaires du développement local souhaitent mettre en oeuvre une politique de communication qui facilitera l'expression individuelle des habitants et leur accès à l'information sur la vie du quartier.

C'est ainsi qu'un journal sera créé pour le quartier. Un comité de rédaction regroupera les informations pratiques du quartier par le biais des groupes d'expression des habitants, des associations et structures existantes. Il est prévu de sortir 4 numéros en 1996/1997.

Ce journal serait en 8 pages en bichromie et distribué dans les boîtes aux lettres. Le coût global de ce projet est estimé à 80 000 frs, l'Association le "Journal de Moulins" en assurera la mise en oeuvre.

La Ville de Lille est sollicitée pour 40 000 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 40 000 frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 40 000 frs à l'Association le "Journal de Moulins".

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".

- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 40 000frs.

- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 40 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/531

OBJETCONTRAT DE VILLE DU XI PLANQUARTIER DE LILLE SUDDEVELOPPEMENT DES OUTILS ET MOYENS DE
COMMUNICATIONRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique à la Ville, les associations partenaires du développement local de Lille-Sud souhaitent mettre en oeuvre une politique de communication en direction des habitants.

A cet effet, l'Association de gestion du local associatif, avec le D.S.U. et les associations locales développent auprès de la population trois outils de communication :

- Le journal "Plein Sud", édité à 4 reprises et distribué à tous les habitants.
- "Le FIL", édité mensuellement (11 numéros en 1995)
- Les cartons photos, information auprès des habitants présents et concernés par les événements, objet de reportages photos

En 1996, 6 éditions de "Plein Sud" sont prévues, toujours une édition mensuelle du "FIL", et des reportages vidéos des événements significatifs de l'année pouvant être visionnés lors de réunions.

13 adultes assurent la mise en oeuvre de ces 3 outils de Communication dans le cadre de l'Association de Gestion du Local Associatif qui est l'opérateur de ce projet.

Le coût étant estimé à 132 000 frs, la Ville de Lille est sollicitée pour 63 000 frs au titre de la Délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 63 000 Frs.

Le complément de 6.000 F sera apporté par d'autres financeurs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier du Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 63 000 frs à "l'Association de Gestion du Local Associatif".
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 63 000frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 63 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/532

CONTRAT DE VILLE DU XI PLAN

OBJET

QUARTIER DE WAZEMMES

DEVELOPPEMENT DES OUTILS

ET MOYENS DE COMMUNICATION

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique à la Ville, les associations partenaires du développement local de Wazemmes souhaitent créer un réseau relationnel et d'informations pour ses habitants.

Elles se proposent donc de mettre en place, un journal d'informations des activités d'animations culturelles, à diffuser auprès des habitants du quartier. Pour cela des jeunes, adultes et membres associatifs composeront un comité de rédaction et seront étroitement associés à ce comité. Dans ce cadre, un atelier d'écriture journalistique pour les habitants qui souhaitent réaliser des reportages/interviews sera créé.

C'est "l'Association du Journal de Wazemmes" qui se propose de mener à bien ce projet estimé à 70 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée pour 35 000 F au titre de la délégation à la Politique de la Ville.

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville pour 35 000 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 10 Avril 1996 et le Conseil de Quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Allouer une subvention municipale de 35 000 frs à "l'Association du Journal de Wazemmes".
- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Prévoir le renforcement de la ligne Budgétaire précitée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 932 - 212 - article 6629 sous compte 5959 intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine", d'un montant de 35 000 frs.
- Solliciter la subvention escomptée pour un montant de 35 000 frs de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XI ème plan.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96/533

OBJET**Maison de la Solidarité - Association « AC ! Agir ensemble
contre le chômage » - Subvention**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association « AC ! Agir ensemble contre le chômage » créée en janvier 1994, regroupe des chômeurs, des actifs et des retraités, et par diverses actions s'efforce d'aider les chômeurs et personnes en situation précaire de Lille, de lutter et mobiliser les Lillois contre le chômage et l'exclusion.

Cette Association travaille principalement à :

- rendre moins difficile la vie quotidienne de tous les exclus du travail et de la citoyenneté sociale,
- aider à fédérer les actions, les initiatives déjà existantes,
- chercher à unifier les chômeurs et les salariés, à travers des actions locales et nationales, des initiatives de solidarité, des revendications communes,
- développer une réflexion et des actions sur les différents moyens à mettre en œuvre pour tenter de vaincre ce fléau (réduction du temps de travail, création d'emplois nouveaux, ...).

Dans le cadre de ses actions, l'Association a ouvert une Maison de la Solidarité dans un local situé 70, boulevard Victor Hugo.

Maison d'expression et de revendication contre le chômage, elle se veut un lieu d'accueil, d'écoute et d'entraide de toute personne en situation précaire, mais aussi un lieu de réunions, de rencontres et de débats, destiné à renforcer la solidarité entre les chômeurs et les non-chômeurs.

La Ville de Lille a décidé, par délibération n°94/733 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 1994, d'aider l'Association dans ses objectifs, notamment pour la mise en place et le fonctionnement de la Maison de la Solidarité, en accordant une subvention de 22 500 F pour l'année 1994 et une subvention de 60 000 F pour l'année 1995.

.../...

Afin d'officialiser cette aide ainsi que les objectifs auxquels s'engage l'Association, une Convention de Partenariat et d'Objectifs, d'une durée de trois ans, a été signée en août 1995, entre la Ville de Lille et l'Association « AC ! Agir ensemble contre le chômage », prenant fin le 31 décembre 1997.

Conformément à cette Convention, la Ville de Lille est sollicitée afin de poursuivre l'accompagnement des actions de l'Association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 60 000 F au titre de l'année 1996.

Par ailleurs, l'Association a organisé un déplacement exceptionnel en autocar de Lille à Paris afin de permettre à des chômeurs de participer à des rencontres organisées par la revue « Partage » (mensuel d'information sur le chômage et l'emploi). Elle sollicite une participation financière de la Ville aux frais d'organisation, à hauteur de 15 700 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 F, pour l'année 1996, à l'Association « AC ! Agir ensemble contre le chômage » ;
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle et complémentaire de 15 700 F, à verser à cette même Association « AC ! Agir ensemble contre le chômage », au titre d'une aide de la Ville de Lille à l'organisation du déplacement en autocar ;
- l'imputation des dépenses correspondantes sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - subventions à diverses Associations » (chapitre 955 2, article 657, sous-compte 10705) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/534

OBJET**Programme "Emplois de Services"**
Mise en oeuvre du Contrat Emploi Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/10 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a décidé le lancement du programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la ville et de la vie à Lille" en appuyant les créations d'emplois sur les contrats aidés.

Le Gouvernement a souhaité mettre en place le dispositif "Emplois de Ville" permettant aux collectivités locales, aux associations à but non lucratif et aux établissements publics de créer avec l'aide de l'Etat des emplois ayant vocation à s'exercer dans des activités durables d'intérêt collectif. Les modalités d'application sont définies dans la circulaire ministérielle du 20 mai 1996 "relative à la mise en oeuvre des emplois de ville". (Voir document joint).

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous proposons d'autoriser, dans le cadre du programme "Emplois de Services" la négociation de ce type de contrat avec les divers opérateurs selon le tableau ci-joint de prise en charge financière par la Ville de Lille.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA VILLE DE LILLE
DES COUTS SALARIAUX RELATIFS AUX DIFFERENTS TYPES DE CONTRAT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS DE SERVICES**

ANNEXE 2

SMIC = 37,91 fcs			Base de Calcul des coûts (*)							
TYPE DE CONTRAT	Age	Année	Durée mensuelle de travail (en heures)	Coût mensuel(*)	Coût annuel (*) (***)	Coût à charge état ou prime (***)	Coût à charge employeur (***)	Taxe/ Salaires Annuelle (***)	Prise en charge financière annuelle par la Ville de LILLE y compris Taxe/Salaires (***)	Prise en charge financière mensuelle par la Ville de LILLE y compris Taxe/Salaires (***)
Contrat Emploi Consolidé		1ère	169	7 695 F	92 340 F	40 200 F	52 140 F		52 140 F	
Contrat Emploi Consolidé		2ème	169	7 695 F	92 340 F	33 540 F	58 800 F		58 800 F	4 345 F
Contrat Emploi Consolidé		3ème	169	7 695 F	92 340 F	26 820 F	65 520 F		65 520 F	4 900 F
Contrat Emploi Consolidé		4ème	169	7 695 F	92 340 F	20 100 F	72 240 F		72 240 F	5 460 F
Contrat Emploi Consolidé		5ème	169	7 695 F	92 340 F	13 380 F	78 960 F		78 960 F	6 020 F
Contrat Emploi Consolidé										6 580 F
Contrat Emploi Consolidé		1ère	130	5 448 F	65 375 F	34 475 F	30 900 F		30 900 F	
Contrat Emploi Consolidé		2ème	130	5 448 F	65 375 F	28 655 F	36 720 F		36 720 F	2 575 F
Contrat Emploi Consolidé		3ème	130	5 448 F	65 375 F	22 955 F	42 420 F		42 420 F	3 060 F
Contrat Emploi Consolidé		4ème	130	5 448 F	65 375 F	17 135 F	48 240 F		48 240 F	3 535 F
Contrat Emploi Consolidé		5ème	130	5 448 F	65 375 F	11 435 F	53 940 F		53 940 F	4 020 F
Contrat Emploi Consolidé										4 495 F
Contrat Emploi Consolidé		1ère	87	3 732 F	44 800 F	23 560 F	21 240 F		21 240 F	
Contrat Emploi Consolidé		2ème	87	3 732 F	44 800 F	19 660 F	25 140 F		25 140 F	1 770 F
Contrat Emploi Consolidé		3ème	87	3 732 F	44 800 F	15 700 F	29 100 F		29 100 F	2 095 F
Contrat Emploi Consolidé		4ème	87	3 732 F	44 800 F	11 800 F	33 000 F		33 000 F	2 425 F
Contrat Emploi Consolidé		5ème	87	3 732 F	44 800 F	7 900 F	36 900 F		36 900 F	2 750 F
Contrat Emploi Solidarité			87	3 474 F	41 690 F	25 670 F	16 020 F		16 020 F	3 075 F
Contrat Emploi Solidarité			87	3 474 F	41 690 F	33 590 F	8 100 F		8 100 F	1 335 F
Contrat Emploi Solidarité			87	3 474 F	41 690 F	39 530 F	2 160 F		2 160 F	675 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	16 à 17 ans	1ère	169	2 215 F	26 600 F	7 000 F	19 600 F	980 F	20 580 F	180 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	16 à 17 ans	2ème	169	3 323 F	39 870 F	0 F	39 870 F	1 470 F	41 340 F	1 715 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	18 à 20 ans	1ère	169	3 693 F	44 305 F	7 000 F	37 305 F	1 635 F	38 940 F	3 445 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	18 à 20 ans	2ème	169	4 431 F	53 155 F	0 F	53 155 F	2 225 F	55 380 F	3 245 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	>21 ans	1ère	169	4 800 F	57 610 F	7 000 F	50 610 F	2 550 F	53 160 F	4 615 F
Contrat Qualification (>=18 mois)	>21 ans	2ème	169	5 539 F	66 455 F	0 F	66 455 F	3 205 F	69 660 F	4 430 F
Contrat Qualification (>=18 mois)										5 805 F
Contrat Qualification (<18 mois)	16 à 17 ans	1ère	169	2 215 F	26 580 F	5 000 F	21 580 F	980 F	22 560 F	
Contrat Qualification (<18 mois)	16 à 17 ans	2ème	169	3 323 F	39 870 F	0 F	39 870 F	1 470 F	41 340 F	1 880 F
Contrat Qualification (<18 mois)	18 à 20 ans	1ère	169	3 693 F	44 345 F	5 000 F	39 345 F	1 635 F	40 980 F	3 445 F
Contrat Qualification (<18 mois)	18 à 20 ans	2ème	169	4 431 F	53 155 F	0 F	53 155 F	2 225 F	55 380 F	3 415 F
Contrat Qualification (<18 mois)	>21 ans	1ère	169	4 800 F	57 590 F	5 000 F	52 590 F	2 550 F	55 140 F	4 615 F
Contrat Qualification (<18 mois)	>21 ans	2ème	169	5 539 F	66 455 F	0 F	66 455 F	3 205 F	69 660 F	4 595 F
Contrat Qualification (<18 mois)										5 805 F
SMIC			169	8 795 F	105 560 F	0 F	105 560 F	4 840 F	110 400 F	9 200 F

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA VILLE DE LILLE
DES COUTS SALARIAUX RELATIFS AUX DIFFERENTS TYPES DE CONTRAT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS DE SERVICES**

ANNEXE 2

SMIC = 37.91 fcs		Base de Calcul des coûts (*)								
TYPE DE CONTRAT	Age	Année	Durée mensuelle de travail (en heures)	Coût mensuel(*)	Coût annuel (*) (***)	Coût à charge état ou prime (***)	Coût à charge employeur (***)	Taxe/ Salaires Annuelle (***)	Prise en charge financière annuelle par la Ville de LILLE y compris Taxe/Salaires (***)	Prise en charge financière mensuelle par la Ville de LILLE y compris Taxe/Salaires (***)
Contrat Initiative Emploi			169	7 385 F	88 640 F	24 000 F	64 640 F	4 840 F	69 480 F	5 790 F
Contrat Initiative Emploi			130	5 681 F	68 170 F	18 460 F	49 710 F	3 330 F	53 040 F	4 420 F
Contrat Apprentissage	16 à 17 ans	1ère	169	1 722 F	20 664 F	16 000 F	4 660 F	460 F	5 100 F	425 F
		2ème	169	2 595 F	31 170 F	10 000 F	21 170 F	850 F	22 020 F	1 835 F
		3ème	169	3 755 F	45 050 F	10 000 F	35 050 F	1 370 F	36 420 F	3 035 F
Contrat Apprentissage	18 à 20 ans	1ère	169	2 884 F	34 600 F	18 000 F	16 600 F	980 F	17 580 F	1 465 F
		2ème	169	3 463 F	41 540 F	12 000 F	29 540 F	1 240 F	30 780 F	2 565 F
		3ème	169	4 627 F	55 535 F	12 000 F	43 535 F	2 545 F	46 080 F	3 840 F
Contrat Apprentissage	21 à < 26 ans	1ère	169	3 755 F	45 070 F	18 000 F	27 070 F	1 370 F	28 440 F	2 370 F
		2ème	169	4 336 F	52 010 F	12 000 F	40 010 F	1 630 F	41 640 F	3 470 F
		3ème	169	5 571 F	66 860 F	12 000 F	54 860 F	2 680 F	57 540 F	4 795 F
Contrat Emploi Ville		1ère	169	7 695 F	92 340 F	50 280 F	42 060 F		42 060 F	3 505 F
		2ème	169	7 695 F	92 340 F	43 560 F	48 780 F		48 780 F	4 065 F
		3ème	169	7 695 F	92 340 F	36 900 F	55 440 F		55 440 F	4 620 F
		4ème	169	7 695 F	92 340 F	30 180 F	62 160 F		62 160 F	5 180 F
		5ème	169	7 695 F	92 340 F	23 460 F	68 880 F		68 880 F	5 740 F
Contrat Emploi Ville		1ère	130	5 592 F	67 105 F	50 305 F	16 800 F		16 800 F	1 400 F
		2ème	130	5 592 F	67 105 F	43 645 F	23 460 F		23 460 F	1 955 F
		3ème	130	5 592 F	67 105 F	36 925 F	30 180 F		30 180 F	2 515 F
		4ème	130	5 592 F	67 105 F	30 205 F	36 900 F		36 900 F	3 075 F
		5ème	130	5 592 F	67 105 F	23 485 F	43 620 F		43 620 F	3 635 F
Contrat Emploi Ville		1ère	87	3 740 F	44 880 F	33 660 F	11 220 F		11 220 F	935 F
		2ème	87	3 740 F	44 880 F	29 160 F	15 720 F		15 720 F	1 310 F
		3ème	87	3 740 F	44 880 F	24 660 F	20 220 F		20 220 F	1 685 F
		4ème	87	3 740 F	44 880 F	20 220 F	24 660 F		24 660 F	2 055 F
		5ème	87	3 740 F	44 880 F	15 720 F	29 160 F		29 160 F	2 430 F

N.B : Ce tableau sera actualisé systématiquement en fonction des augmentations du SMIC et en fonction des dispositions légales en vigueur relatives aux différents contrats de travail.

(*) Référence : SMIC en vigueur au 1er Juil. 1996, y compris charges patronales
(***) chiffres arrondis

Mission Locale de Lille - Emplois de services - Ville de Lille
Lille, le 16 Septembre 1996

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/535

OBJETProgramme "Emplois de Services"
Création d'un poste de pilote des animateurs
de l'environnement à la F.L.R.T.P.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite au projet présenté dans la délibération n° 96/437 du 4 juillet 1996, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et le Conseil Régional ont accepté de cofinancer avec la Ville de Lille, l'opération "animateurs de l'environnement", notamment en participant au coût du poste de pilote de l'opération et à l'investissement matériel nécessaire à cette opération (comme le montre en annexe le plan de financement définitivement adopté).

Le travail du pilote se développera autour de deux grands axes :

- encadrer et mettre en opérationnalité les animateurs en poste dans les quartiers, en direction de tout public, et en intégrant les actions entreprises dans un projet global,
- développer ce nouveau métier, le promouvoir et contribuer à sa pérennisation, à travers la recherche de nouvelles parts de marchés et leur mise en oeuvre.

En accord avec ces deux financeurs, nous avons choisi de confier la gestion de ce poste à la F.L.R.T.P (Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité) dès le 1er novembre 1996.

La DIREN versera directement sa subvention à la F.L.R.T.P selon une convention spécifique.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons :

- l'autorisation de passer une convention financière avec la F.L.R.T.P.,
- l'autorisation de recevoir la subvention du Conseil Régional d'un montant de 189 000 F et de l'affecter au sous-compte 10705, chapitre 955-2, article 657,
- l'autorisation de reverser à la F.L.R.T.P, outre la subvention du Conseil Régional d'un montant de 189 000 F, la subvention de la Ville de Lille d'un montant de 54 600 F, ainsi qu'une subvention complémentaire de 15 400 F d'aide au démarrage de l'activité.

La subvention de la Ville de Lille sera versée en totalité au démarrage de l'opération soit au 1er novembre 1996, sur présentation par la F.L.R.T.P du contrat de travail lié au poste.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé au sous-compte 10705, chapitre 955 2, article 657 de nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96/536

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Participation à l'aménagement de
l'animation des rythmes de vie de l'enfant

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au travers du programme des "Emplois de Services", la Ville de Lille a souhaité des emplois d'utilité sociale forte, correspondant à des besoins aujourd'hui non satisfaits ou à des besoins nouveaux.

Par ailleurs, l'Etat, par son Ministère de la Jeunesse et des Sports, a lancé une expérimentation sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, expérimentation pour laquelle la Ville de Lille a présenté sa candidature et a été retenue comme site pilote.

L'expérimentation, qui se mettra en place à la Toussaint 1996 sur le groupe scolaire Victor Duruy - Philippe de Comines, a été adoptée par délibération n° 96/456 du Conseil Municipal du 4 juillet 1996. Cette expérimentation permet de créer 30 postes d'animateurs.

Le programme "Emplois de Services" de la Ville de Lille, reconnaissant cette démarche comme correspondant pleinement à ses objectifs, souhaite participer à cette opération en :

- cofinçant le poste de la coordinatrice pour la période correspondant au dernier trimestre 1996,

- cofinçant les postes d'animateurs sur la première année.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- la signature d'une convention avec l'Association Les Francas, structure employeur de la coordinatrice d'une part, et d'une autre convention, d'autre part, avec la Caisse des Ecoles, structure employeur des animateurs ;

- le versement d'une subvention de 25 000 F à l'Association Les Francas ;

- le versement d'une subvention de 100 800 F à la Caisse des Ecoles.

Ces dépenses seront imputées au sous-compte 10705, chapitre 955-2, article 657 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/537

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Création de postes d'agents d'accueil
en station avec TRANSPOLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au travers du programme "Emplois de Services", la Ville de Lille a souhaité des emplois d'utilité sociale forte, correspondant à des besoins non satisfaits.

Par ailleurs, l'entreprise TRANSPOLE confrontée à une baisse de fréquentation du métro liée au sentiment d'insécurité dans les stations ressenti pas sa clientèle, a souhaité apporter une réponse à cette critique en :

- aidant à la création de petits commerces dans certaines stations,
- créant des emplois d'agents d'accueil en station, sur 10 stations du réseau.

Ces agents auraient pour missions essentielles :

- de répondre aux demandes de la clientèle,
- d'améliorer l'ambiance et la sécurité,
- de faire remonter les animations du terrain,
- de suivre les animations en station.

La Ville de Lille, sollicitée par TRANSPOLE, reconnaissant cette démarche comme correspondant pleinement aux objectifs du programme "Emplois de Services", a souhaité s'associer à ce projet.

Une première phase expérimentale se déroule depuis le 23 septembre jusqu'au 31 décembre 1996 à la station Porte des Postes avec la création de 4 postes sous contrat Emploi Ville, à raison de 30 h/semaine, rémunérés par TRANSPOLE sur la base de 120 % du SMIC.

Un bilan de cette phase expérimentale sera fait fin novembre.

Si l'expérience est concluante, l'opération portera sur la création de 40 postes répartis sur 10 stations en deux vagues :

- Janvier 1997 : 20 postes
- Janvier 1998 : 20 postes

Ces postes seront portés par des Contrats Emplois Ville et des Contrats Emplois Consolidés. Une formation qualifiante visant l'obtention du Bac Services sera assurée.

La Ville de Lille apportera son concours tant à la phase expérimentale qu'à l'opération elle-même si celle-ci s'engage, en finançant selon le type de contrat la part restant à charge de l'employeur lorsque ce dernier a mobilisé les aides de l'Etat et ce, sur la base du SMIC.

Cette participation financière accompagnera chaque vague sur une durée de 2 ans, temps nécessaire à la qualification de ces salariés.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- la signature sur cette base, d'une convention financière entre la Ville de Lille, au titre du programme "Emplois de Services" et TRANSPOLE,
- le versement d'une subvention de 18 200 F à TRANSPOLE correspondant à notre participation aux coût de postes durant la phase expérimentale.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

DEPENSES		RECETTES	
4 personnes sous statut Contrat Emploi VILLE (30h/Sem.) (du 23/09/96 au 31/12/96)		VILLE DE LILLE (Prise en charge sur 100% du SMIC)	18 200 F
Soit 4 * 3.25 mois * 120% du SMIC	87 250 F	TRANSPOLE (Prise en charge du différentiel => 120% - 100%)	3 740 F
		ETAT (Prise en charge sur 120% du SMIC)	65 310 F
TOTAL	87 250 F	TOTAL	87 250 F

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/538

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Participation à la création de postes de surveillants
à l' O.P.H.L.M (Quartiers prioritaires)

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Au travers du programme des "Emplois de Services", la Ville de Lille a souhaité des emplois d'utilité sociale forte, correspondant à des besoins aujourd'hui non satisfaits.

Par ailleurs, l'Etat a manifesté sa volonté de s'associer à la demande des organismes H.L.M de renforcer la gestion de proximité par la création de postes de gardiens/concierges supplémentaires dans les quartiers prioritaires.

L' O.P.H.L.M de la C.U.D.L s'est porté candidat à la mise en oeuvre de cette démarche sur les quartiers Faubourg de Béthune, Moulins et Sud de Lille, avec la création de 10 postes pour un budget de 2 115 070 F, basé sur un cofinancement Office de Lille, locataires, Ville de Lille, Contrat de Plan Etat-Région (voir dossier joint).

La Ville de Lille reconnaissant cette démarche qui correspond pleinement aux objectifs du programme "Emplois de Services", nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, d'autoriser :

- la signature d'une convention entre la Ville de Lille, au titre du programme "Emplois de Services", et l' O.P.H.L.M ;
- le versement à l' O.P.H.L.M d'une subvention de 300 000 F ;
- l'imputation de cette dépense au sous-compte 10705, chapitre 9552, article 657 de nos documents budgétaires.

Le versement de cette subvention interviendra en deux temps :

- 50 %, au démarrage de l'opération
- 50 %, 6 mois plus tard, sur production des contrats de travail et d'un bilan intermédiaire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/539

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Participation à la poursuite des postes
d'acteurs de la liaison sociale dans
l'environnement scolaire au Club de
Prévention ITINERAIRES

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/841 du 18 décembre 1995, le Conseil Municipal autorisait la création, à titre expérimental, de 3 postes d'acteurs de la liaison sociale dans l'environnement scolaire dans les collèges Matisse, Verlaine et Mme de Staël.

Le bilan intermédiaire (document joint en annexe) remis par l'opérateur permet de poursuivre l'opération en 1997.

Un bilan de l'utilité sociale des postes ainsi créés, mené par un consultant extérieur et financé dans le cadre de la Charte signée avec la Région doit permettre d'entamer des tours de table financiers dès juin 1997, afin d'associer d'autres partenaires à la pérennisation de ces postes (CAF, Conseil Général, mutuelles, assurances scolaires, compagnies d'assurances, ...).

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, et afin de permettre la poursuite de cette opération, nous vous demandons d'autoriser le versement à l'Association Itinéraires d'une subvention de 350 000 F correspondant à une partie du coût de l'opération estimée à 850 000 F.

Le versement de cette subvention interviendra en deux temps :

- 50 %, au 10 décembre 1996

- 50 %, 6 mois plus tard

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



BUDGET PREVISIONNEL 1997

"Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire"

Dépenses

3 postes éducatifs :

255 x 3 = 765 KF

Supervision 10 KF

Frais de déplacements
et administratifs 15 KF

Budget Educatif 30 KF

Recherche Action 30 KF

TOTAL 850 KF

Recettes

Ville 350 KF

Etat 350 KF

Autres 150 KF
(mutuelles scolaires, MAIF, MACIF,
Conseil Général, Caisse des Dépôts et
Consignations)

TOTAL 850 KF

Lille, le 04 Septembre 1996

Siège social

Tél. 20 52 11 00

Fax 20 85 11 91

ITINÉRAIRES ~~Le~~ Directeur,
8, Rue du Bas-Jardin
B.P 471 59021 LILLE Cedex
Tél. 20 52 11 00 Fax 20 85 11 91

Faïck GODELLE

[Signature]
Godelle

8, rue du Bas Jardin BP 471 59021 Lille Cedex.

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/540

OBJET**Programme "Emplois de Services"**
Centre de Ressources Communes

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au travers du programme des "Emplois de Services", la Ville de Lille a souhaité des emplois d'utilité sociale forte, correspondant à des besoins aujourd'hui non satisfaits ou à des besoins nouveaux.

Par ailleurs, la FLRTP (Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité), souhaite créer un outil dénommé Centre de Ressources Communes dont l'objectif est de développer des prestations de services à la personne (petits travaux de jardinage et d'entretien) permettant à des publics sortant de parcours d'insertion d'accéder à des emplois dans le secteur marchand.

Le programme "Emplois de Services" de la Ville de Lille, reconnaissant cette démarche comme correspondant pleinement à ces objectifs, souhaite participer à cette opération.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons l'autorisation de négocier avec la FLRTP :

- la participation au financement du poste de pilote du Centre de Ressources Communes à hauteur du SMIC sur une durée d'un an,
- la création d'un poste de secrétaire et d'un poste d'opérateur téléphonique sur la base des contrats aidés possibles (Emploi Ville, Contrat de Qualification, Contrat Emploi Consolidé).

L'ensemble de ces postes fera l'objet d'une Convention d'Objectifs et de Partenariat (selon le dispositif adopté par délibération n° 96/485 du 4 juillet 1996) .

Sa mise en opérationnalité devra intervenir dans les 6 prochains mois.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/541

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Création de poste au Centre d'Activité
pour l'Emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/487 du 4 juillet 1996, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à négocier et à signer durant l'été, des actions qui n'avaient pas trouvé leur organisation finale pour être validées par le dernier Conseil Municipal, et notamment une action présentée par le CAE (Centre d'Activité pour l'Emploi).

Cette action vise à vérifier la faisabilité d'une boutique de services aux commerçants de la Ville qui réponde avec rapidité et souplesse à leurs besoins divers : lavage de vitres, évacuation des déchets, maintenance des locaux, portage de courses au domicile de la clientèle, etc ...

Cette action est initiée par 2 magasins du centre-ville (le PRINTEMPS, DECATHLON).

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, et afin de mener cette étude de faisabilité, nous vous demandons d'entériner la création d'un poste porté par le CAE.

Le financement de ce poste se fait sur la base d'un coût CIE et fait l'objet d'une convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Lille, au titre du "Programme Emplois de Services en faveur de la qualité de la ville et de la vie à Lille", et le Centre d'Activité pour l'Emploi (selon le dispositif adopté par délibération n° 96/485 du 4 juillet 1996).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/542

OBJET**Programme "Emplois de Services"**
Création de postes dans les Associations
de Services à la personne

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de la Ville de Lille, les associations d'aide à domicile jouent depuis de nombreuses années, un rôle éminent dans la couverture de besoins classiques (petite enfance, personnes âgées, familles ...). Elles ont su montrer leur capacité à améliorer constamment la qualité de leurs interventions.

De son côté, la Ville de Lille a la double volonté d'optimiser la qualité de la vie des Lillois et des Lilloises et de favoriser la qualification et l'insertion des personnes dans des emplois durables. Elle s'est donc engagée dans une action déterminée de stimulation d'activités nouvelles et de création d'emplois répondant aux besoins insuffisamment satisfaits de la population.

Reconnaissant la complémentarité de leurs préoccupations et de leur mode d'intervention, la Ville de Lille et les associations d'aide à domicile agréées, de services aux personnes, souhaitent s'engager dans une démarche partenariale visant le développement des services aux personnes.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons l'autorisation de négocier avec les associations suivantes : ADAR, AFAD Emplois Familiaux, Accueil et Services S.O.S 3ème âge, ALORE, AMAGAD, Association Familiale de Lille, CEDRE, FEPEM, IADL, Innov' Enfance, Maison de Quartier des Bois-Blancs, Services aux Familles :

- la création de postes d'opérateurs téléphoniques, d'intervenants à domicile, d'agents de développement des services, dans une enveloppe de 20 postes sur la base des contrats aidés possibles (Emplois Ville, Contrat de Qualification, Contrat Emploi Consolidé) ;

- l'ensemble de ces postes fera l'objet de Conventions d'Objectifs et de Partenariat avec ces associations (selon le dispositif adopté par délibération n° 96/485 du 4 juillet 1996) ;

- leur mise en opérationnalité devra intervenir dans les six prochains mois.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/543

OBJET**Programme "Emplois de Services"**
Convention avec la Caisse des Dépôts
et Consignations

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dès le démarrage du programme "Emplois de Services", la Ville de Lille a entamé des discussions avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'aide que celle-ci pourrait apporter à notre programme.

Aujourd'hui la Caisse des Dépôts et Consignations s'associe à notre programme pour contribuer aux volets consacrés aux thèmes suivants :

- la création d'emplois de gardiens dans les quartiers HLM,
- la création d'emplois liés à l'aménagement et à la gestion des espaces urbains de centre-ville.

Cette participation à hauteur d'un million de francs se fera de la façon suivante :

- contribution directe au programme "Emplois de Services" à hauteur de 500 000 F,
- prestation d'ingénierie à hauteur de 500 000 F notamment :
 - SCIC/ALFA pour les emplois de gardiens
 - SORELI/SCET sur la gestion des espaces urbains.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la contribution directe de la Caisse des Dépôts et Consignations au programme "Emplois de Services", à hauteur de 500 000 F et admettre en recettes la somme correspondante.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96/544

OBJETProgramme "Emplois de Services"
Création de poste à la SORELI

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/487 du 4 juillet 1996, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à négocier et à signer durant l'été des actions qui n'avaient pas trouvé leur organisation finale pour être validées par le dernier Conseil Municipal, et notamment une action présentée par la SORELI.

Depuis septembre 1995, la SORELI assure, pour la Ville de Lille, le gardiennage des parcs d'échange en employant 10 agents de surveillance sous contrat en alternance préparant le titre homologué d'agent de prévention et de sécurité. Le projet prévoit de compléter la formation par des stages en entreprise, permettant aux agents de découvrir des réalités du métier autres que celles vécues sur les parcs d'échange.

Pour assurer le maintien de l'activité pendant ces périodes de stages, la création d'un onzième poste est nécessaire.

Sollicitée par la SORELI au titre du programme "Emplois de Services", la Ville de Lille reconnaît cette démarche comme correspondant pleinement à ses objectifs, et souhaite participer à cette opération en finançant ce poste.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons d'entériner la création d'un poste porté par la SORELI, à compter du 8 juillet 1996. Le financement de ce poste se fait sur la base d'un coût C.I.E et fait l'objet (selon le dispositif adopté par délibération n° 96/485 du 4 juillet 1996) d'une convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Lille, au titre du programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la ville et de la vie à Lille", et la SORELI.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96/545

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Modification du tableau de création des
Contrats de Qualification et Contrats Initiative
Emploi dans les Associations
Création des Contrats Emplois Ville
dans les Associations

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/486 du 4 juillet 1996, le Conseil Municipal a adopté un tableau récapitulant les Contrats de Qualification et Contrats Initiative Emploi créés dans les Associations.

Nous souhaitons préciser ce tableau (joint en annexe) au regard de la réalité du programme et de la mesure "Emploi Ville" créée par l'Etat par la circulaire ministérielle du 28 mai 1996.

Cette mesure s'est substituée dès juillet 1996 pour les jeunes de moins de 26 ans au Contrat Emploi Consolidé.

Ces contrats sont intégrés dans les Conventions d'Objectifs et de Partenariats passées avec les Associations et suivent les mêmes modalités financières.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Association	Adresse	Nombre de contrats
Maison de Quartier de Fives	rue Massenet B.P. 22 59000 LILLE	1 C.Q
Maison de Quartier du Vieux Lille	24, rue des Archives 59000 LILLE	4 C.Q
Maison de Quartier Bois Blancs	60, rue du Gl de la Bourdonnaye 59000 LILLE	3 C.Q
Maison de Quartier de Wazemmes	36, rue d'Eylau 59000 LILLE	2 C.Q
Maison de Quartier de Moulins	1, rue Armand Carrel 59000 LILLE	6 C.Q
Centre Social Concorde	65, rue Saint Bernard 59000 LILLE	4 C.Q
Centre Social Parc des Expositions	5, avenue Eugène Varlin 59000 LILLE	1 C.Q
La Métaphore	Place du Gnl de Gaulle B.P. 302 59026 LILLE CEDEX	1 C.Q
Le Biplan	19, rue Colbert 59000 LILLE	2 C.Q
Les Spectacles sans gravité	168, Centre Commercial 59777 EURALILLE	1 C.Q
Le Tire Laine	39, rue des Sarrazins 59000 LILLE	1 C.Q
Créativ'Idée	42, rue Khulmann 59000 LILLE	2 C.Q
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis 59000 LILLE	1 C.Q
Les Inouies	39, rue Khulmann 59000 LILLE	1 C.Q
Les Craignos	79, Bd Montebello 59000 LILLE	3 C.Q
L.S.I	1/4, rue de l'Asie 59000 LILLE	1 C.Q 3 C.L.E.
Boldoduc	213, rue Chanzy Foyer 59260 HELLEMMES	1 C.L.E
Associations supports reprenant l'activité de L.S.D.	1/4 rue de l'Asie 59000 LILLE	5 C.Q
J.L.F.	90, rue des Meuniers 59000 LILLE	2 C.Q
Centre Social Mosaïque	96, rue du Long Pot 59000 LILLE	1 C.Q
CAE	66/1, Bd de Metz Centre d'Activités pour l'Emploi	1 C.L.E.
Soreli	7, BD Louis XIV B.P. 1243 59013 LILLE CEDEX	1 C.L.E.
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis	1 E.V.
JLF	90, rue des Meuniers 59000 LILLE	1 E.V

Ces contrats seront intégrés dans la convention d'objectifs et de partenariat passée avec l'association et suivent les mêmes modalités financières.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/546

OBJET**Programme Emplois de Services - Transfert des
Contrats Emplois Consolidés vers les Associations
- Echéancier**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/485 du 4 Juillet 1996, le Conseil Municipal a adopté les modalités administratives et financières de mise en oeuvre du tranfert des Contrats Emplois Consolidés vers les Associations, et fixait un échéancier.

Il est devenu nécessaire de repréciser ce tableau, en intégrant les modifications liées à la réalité du programme, tel qu'il apparaît à ce jour.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter l'échéancier joint en annexe.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Transfert des Contrats Emploi Consolidé vers les associations. Echéancier.

L'échéancier est le suivant :

Juillet	S.O.S. 3ème âge :	7 postes
	Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes :	3 postes
	Maison de Quartier des Bois Blancs :	9 postes
	Les Craignos :	6 postes
	Le Centre Social Concorde :	6 postes
Août	ASPTT :	4 postes
	Maison de Quartier de Moulins :	3 postes
	H.L.M. :	6 postes
	Maison des Associations :	3 postes
Septembre	Lille Sud Insertion :	7 postes
	Centre Social Marcel Bertrand :	3 postes
	Jeunesse Loisirs Famille :	3 postes
Octobre	ATD Quart Monde :	1 poste
	Les Francas (association départementale)	2 postes
Novembre	Centre Social l'Arbrisseau :	1 poste
	Centre Social du Parc des Expositions :	1 poste
	Maison de Quartier St Maurice :	2 postes
	Maison de Quartier Vieux Lille :	6 postes
	La Deûle :	4 postes
Décembre	Grandir :	4 postes
	Le Kaméléon :	1 poste
	Union Sportive Lille Moulins Carrel :	2 postes
	U.F.C. :	2 postes
	Espace Croisé :	4 postes
Janvier	Aéronef :	2 postes
	Association Familiale de Lille :	1 poste
	Maison de Quartier de Fives :	2 postes
	Tintin et Miloud :	2 postes
Février	Id' Croche :	1 poste
	ARPE :	1 poste
	Centre Social Mosaïque :	1 poste
Mars	LOSC :	1 poste
	FSE Louise Michel :	1 poste
	Parcours de Femmes :	2 postes
Avril	Collège Mme de Staël :	1 poste
Mai	A.D.A.V :	1 poste

Total 107 postes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/547

OBJETProgramme Emplois de Services
- Convention entre le Conseil Régional
Nord - Pas-de-Calais et la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°95/842 du 18 décembre 1995, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la « Charte pour l'Emploi Nord - Pas-de-Calais » avec le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais.

Par cette Charte, la Ville de Lille et la Région Nord - Pas-de-Calais s'associent pour identifier, formaliser, construire les éléments de développement des secteurs des services de proximité et en décliner les méthodologies.

Cette démarche a quatre objectifs :

- l'appréciation de l'utilité des services mis en place en vérifiant qu'ils correspondent à une demande sociale réelle et qu'ils sont appréciés des usagers ;
- la mise en œuvre, pour les personnes recrutées, de processus de professionnalisation, de qualification et d'adaptation aux postes de travail, en fournissant les formations et les accompagnements individuels nécessaires ;
- la volonté de réussir ces nouveaux services en garantissant la qualité des prestations fournies, en favorisant par exemple des procédures de labellisation ;
- la recherche avec l'ensemble des partenaires des moyens de solvabiliser et de pérenniser ces activités (secteur marchand, secteur d'utilité publique, secteur mixte d'utilité sociale).

Une première action commune d'évaluation de ce programme a été confiée, sur la demande de la Ville de Lille, à l'Agence pour le Développement des Services de Proximité et financée à hauteur de 140 000 F par la Région.

Cette évaluation a permis de préciser les besoins en ingénierie de la Ville de Lille et a donné lieu à un programme de huit actions devant aider à atteindre les objectifs cités ci-dessus.

.../...

Ces actions définies dans l'annexe 3, « modalités techniques », de la Charte donneront lieu à des opérations assurées par l'équipe « Emplois de Services » de la Mission Locale de Lille pour un montant de 500 000 F, et par des ressources externes (consultants, personnel mis à disposition, experts) choisies conjointement par la Ville de Lille et la Région Nord - Pas-de-Calais pour un montant de 1 425 000 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 23 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention financière relative à la Charte pour l'Emploi et le Travail signée entre la Ville de Lille et la Région Nord - Pas-de-Calais ;

- autoriser la Ville de Lille à admettre en recettes la subvention de 1 925 000 F selon les modalités définies dans la Convention financière ;

- autoriser le remploi de la somme de 1 425 000 F selon la répartition suivante :

- chapitre 955 2 - article 6629 - « Emplois de services - Charte Région-Ville de Lille - Autres prestations de services » pour un montant de 740 000 F afin de financer les opérations confiées à des consultants et des experts (réalisations d'études) ;
- chapitre 955 2 - article 657 - « Emplois de services - Charte Région-Ville de Lille - Subventions » pour un montant de 685 000 F afin de financer les opérations assurées par des personnels mis à disposition.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/548

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursDiverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du budget primitif 1996 sous l'intitulé « encouragement aux sports ».

<u>Lille Université Club -L.U.C. section Voile</u> Championnat de France de match - Racing First Class 8 les 19 et 20 octobre 1996	5 000 F
<u>Lille Université Club -L.U.C. section Volley ball</u> Subvention exceptionnelle	10 000 F
<u>U.A.I. ENSAM Ecole d'ingénieur</u> Tournoi Européen de Rugby à 7 -TER 7 les 31 mai et 1er et 2 juin 1996	2 000 F
<u>Association Sportive de la Police Municipale de Lille</u> Gala du chien de police les 27 et 28 septembre 1996	1 000 F
<u>Entente Sportive Louvière Cheminots section football</u> Subvention exceptionnelle	1 000 F
<u>Lille Twirling Centre</u> Championnat inter-ligues de twirling bâton des 15 et 16 juin 1996	2 000 F
<u>A.S.P.T.T section Boules</u> Concours de boules lyonnaises le 23 juin 1996	1 000 F
<u>Omni Sport Fivois section Football</u> Tournoi poussins Mai 1996- Tournoi Cadets Pâques Stage Fives Foot du 15 au 18 avril 1996	5 000 F 15 000 F 30 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

109
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/549

OBJET

Piscines Municipales
Revalorisation des tarifs

Les tarifs en vigueur dans les piscines municipales ont été votés par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 20 Novembre 1995 et appliqués à compter du 1er janvier 1996.

Il convient aujourd'hui de les revaloriser pour qu'ils soient applicables à compter du 1er janvier 1997.

Il faut rappeler que le tarif « Lillois - Non lillois » intervient uniquement sur la possibilité de paiement par abonnement réservé au public lillois et donc non appliqué au public non lillois.

L'attestation de domiciliation se fera au guichet de la piscine sur présentation d'une des pièces justificatives suivantes : quittances de loyer, d'EDF, de téléphone ou pièce d'identité.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouveaux tarifs et accepter la revalorisation.

Par ailleurs, durant les vacances scolaires d'été (mois de Juillet et Août) dans le cadre de l'opération « l'Eté à Lille », nous vous demandons de bien vouloir autoriser le demi tarif pour l'accès des jeunes lillois dans nos piscines municipales.

Sont concernés :

- Les Centres Sociaux
- Les Maisons de quartier
- Les Associations partenaires de l'opération « l'été à Lille ».

ADOPTÉE à l'unanimité

PISCINE OLYMPIQUE MARX DORMOY

PUBLICS CONCERNES	1996	1997
TARIF INDIVIDUEL		
Adultes :		
Lillois : le ticket.....	16.00 F	16.50 F
l'abonnement 10 séances.....	130.00 F	130.00 F
l'abonnement 30 séances.....		300.00 F
Non Lillois : le ticket.....	16.00 F	16.50 F
(pas d'abonnement)		
- Enfants : de 4 à 16 ans		
Lillois : le ticket.....	11.50 F	12.00 F
l'abonnement 10 séances.....	95.00 F	95.00 F
l'abonnement 30 séances.....		210.00 F
Non Lillois : le ticket.....	11.50 F	12.00 F
(pas d'abonnement)		
- location de matériel.....	3.00 F	3.00 F
- visiteurs accompagnants.....	6.00 F	6.00 F
TARIF DE GROUPE		
- centres sociaux lillois.....	6.00 F	6.00 F
- groupe de 20 personnes		
- Lillois.....	8.50 F	8.50 F
- Non Lillois.....	11.50 F	12.00 F
- scolaires lillois accompagnés d'un professeur.....	8.50 F	9.00 F
ECOLES PRIMAIRES et MATERNELLES LILLOISES		
CLSH (Caisse des Ecoles).....	GRATUIT	GRATUIT
CLUBS SPORTIFS LILLOIS (entraînements compétitions et manifestations exceptionnelles)		
TARIF REDUIT		
- Réduction famille nombreuse		
- enfants : de 4 à 16 ans.....	8.50 F	9.00 F
- adultes.....	11.50 F	12.00 F
- Réduction Etudiants, Militaires, Travailleurs privés d'emploi.....	11.50 F	12.00 F
- Réduction pour les personnes possédant :		
- la carte « Jeune ».....	11.50 F	12.00 F
- la carte « or Transpole ».....	11.50 F	12.00 F
- la carte « Vermeil ».....	11.50 F	12.00 F
- Agents Municipaux lillois.....	8.50 F	9.00 F
TARIFS POUR LECONS DE NATATION		
- carte abonnement 10 leçons		
- public lillois.....	290.00 F	290.00 F
- public non lillois.....	370.00 F	390.00 F
TARIFS POUR ANIMATION EN GROUPE (1 heure)		
- lillois et non lillois.....	300.00 F	320.00 F
TARIF HORAIRE		
location totale.....	3000 F de l'heure	3200.00 F de l'heure
location partielle.....	290.00 F de l'heure le couloir de nage	300.00 F de l'heure le couloir de nage

ESPACE FORME MARX DORMOY
MUSCULATION SAUNA
TARIFICATIONS

PUBLICS CONCERNES	1996	1997
- La séance d'1 heure 30		
- Public lillois.....	25.00 F	25.00 F
- Public non lillois.....	35.00 F	35.00 F
- La carte d'abonnement 10 séances pour le public lillois	200.00 F	200.00 F
- La carte d'abonnement 20 séances pour le public lillois	350.00 F	350.00 F
- Scolaires lillois accompagnés d'un professeur (séance d'1 H 30).....	11.50 F	11.50 F

FOSSE A PLONGEE MARX DORMOY
TARIFICATIONS

PUBLICS CONCERNES	1996	1997
Une séance de 2 heures.....	350.00 F	365.00 F
tarif de location annuelle pour les clubs utilisateurs.....	3500.00 F	3700.00 F

112
PISCINES DE FIVES, DE LILLE SUD et d'HELLEMMES

PUBLICS CONCERNES	1996	1997
TARIF INDIVIDUEL		
Adultes :		
Lillois : le ticket.....	11.50 F	12.00 F
l'abonnement 10 séances.....	95.00 F	95.00 F
- Enfants : de 4 à 16 ans		
Lillois : le ticket.....	8.00 F	8.50 F
- Location de matériel.....	3.00 F	3.00 F
TARIF DE GROUPE		
- centres sociaux lillois.....	5.50 F	5.50 F
- groupe de 10 personnes		
- Lillois.....	6.50 F	6.50 F
- Non Lillois.....	8.50 F	9.00 F
- scolaires lillois accompagnés d'un professeur.....	6.50 F	7.00 F
ECOLES PRIMAIRES et MATERNELLES LILLOISES		
CLSH (Caisse des Ecoles)	GRATUIT	GRATUIT
CLUBS SPORTIFS LILLOIS (entraînements compétitions et manifestations exceptionnelles)		
TARIF REDUIT		
- Réduction famille nombreuse		
- Enfants de 4 à 16 ans.....	6.50 F	7.00 F
- Adultes.....	8.50 F	9.00 F
- Réduction Etudiants, Militaires, Travailleurs privés d'emploi.....	8.50 F	9.00 F
- Réduction pour les personnes possédant :		
- la Carte « Jeunes ».....	8.50 F	9.00 F
- la carte « or Transpole ».....	8.50 F	9.00 F
- la carte « Vermeil ».....	8.50 F	9.00 F
- Agents Municipaux Lillois.....	6.50 F	7.00 F
TARIFS POUR LECONS DE NATATION et ANIMATION EN GROUPE		
- carte d'abonnement 5 leçons		
- public lillois et non lillois.....	150.00 F	160.00 F
- réduction famille nombreuse.....	110.00 F	115.00 F
TARIF HORAIRE		
location totale.....	800.00 F de l'heure	850.00 F de l'heure
Location partielle.....	150.00 F de l'heure le couloir de nage	160.00 F de l'heure le couloir de nage

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N°96/550
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Salle de Sports de la plaine Winston Churchill -
Quartier du Vieux Lille à Lille.
Conventions d'utilisation par les lycées Pasteur et Lalo

La Commission Permanente du Conseil Régional réunie le 4 juillet 1994 a décidé d'allouer à la Ville de Lille une subvention de 5 000 000 F pour la construction d'une salle de sports dans le quartier du Vieux Lille à Lille.

Un acompte de 3 000 000 F a été versé à la Ville de Lille, au titre des années 1995 et 1996.

Le solde, soit 2 000 000 F sera versé au titre des années prochaines, sous réserve de la signature d'une convention d'utilisation gratuite de l'équipement sportif avec les lycées Pasteur et Lalo de Lille.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de la convention ci-jointe qui fixe les modalités d'utilisation de cette salle de sports par les lycées Pasteur et Lalo.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/551

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursCentres Municipaux d'Initiation Sportive
(C.M.I.S.) Cotisation pour la saison 1996 / 1997

Le développement de la pratique sportive apparaît comme un moyen fondamental d'insertion dans certains quartiers lillois reconnus socialement en difficulté.

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont ainsi été mis en place afin d'éviter la rupture entre l'enseignement du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs.

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison 1995 / 1996 avait été reconduit et fixé à 50,00 F pour les enfants lillois et à 120,00 F pour les enfants non lillois.

Cette cotisation si faible soit-elle, eu égard aux services rendus et à la prestation fournie par la Ville reste encore un obstacle pour de nombreux jeunes qui, par manque de moyens financiers, ne peuvent s'inscrire aux Centres Municipaux d'Initiation Sportive.

De plus, dans le souci de promouvoir au maximum la pratique sportive auprès de tous les enfants des quartiers, lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 1994, vous avez accepté le principe de la gratuité de l'inscription pour les enfants lillois, sur présentation d'un certificat de non imposition des parents.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces mesures pour la saison sportive 1996 / 1997, à savoir :

- reconduire le montant de la cotisation annuelle pour la saison 1996/1997, à 50,00 F pour les enfants lillois et 120,00 F pour les enfants non lillois,

- accepter le principe de la gratuité de l'inscription pour les enfants lillois dont les parents pourront fournir un certificat de non imposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/552Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursOBJETContrat de Ville. Programme 1996 d'actions sportives
« Préparation Liliades 1996 ». Modification de maître d'ouvrage

Dans le cadre du Contrat-Ville et par délibération 96/231 du 29 avril 1996, vous avez adopté notamment la fiche programme relative à la préparation « Liliades 1996 » dans le quartier du Faubourg de Béthune où la maison de quartier y était désignée maître d'ouvrage.

Or, depuis, cette mission a été confiée au :
Centre d'Activité pour l'emploi (C.A.E.)
61/1 Boulevard de Metz
59000 LILLE

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de cette modification qui entraîne de facto le changement d'attributaire du versement de la subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/553Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursOBJETOrganisation des activités physiques et sportives
à l'école élémentaire. Etablissement de conventions entre
la Ville de Lille et l'Education Nationale

L'école élémentaire est le lieu des apprentissages scolaires. Les Activités physiques et Sportives (A.P.S.) ont dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (E.P.S.) une place significative au sein de l'ensemble des activités éducatives.

Les enseignants des écoles élémentaires sont chargés de cet enseignement dont ils sont responsables (tout autant que celui des autres disciplines).

Dans cette tâche ils peuvent être aidés par les Educateurs Sportifs territoriaux des A.P.S. qui leur apportent ainsi une certaine technicité sportive.

Tel est le cas de la Ville de Lille, qui a compris tant l'intérêt pédagogique qu'éducatif et social de l'enseignement des APS à l'école.

L'intervention active des Educateurs territoriaux dans l'enseignement de l'E.P.S. à l'école a également pour objectif de motiver l'enfant à pratiquer une activité sportive hors temps scolaire, dans les Centres Municipaux d'Initiation Sportive dans un premier temps et dans les clubs sportifs ensuite.

La participation de la Ville de Lille à l'enseignement de l'EPS, obligatoire à l'école est assez conséquente pour pouvoir être portée à la connaissance de chacun, notamment dans le cadre de conventions organisant ces collaborations qui s'insèrent dans le projet d'école.

Cette collaboration Education Nationale et Ville de Lille qui existait déjà , n'avait jamais été actée dans un document commun.

Aujourd'hui, sur proposition de l'Education Nationale, la Ville de Lille a participé à la rédaction d'une convention qui contractualise les conditions générales d'organisation ainsi que les rôles respectifs des enseignants et des Educateurs Territoriaux dans ce domaine.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de la convention ci-annexée et d'y émettre un avis favorable.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/554

OBJETEnlèvement de véhicules automobiles
Remboursement des frais aux propriétairesRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'Administration municipale et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, qui réunie le 10 septembre 1996, a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Madame Nathalie HERVE
174, rue des Postes.
59800 - LILLE -

471 francs

Monsieur Franck SLOWINSKI
71, rue Gambetta.
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

471 francs

Madame NIARKO PATTYN
17, place Madeleine Caulier
appartement 105,
59000 - LILLE -

471 francs

Monsieur Olivier FOURNIER
rue de Saint-Quentin,
59000 - LILLE -

471 francs

Monsieur Robert BOUCLY
165, avenue de Dunkerque
résidence Aramis
59000 - LILLE -

471 francs

Monsieur Luc DUMONT
89, rue de Canteleu
16/2 cité Fauchille
59000 - LILLE -

471 francs

Monsieur Daniel GOEMAN
32, rue de la Genièvrerie
59640 - DUNKERQUE

471 francs

Les dépenses seront imputées sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N°96/555OBJETLIAISON ENTRE LA RUE
CHARLES SAINT VENANT
ET LA RUE DE TOURNAI
Dénomination de voie

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au moment de la construction de l'ensemble immobilier dénommé « Le Forum », une voirie de desserte a été tracée entre la rue Charles Saint Venant et la rue de Tournai pour faciliter l'accès des pompiers en cas de nécessité.

Afin de situer sans ambiguïté cette voie dans laquelle différents services, notamment ceux de la police municipale, sont amenés à intervenir, il conviendrait de procéder à sa dénomination

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 10 Septembre 1996 et le Conseil de Quartier du Centre réuni le 11 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir dénommer cette liaison « passage de la demi-lune », pour en rappeler la forme courbe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/556

OBJET**Nettoyage des écoles primaires - Avenant****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres pour le nettoyage des écoles primaires divisées en 4 lots.

Or, depuis la rentrée scolaire 1996-1997, une nouvelle école appelée pour l'instant "EURALILLE", a ouvert ses portes rue Eugène Jacquet. Ces nouveaux locaux devront donc être confiés à l'une des entreprises titulaires d'un lot d'entretien.

La société DEPOSE, 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye, titulaire du lot n° 4, est l'une d'elles et donne entière satisfaction.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 2 juillet 1996, a donné son accord pour la passation d'un avenant avec cette société afin de lui confier le nettoyage de cette nouvelle école, moyennant un montant journalier de 560 Frs HT.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons l'autorisation de passer cet avenant.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/557

OBJETClasses d'environnement - Convention avec l'Association
AROEVEN - Année scolaire 96/97Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/454 du 4 juillet 1996 le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un certain nombre de classes d'environnement pour la scolarité 1996/1997, qu'il convient de compléter par le séjour suivant :

Séjour hors départements NORD-PAS de CALAIS (durée 2 semaines)ALBIEZ MONTROND (Savoie) avec l'AROEVEN - classes de neige

- 1 séjour du 3 au 17 décembre 1996 - 2 classes

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons :

- 1°) de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette proposition
- 2°) de nous autoriser à passer la convention relative à ce séjour
- 3°) de décider l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/558

OBJET

Z.A.C. d'EURALILLE
Groupe scolaire international
Gestion et fonctionnement
Convention entre la Ville de LILLE
et la Communauté Urbaine de LILLE

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance en date du 21 janvier 1976, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille a décidé le transfert progressif aux communes des dépenses de fonctionnement général et d'entretien des groupes scolaires construits ou à construire par la Communauté Urbaine de Lille, dans les Z.U.P. et les Z.A.C. s'étendant sur le territoire d'une seule commune, en étalant sur 9 ans le transfert des charges selon les modalités suivantes :

- les 3 premières années suivant l'ouverture du groupe scolaire :
la Communauté Urbaine en supporte la totalité
- les 3 années suivantes :
50% à la charge de la C.U.D.L.
50% à la charge de la Ville de LILLE
- les 3 années suivantes :
25% à la charge de la C.U.D.L.
75% à la charge de la Ville de LILLE
- à partir de la 10ème année :
la Ville de LILLE supportera la totalité des charges lui incombant.

D'autre part, le Conseil de Communauté a décidé qu'en ce qui concerne les groupes scolaires à construire ou en cours de construction, et pour éviter les comptes de détail, le délai de 9 ans commencera à courir dès la date d'ouverture de la première école du groupe mise en service (maternelle ou primaire).

Lors de sa séance du 27 avril 1990, le Conseil de la Communauté Urbaine a décidé la création de la Z.A.C. d'EURALILLE et, aux termes d'un traité en date du 24 octobre 1990, a concédé à la S.A.E.M. EURALILLE, dans le cadre de ses missions d'aménageur, la construction du groupe scolaire international situé à l'intérieur de la Z.A.C. du Centre International d'Affaires des Gares.

Par délibération n° 197 en date du 14 juin 1996, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour la signature, avec la Ville de LILLE, de la convention pour la gestion du groupe scolaire international implanté dans la Z.A.C. d'EURALILLE.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/559

OBJET

Classes d'environnement -
Personnel enseignant - Indemnités -
Application des nouveaux tauxRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/43 du 12 février 1996, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, sur les bases fixées par la circulaire préfectorale n° 95/213 du 9 octobre 1995, le personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement, en limitant à 140 % la partie variable.

Par circulaire n° 96/98 du 14 juin 1996, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais a fait connaître que, par suite de la revalorisation, à compter du 1er mai 1996, du salaire minimum de croissance et du minimum garanti, les taux de rémunération ont été majorés.

Le barème des indemnités applicables à partir du 1er mai 1996 s'établit comme suit :

a) - avantages en nature

18,04 Frs x 2 =	36,08 Frs
-----------------	-----------

b) - indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales =

30,00 Frs

c) - partie variable

37,72 Frs x $\frac{140}{100}$ =	52,81 Frs
---------------------------------	-----------

Celui des indemnités applicables à partir du 1er juillet 1996, défini par la circulaire n° 96/128 du 5 août 1996 qui revalorise le salaire minimum de croissance et du minimum garanti, a été établi comme suit :

a) - avantages en nature

18,09 Frs x 2 =	36,18 Frs
-----------------	-----------

b) - indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales =

30,00 Frs

c) - partie variable

37,91 Frs x $\frac{140}{100}$ =	53,07 Frs
---------------------------------	-----------

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons :

1°) de décider l'application de ces deux nouveaux taux de rémunération

2°) de limiter à 140 % la partie variable du taux journalier fixant ainsi le montant de l'indemnité à 82,81 Frs au 1er mai 1996 et 83,07 Frs au 1er juillet 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/560

OBJETAménagement des Rythmes de Vie de l'EnfantRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/455 du 4 juillet 1996, vous avez donné votre accord pour l'admission en recettes de la subvention, d'un montant de 150 000 Frs concernant le Temps d'Aménagement de l'Enfant, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Or, celle-ci nous a fait savoir que le montant de cette subvention se monterait exceptionnellement, pour l'année 1996, à 375 000 Frs, se décomposant comme suit :

- 300 000 Frs dans le cadre du Fonds Interministériel de la Ville
- 75 000 Frs financés sur les crédits de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Au cours du même Conseil Municipal, par délibération n° 96/456, vous avez autorisé la Caisse des Ecoles à être l'organisateur de l'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant expérimenté au groupe scolaire VICTOR DURUY - PHILIPPE DE COMINES.

Pour ce faire, la Caisse des Ecoles doit disposer d'un budget pour le recrutement des animateurs qui encadreront les activités des enfants de ce groupe scolaire ainsi que pour les autres dépenses consécutives à cette expérience. Une convention fixera les rapports entre la Ville de Lille, la Caisse des Ecoles et l'Association Départementale des FRANCAS.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 24 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- admettre en recettes la subvention de 375 000 Frs de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de l'affecter sur la ligne budgétaire "subvention pour les C.A.T.E." - 943/2 657 s/c 05977
- nous autoriser à effectuer un virement de 200 000 Frs au bénéfice de la Caisse des Ecoles
- nous autoriser à signer la convention précitée.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/561

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292 :

- INSTITUT PASTEUR	5 000 F
- ASSOCIATION DES SECOURISTES DE LILLE	12 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/562

OBJET CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PROGRAMME 1996 - SUBVENTIONS DE LA VILLE - 1ERE REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, depuis sa création en 1983, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment, depuis 1993, la mise en place d'un plan spécifique de lutte contre la toxicomanie.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, le Conseil Municipal par délibération n° 96/145 du 18 mars 1996 a décidé :

- d'adopter le Programme d'Actions de Prévention et le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie établis au titre de l'année 1996,
- de demander leur inscription au programme 1996 du Contrat de Ville,
- et de solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien.

Les négociations nécessaires ont été menées à cet effet et il en ressort qu'il est possible d'envisager dès à présent le processus de mise en oeuvre de certaines opérations retenues.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir répartir les subventions de la ville de la manière suivante entre les différents organismes supports d'opération concernés pour les actions désignées ci-après :

Programme d'actions de Prévention :

- Sécurisation des publics à travers la main courante de police

85 000 francs

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille

- Aide aux victimes, accès au droit, médiation pénale, alternative aux poursuites

82 000 francs

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille

- Plaquette d'accès aux droits pour les détenus sortants

9 542 francs

à l'Association R' Libre

Plan d'actions de lutte contre la toxicomanie :

- Point de repère

350 000 francs

à l'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (ABEJ)

- Santé Justice

95 000 francs

à l'Association pour l'information sur les drogues (AIDE)

- Centre d'accueil et de traitement par la méthadone

720 000 francs

à l'Association Le Cèdre Bleu

- **Accueil de proximité d'un public toxicomane et animation des réseaux d'acteurs sur cinq quartiers Lillois**
500 000 francs
à l'Association Itinéraires

- **Lieu de crise**
425 000 francs
à l'Association Itinéraires

- **Insertion professionnelle de personnes ex-toxicomanes**
50 000 francs
à la Mission Locale de Lille

- **Points parents**
600 000 francs
à l'Association de rencontres parents et jeunes (ARPEJ)

- **Généralistes et Toxicomanies 59**
65 000 francs
à l'Association Généralistes et Toxicomanies

- **Espace du Possible - Intermezzo**
300 000 francs
à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

- **Fonds d'aide à l'insertion des toxicomanes**
50 000 francs
à l'Association Le Cèdre Bleu

- **Dispositif d'accueil et de réduction des risques - Espace du Possible**
1 100 000 francs
à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

- **Accueil Ecoute Aide Prévention**
60 000 francs
à l'Association M.A.D. (Mobilisation Anti Drogue)

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal :

- s/c 5455 pour les actions relevant du Programme d'Actions de Prévention,
- s/c 8583 pour les actions figurant au Plan d'Actions de Lutte contre la Toxicomanie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/563

OBJET Association Le Cèdre Bleu

Organisation d'un colloque

Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Association Le Cèdre Bleu, dont le siège est situé 22 rue Jean Moulin à Lille, organise en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance un colloque ayant pour thème «Fonction(s) de la substitution dans la prise en charge des toxicomanes» les 20 et 21 novembre 1996 à Lille.

En vue de permettre la réalisation de cette manifestation, qui s'adresse plus particulièrement aux professionnels et aux personnes concernées par cette toute nouvelle pratique de soin, l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville de Lille.

Le thème de cette rencontre s'inscrit pleinement dans le contexte des préoccupations du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et celui-ci apporte d'ailleurs son concours à son déroulement.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 35 000 francs à l'Association Le Cèdre Bleu.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public», s/c 1164 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/564

OBJETProjet « Véhicule Interactif Partagé »
(V.I.P.)

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme européen THERMIE, consacré au soutien financier de projets destinés à appliquer des technologies énergétiques innovantes, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais a co-financé une étude de faisabilité du projet V.I.P., montée sous la responsabilité de l'Agence Régionale de l'Energie (A.R.E.) et réalisée par le bureau d'études ALCYON.

Le projet V.I.P. s'inscrit dans une perspective de complémentarité et de coordination des différents modes de transports présents sur le territoire, dans le souci du développement de l'intermodalité.

Il propose la création d'un parc public d'automobiles dont les véhicules sont utilisés de manière individuelle. Les voitures sont accessibles à des usagers abonnés qui, munis d'une clef numérique personnalisée, empruntent, sans réservation et sans délai, un véhicule disponible en bordure de rue. L'utilisateur paie l'utilisation réelle du véhicule (kms et stationnement compris), comptabilisée grâce à la clef, à la semaine ou au mois.

Circuler mieux en utilisant globalement moins de véhicules, réinvestir l'emprise de voirie libérée au profit d'aménagements urbains de qualité, diminuer les émissions polluantes en réduisant les embouteillages et en mettant en circulation des véhicules à combustion « propre », bien entretenus, tels sont les objectifs du projet V.I.P.

La Ville de Lille, qui s'est engagée par la signature de la charte d'Aalborg, dans une démarche globale et cohérente, souhaite mettre en place un programme d'actions visant à une meilleure mobilité des transports, tout en favorisant la préservation de la qualité de l'air.

L'intérêt suscité par le projet V.I.P. au niveau européen, permet d'envisager l'opportunité de passer à une deuxième phase d'étude de faisabilité appliquée à une ou plusieurs agglomérations.

La Région Nord/Pas-de-Calais est prête à participer au programme d'étude et à accompagner les agglomérations candidates pour mener à bien ce projet.

Dans le cadre de l'inscription du projet V.I.P. au Cahier des Charges environnemental du projet Lille 2004 (candidature de la métropole lilloise à l'organisation des Jeux Olympiques) et en relation avec le groupe de travail « Transports et Qualité de l'Air » de la Commission Extra-Municipale de l'Environnement, la Ville de Lille souhaite s'inscrire dans cette opération pilote et solliciter ses partenaires pour élaborer un dossier.

En accord avec les membres de la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie qui s'est réunie le 3 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à faire acte de candidature auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour constituer un des sites pilotes de la deuxième phase de l'étude de faisabilité du projet V.I.P.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/565

OBJETEtude de faisabilité pour la création
d'une Régie d'Ecologie Urbaine à Lille
Information

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1994, au travers de son dispositif Emploi-Environnement, la Région Nord-Pas-de-Calais a entrepris de développer les activités et l'emploi dans le domaine de l'environnement.

Ce développement implique un renforcement du partenariat entre le secteur public, para-public et privé, qui passe par la mise en place d'incitations financières, de conseils techniques ou de stratégies à court, moyen et long terme, tirant parti du potentiel local.

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a sollicité la Ville de Lille pour qu'elle constitue un territoire pilote pour l'analyse des conditions d'émergence d'activités et d'emplois dans le secteur de l'environnement. La Région subventionne et propose de mettre à disposition une équipe d'experts spécialisés, représentée par l'Association « Chantier Nature ».

Dans ce cadre, en accord avec la politique définie au sein de la délégation à la Qualité de la Vie et à l'Ecologie Urbaine, et en relation avec le groupe de travail thématique de la Commission Extra-Municipale de l'Environnement, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une Régie d'Ecologie Urbaine à Lille, est envisagée.

Outil opérationnel spécialisé dans les interventions sur l'environnement et le cadre de vie et le développement de produits à forte valeur écologique, la Régie d'Ecologie Urbaine répond à un triple objectif :

- intégrer les préoccupations de préservation et renouvellement des ressources naturelles ;
- favoriser la pérennisation d'emplois pour des personnes issues, en priorité, de parcours d'insertion ;
- développer des services d'utilité collective tout en expérimentant de nouveaux champs d'activités.

L'étude de faisabilité aboutira à l'élaboration de scénarios techniques, fonctionnels et financiers, validés par un groupe de pilotage composé des principaux Maîtres d'ouvrages publics présents sur le territoire et des partenaires concernés.

La participation financière de la Ville de Lille à cette étude est de 50.000 F. T.T.C.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, qui s'est réunie le 3 octobre 1996, nous vous demandons :

- de nous autoriser à lancer la procédure destinée à la réalisation du projet ;
- d'imputer la dépense relative à la contribution de la Ville, sur les crédits ouverts au B.P. 1996 sous la rubrique 901.132 L 36. - Aménagements paysagers divers - Etudes

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/566

OBJETETUDE DE FAISABILITE POUR LA
CREATION D'UN ATELIER DE TRI
PAPIERS - CARTONS
FINANCEMENT

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 96/442 en date du 27 Juin 1996, vous avez décidé la mobilisation d'un financement à hauteur de 147.735 Francs.

La sollicitation des fonds du Conseil Général du Nord nécessitant la répartition à part égale des financements Ville de Lille et Conseil Général, le montage financier proposé est le suivant :

70.000 F	Ville de LILLE
70.000 F	Conseil Général du Nord
7.735 F	C.R.I.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter la modification du plan de financement
- décider l'imputation de la dépense et l'encaissement des recettes sur les crédits « économie d'énergie » ouverts au S/C 909 article 232 K 56 Sous-compte 1494

En accord avec la commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de Vie réunie le 3 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le présent rapport

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/567

OBJET**Naturalille**
Convention avec l'Oglanel**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Au dernier Conseil Municipal, le 4 juillet 1996, nous avons présenté le projet Naturalille, ***un projet pour découvrir l'environnement urbain à Lille au quotidien***, accompagné du montage de l'opération, d'un budget global de 400.000 Francs.

Les principaux objectifs sont définis ainsi :

- Faire découvrir au grand public, la nature présente sur le terrain lillois.
- Mettre au point un label, décerné à des actions exemplaires de sensibilisation à la nature portées par différentes structures.

La Ville a sollicité l'aide de l'Etat et de la Région, ainsi que des subventions du FEDER dans le cadre des politiques aménagement et cadre de vie.

Ces différents partenaires ont d'ores et déjà répondu favorablement. La Ville peut donc poursuivre son projet et mettre en place le conventionnement envisagé avec l'Oglanel (Association de gestion de la MNE) qui assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération. A savoir, 200.000 Francs pour le FEDER, le 03 Juillet 1996, 45.000 Francs pour la Région le 10 Juillet 1996 et 45.000 Francs pour la DIREN. La part Ville se montant à 100.000 Francs ; la M.N.E. apportant 10.000 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 03 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/568

OBJET

Entretien des vasques à fleurs
de la Ville de Lille
Marché de prestations de service
à bon de commande sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1992, la Ville a engagé un programme de fleurissement important, mais l'augmentation sensible du patrimoine fleuri n'a pu être pris en charge totalement par la main d'oeuvre municipale.

C'est pourquoi, la Ville de Lille a passé un marché de prestations de service en 1994 pour l'entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries installées sur l'espace public. Ce marché arrive à expiration. Un nouveau marché est nécessaire pour assurer le suivi du fleurissement à partir de janvier 1997.

Quatre lots comprenant chacun un montant minimum et maximum sont prévus selon leur répartition géographique. Il s'agit de :

Lot n°1 :

Minimum : 100.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Soit 221 vasques dont 115 garnies de fleurs, 51 en arbustes et 55 suspensions.

Lot n°2 :

Minimum : 100.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Soit 226 vasques dont 64 garnies de fleurs, 84 en arbustes et 78 suspensions.

Lot n°3 :

Minimum : 100.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Soit 182 vasques dont 98 garnies de fleurs, 56 en arbustes et 28 suspensions.

Lot n°4 :

Minimum : 100.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Soit 155 vasques dont 46 garnies de fleurs, 36 en arbustes et 73 suspensions.

Le marché aura donc un montant minimum de 400.000 Francs et un montant maximum de 1.200.000 Francs.

Chaque marché sera conclu pour une durée d'un an avec possibilité de tacite reconduction sur 3 ans au maximum.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 03 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer ce marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/569

OBJET

Fourniture de vasques à fleurs
pour le fleurissement de la Ville de Lille
Marché de fourniture à bon de commande
sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1992, la Ville a engagé un programme de fleurissement important sur l'espace public, notamment du centre ville.

En 1993, un marché de fournitures a permis l'installation de grandes jardinières en bois à différents endroits de la ville. Ce marché est arrivé à expiration en juillet 1996 ; un nouveau marché maintenant est nécessaire pour permettre l'achat de nouveaux mobiliers de fleurissement aussi bien pour l'extension du programme que pour le remplacement de vasques existantes détériorées. Quatre lots sont prévus, chacun correspondant à un type de mobilier précis et comportant un montant minimum et maximum.

Lot n°1 : Vasques en bois, en ossature acier, bois lasuré

Minimum : 50.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Lot n°2 : Vasques en bois, et viroc, bois peint

Minimum : 50.000 Francs

Maximum : 300.000 Francs

Lot n°3 : Bacs d'orangerie en bois peint

Minimum : 50.000 Francs

Maximum : 150.000 Francs

Lot n°4 : Mobilier support de suspensions florales et suspensions en résine polyester

Minimum : 50.000 Francs

Maximum : 400.000 Francs

Le marché aura donc un montant minimum de 200.000 Francs et un montant maximum de 1.150.000 Francs.

Chaque marché sera conclu pour une durée d'un an avec possibilité de tacite reconduction sur 3 ans au maximum.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 03 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer ce marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/570

OBJET**Opération "Verdissons nos murs"**
Subvention**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 18 Décembre 1995, le Conseil Municipal approuvait le lancement de la campagne "Verdissons nos murs" dans le cadre d'un vaste programme d'embellissement du cadre de vie et acceptait le principe d'une subvention accordée aux particuliers, d'un montant égal à 30 % des travaux réalisés (toutes taxes comprises), plafonnée à 2.000 Francs, si les travaux étaient réalisés par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

Cette opération a encouragé plusieurs lillois à verdir leur façade et à solliciter la participation de la Ville.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande présentée par :

Monsieur RAVEZ**Magasin NOIX DE COCO****117, rue des Postes****59000 LILLE****Montant T.T.C. des travaux : 4.725,00 Francs****Montant de la subvention (30 %) : 1.417,50 Francs**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits : Chapitre 963/0
- Article 657.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 03 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/571

OBJET

ADHESION DE LA VILLE DE LILLE
A L'INSTITUT DE PREVENTION
ET DE GESTION
DES RISQUES URBAINS (IPGR)

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Face à l'extension des responsabilités des collectivités suite à la décentralisation et à la complexité d'intervention technique dans la ville, il s'est avéré nécessaire pour celles-ci de disposer de structures propres d'étude, d'expérimentation et de documentation.

Ainsi est née au sein de l'association des Ingénieurs des Villes de France la notion de réseau de compétences. Celui-ci permet de rassembler, valoriser et communiquer toutes les connaissances se rapportant à l'ingénierie urbaine afin de constituer une base de documentation et d'expertise, de recherche et de communication.

Actuellement, ce réseau comprend 7 pôles localisés : chacun d'eux étant spécialisé dans une compétence particulière de génie urbain.

Parmi ces 7 pôles, figure l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques urbains de Marseille, créé en 1991, dont la mission consiste à favoriser toute initiative visant à améliorer les conditions de sécurité collective de l'homme dans sa vie quotidienne. Organisé en 10 groupes de travail, il a donc plusieurs rôles :

- sensibiliser les responsables sur les risques et sur la nécessité des actions de prévention ;
- identifier les dangers et la mise en place des moyens de lutte ;
- former dans l'analyse des dangers et la recherche des solutions ;
- aider au travers de conseils et expertises concernant le risque urbain.

A ce jour, l'IPGR comprend comme adhérents : des acteurs privés, des collectivités territoriales (mairies d'Avignon, du Havre, de Marseille, de Nantes, de Toulouse...), des partenaires institutionnels et des services de l'Etat.

Dans le domaine des risques urbains, une étude spécifique a été faite au niveau de la Ville de Lille et une adhésion à l'IPGR serait d'une excellente utilité dans les domaines suivants : Immeubles menaçant ruine, sécurité sur les chantiers, bruit, pollution, hygiène, etc.

En accord avec votre commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de vie réunie le 3 Octobre 1996, nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser l'adhésion de la ville de Lille à l'IPGR, moyennant un droit d'entrée fixé à 5.000 F et une cotisation 1996 s'élevant pour 1996 à 5.520 Francs.

La dépense sera imputée au Chapitre 942/3 - article 640/5 - de la section de fonctionnement du budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/572

OBJETRAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 1995 a été adopté le 14 Juin 1996 par le Conseil de Communauté Urbaine de Lille.

Conformément aux termes du décret 95 635 du 6 Mai 1995, ce document a ensuite été adressé, à chaque commune concernée, pour présentation au Conseil Municipal.

En accord avec la commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de Vie réunie le 3 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le présent rapport.

ADOPTÉE à l'unanimité

PREFECTURE DU NORD

3 28. JUIN 1996 3

ARRIVEE

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

DIRECTION
DE L'ECOLOGIE
URBAINEPRODUCTION
DISTRIBUTION
D'EAU

- 1000 11 6

ARRIVEE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 1995

ANNEXE A LA DELIBERATION N°00 DU 14 juin 96.

Note liminaire

La distribution

Le service public de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté Urbaine de Lille est assuré de la manière suivante :

- délégation de service par la Communauté Urbaine de Lille à la Société des Eaux du Nord (SEN) sur le territoire de 62 communes, par contrat de 30 ans avec effet au 01.01.1986,
- délégation de service par la Communauté Urbaine de Lille au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (SIDEN) sur le territoire de 2 communes par contrat de 30 ans avec effet au 21.07.1968,
- délégation de service par le SIDEN à la SEN sur le territoire de 15 communes par contrat de 12 ans avec effet au 01.07.1988,
- par le SIDEN sur le territoire de 8 communes.

La Communauté Urbaine de Lille adhère au SIDEN pour 23 communes de son territoire, c'est à ce syndicat qu'il incombe d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et à le présenter à son assemblée. La CUDL sera ensuite destinataire de ce rapport qui sera présenté à son assemblée avant le 31 décembre 1996.

En conséquence le présent rapport ne concerne que les 62 communes du territoire de la CUDL pour lesquelles la SEN est délégataire et les 2 communes pour lesquelles le SIDEN est délégataire.

Le plan annexé au rapport indique les communes concernées par ces différents modes de gestion du service de distribution d'eau potable.

La production

A l'amont de la distribution, la production d'eau est assurée par :

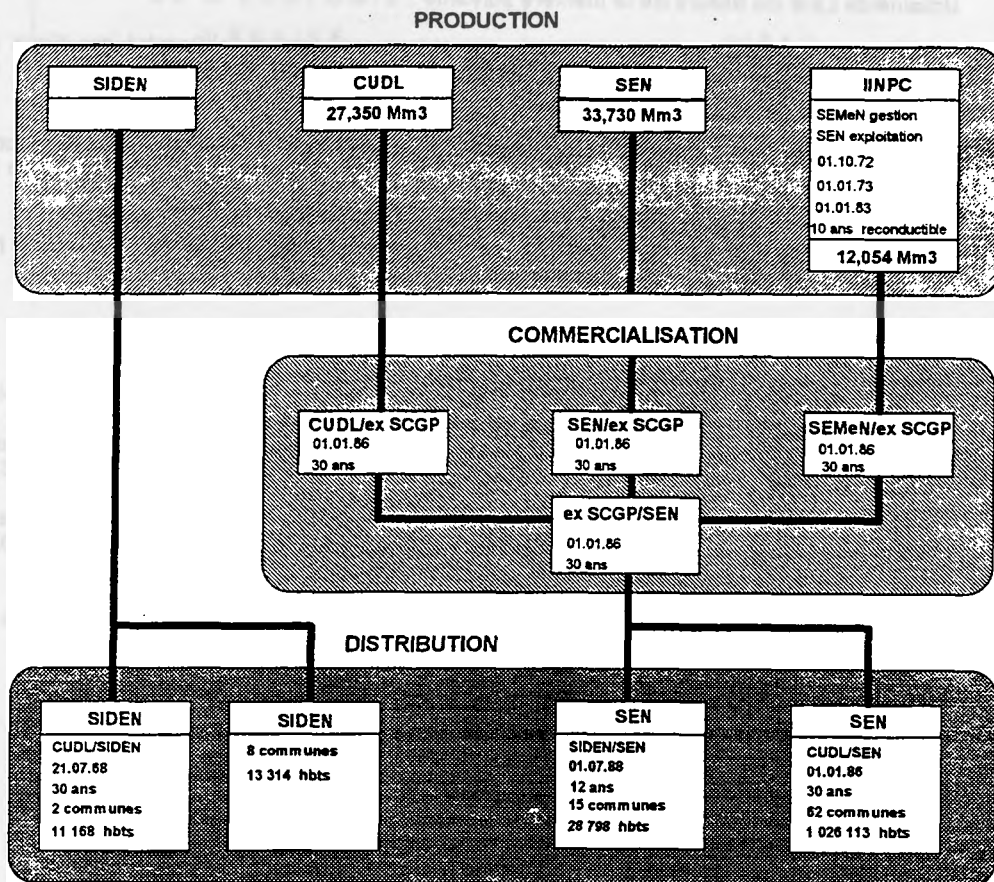
- la Communauté Urbaine de Lille, service Production Distribution d'Eau,
- la Société des Eaux du Nord,
- le Syndicat de Distribution d'Eau du Nord,
- la Société d'Eau de la Métropole du Nord (SEMeN), société d'économie mixte gestionnaire de l'unité de production située à Aire sur la Lys dont l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais (IINPC) est propriétaire.

Le tableau synoptique ci-après figure les intervenants et les dates et durées des contrats aux différents stades de la production à la distribution.

SYNOPTIQUE DE LA PRODUCTION A LA DISTRIBUTION DE L'EAU

VOLUMES PRODUITS : ANNEE 1995

POPULATION DESSERVIE : RECENSEMENT ANNEE 1990



Nota : la SCGP (Société de Contrôle et de Gestion de la Production), société d'économie mixte, a fusionné avec la SEMeN en juin 1990.

Le prix total de l'eau

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont présentés de manière distincte, en conséquence le prix total de l'eau et ses différentes composantes est repris au tableau ci-après sous la forme d'une facture établie à partir de la consommation de référence pour les années 1995 et 1996 en indiquant l'évolution de chaque élément.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le prix total de l'eau et ses différentes composantes

Présentation d'une facture établie à partir de la consommation de référence

	V. en m3	ANNEE 1995			Montants totaux	ANNEE 1996			Montants totaux	VARIATION 1996/1995
		Montants hors T. V. A.				Montants hors T. V. A.				
		Prix unitaire	SEN	Autres		Prix unitaire	SEN	Autres		
MISE A DISPOSITION DE L'EAU POTABLE										
ABONNEMENT AU SERVICE (SEMESTRIEL)		74,180	148,36			76,630	153,26			3,30%
CONSOMMATION DE L'EAU	120	5,348	641,76			5,620	674,40			5,09%
EXTENSION - SECURITE (CUDL)	120	0,490		58,80		0,490		58,80		0,00%
EVACUATION ET DEPOLLUTION DES EAUX USEES										
ASSAINISSEMENT (CUDL)	120	5,000		600,00		5,390		646,80		7,80%
PROTECTION ENVIRONNEMENT (CUDL)	120	2,260		271,20		2,430		291,60		7,52%
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU ET TAXES										
PRELEVEMENT (AEAP)	120	0,410		49,20		0,430		51,60		4,88%
POLLUTION (AEAP)	120	2,250		270,00		2,670		320,40		18,67%
F.N.D.A.E. (Etat)	120	0,125		15,00		0,140		16,80		12,00%
TAXE HYDRAULIQUE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	120					0,03		3,60		
TOTAL SOUMIS A T. V. A.			790,12	1 264,20	2 054,32		827,66	1 389,60	2 217,26	7,93%
T. V. A. 5,5%					112,99				121,95	7,93%
TOTAL T.T.C.					2 167,31				2 339,21	7,93%

NOTA : le prix unitaire de 5,348 pour la consommation de l'eau a été réévalué à 5,444 au mois d'août 1995.

1 - Les indicateurs techniques

1.1 - La ressource utilisée pour les besoins de l'alimentation en eau de la Communauté Urbaine de Lille est exploitée par la CUDL, la SEMeN, la SEN et le SIDEN. Cette ressource est souterraine pour 84% des besoins et superficielle pour 16%.

La localisation, les différents exploitants et les volumes moyens journaliers sont repris au tableau ci-après :

RESSOURCE	CUDL	SEMeN	SEN	SIDEN
SUPERFICIELLE				
Aire sur la Lys		33 025 m ³ /j		
SOUTERRAINE				
CARBONIFERE				
Hem			1 848 m ³ /j	
Roncq			4 014 m ³ /j	
Roubaix	2 065 m ³ /j			
Tourcoing	3 009 m ³ /j			
Wattrelos 3 ponts	2 065 m ³ /j			
Wattrelos beck	12 112 m ³ /j			
Wattrelos centre	3 386 m ³ /j			
NAPPE DE LA CRAIE				
Emmerin	21 255 m ³ /j			
Flers en Escrebieux			12 197 m ³ /j	
Hem			10 016 m ³ /j	
La Madeleine	4 515 m ³ /j			
Lambersart La Carnoy			13 046 m ³ /j	
Lille Saint Maurice	4 872 m ³ /j			
Pecquencourt	21 639 m ³ /j			
Seclin			4 883 m ³ /j	
Wavrin Les Ansereuilles			46 458 m ³ /j	
La Bassée, Sainghin-en-Weppes, Salomé				1 367 m ³ /j
	74 918 m³/j	33 025 m³/j	92 462 m³/j	1 367 m³/j

1.2 - Le nombre d'habitants desservis par la SEN dans le cadre de son contrat passé avec la CUDL est de 1 026 113 d'après le dernier recensement de 1990.

Les communes desservies sont : Anstaing, Armentières, Beaucamps-Ligny, Bondues, Bousbecque, Capinghem, Comines, Croix, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Fâches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Gruson, Hallennes-les-Haubourdin, Halluin, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lomme, Loos, Lompret, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette, Mons-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Pérenchies, Premesques, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Saint-André, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-sud.

Le nombre d'habitants desservis par la SIDEN dans le cadre de son contrat passé avec la CUDL est de 11 168 d'après le dernier recensement de 1990.

Les communes desservies sont : La Bassée, Sainghin-en-Weppes.

1.2 1. Volumes vendus au cours de l'exercice 1995 :

<u>SEN</u>	
eau potable	56 729 813 m ³
<u>SIDEN</u>	
eau potable	466 915 m ³

1.2 2. Volumes mis en distribution :

<u>SEN</u>	
eau potable	70 334 592 m ³
<u>SIDEN</u>	
eau potable	543 729 m ³

1.2 3. Détail par catégories d'abonnés des volumes d'eau potable :

<u>SEN</u>	
abonnés domestiques	40 974 512 m ³
abonnés industriels	9 594 720 m ³
abonnés agricoles	25 474 m ³
abonnés des collectivités publiques	3 796 644 m ³
abonnés des collectivités locales	<u>2 338 463</u> m ³
	56 729 813 m ³

<u>SIDEN</u>	
abonnés domestiques	466 915 m ³

1.2 4. Nombre d'abonnés eau au 31 décembre 1995 :

<u>SEN</u>	277 502
<u>SIDEN</u>	3 998

1.3. Contrôles de qualité de l'eau sur les réseaux de distribution :

1.3.1. Contrôles D.D.A.S.S. :

La D.D.A.S.S. a effectué, en 1995, 2 493 contrôles,
dont 562 sur les ressources et la production d'eau,
1 931 sur les réseaux de distribution, selon le tableau ci-dessous :

Unité de distribution	Nombre d'habitants	Nombre d'analyses
Hem	139 388	245
Lambersart	55 269	111
Lille	178 301	216
Marcq-en-Baroeul	173 169	489
Baisieux	15 088	16
Seclin	70 423	73
Roncq	29 765	67
Roubaix	256 696	414
Verlinghem	5 972	14
Armentières	38 272	266
Houplin-Ancoisne	7 738	8
Lesquin	7 812	12

Résultats des analyses :

Total des prélèvements 1 931

- ♦ prélèvements conformes 1 914
- ♦ prélèvements avec présence de
 - streptocoques fécaux 5
 - coliformes thermotolérants 12
 - turbidité hors normes

Ces derniers prélèvements ont donné lieu à des contrôles complémentaires systématiques. Tous leurs résultats étaient conformes.

1.3.2. Contrôles Société des Eaux du Nord. :

Sur l'ensemble des installations gérées par la Société, le laboratoire de la S.E.N. effectue des :

- ♦ contrôles bactériologiques :
 - forages et production
 - distribution soit 4 526 pour 1995
- ♦ contrôles chimiques :
 - analyses selon les normes européennes (62 paramètres), forages et production,
 - mesures du chlore et de la turbidité en production,
 - mesures du chlore et de la turbidité en distribution,
 - analyses d'identification en recherche de fuite
 soit 2 966 pour 1995

Les résultats des contrôles bactériologiques de la S.E.N. sont en parfaite similitude avec ceux de la D.D.A.S.S. :

Total des prélèvements	4 526
♦ prélèvements conformes	4 488
♦ prélèvements avec présence de	
- streptocoques fécaux	38
- ou coliformes thermotolérants	

Ces derniers prélèvements ont donné lieu systématiquement à des contrôles complémentaires dont les résultats étaient conformes.

1.3.3. Contrôles C.U.D.L. :

Le contrôle des installations de production gérées par la CUDL est effectué par la DDAS et par autocontrôle. Les analyses sont confiées au laboratoire de Veille Ecologique ainsi qu'au laboratoire de l'Institut Pasteur à Lille :

Total des prélèvements : 2046

Les prélèvements effectués par la DDASS sont au nombre de 596 dont 363 pour les analyses bactériologiques et 233 pour les analyses physico-chimiques.

Les prélèvements effectués par la CUDL sont au nombre de 1450 dont 180 pour les analyses bactériologiques et 1270 pour les analyses physico-chimiques.

Après vérification éventuelle les résultats sont conformes à la réglementation.

1.3.4.. Contrôles SIDEN :

Comme les autres distributeurs et producteurs d'eau, le SIDEN réalise des autocontrôles production et distribution et, est contrôlé par la DDASS. Le total des prélèvements s'élève à 38 dont 29 pour les analyses de type distribution et 9 pour les analyses de type ressource.

Les résultats sont conformes à la réglementation.

2 - Les indicateurs financiers

2-1 Le prix de l'eau :

2.1.1 Les différentes modalités de tarification selon les types d'abonnés, les modalités d'évolution et de révision de cette tarification.

MODALITES DE TARIFICATION

La tarification de la vente d'eau potable est établie sur une tarification de type binôme, comprenant une partie fixe semestrielle et une partie proportionnelle au nombre de m³ vendus.

La partie fixe semestrielle est fixée suivant le type et le calibre des compteurs. Dans le cas où le compteur demeure la propriété de l'abonné, et ceci aussi longtemps qu'il assure un comptage correct, la partie fixe subit un abattement de 15%.

Pour les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, pour les établissements publics autres que les logements, pour les consommations communales, les dégressivités suivantes seront appliquées à la partie proportionnelle du prix de vente de l'eau :

VOLUMES VENDUS		COEFFICIENT
jusqu'à	6 000 m ³	1,00
de	6 001 à 12 000 m ³	0,95
de	12 001 à 24 000 m ³	0,85
de	24 001 à 50 000 m ³	0,75
au delà de	50 001 m ³	0,70

MODALITES D'EVOLUTION

Les prix de facturation, partie fixe semestrielle et partie proportionnelle sont calculés annuellement au 01 janvier en multipliant le prix de base par un coefficient K défini par la formule ci-après :

$$K = 0,15 + 0,50 S / S_0 + 0,15 TP_{10.4} / TP_{10.4_0} + 0,15 A / A_0$$

dans laquelle les paramètres S, TP_{10.4}, et A représentent :

S : l'indice élémentaire régional Nord-Pas de Calais des salaires dans les industries du bâtiment et des travaux publics publié par le BOCCRF, affecté du coefficient de charges salariales applicables pour les travaux publics en province et publié au Moniteur des Travaux Publics.

TP10.4 : l'index national de prix de génie civil : canalisations égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux fonte : base 100 en janvier 1975, publié au BOCCRF.

A : le prix moyen pondéré de vente du mètre cube d'eau potable hors taxe par la SEMeN au Concessionnaire de la distribution.

Les valeurs de base sont celles de septembre 1984 à savoir :

S₀ : 316,3
 TP10.4₀ : 303,4
 A₀ : 0,623

Le tarif de base est défini à la date du 01 janvier 1985 par le barème de base suivant, établi en francs, hors taxes et redevances :

TYPES ET CALIBRES DES COMPTEURS	PARTIE FIXE SEMESTRIELLE	PARTIE PROPORTIONNELLE
Volumétriques - combinés		
15 mm	54,50	4,00
20 mm	64,50	4,00
30 mm	86,50	4,00
40 mm	130,50	4,00
60 mm	212,00	4,00
80 mm	291,00	4,00
100 mm	548,50	4,00
150 mm	1 142,50	4,00
Vitesse (type woltman)		
60 mm	211,00	4,00
80 mm	235,50	4,00
100 mm	278,50	4,00
150 mm	420,50	4,00
200 mm	658,50	4,00

Les valeurs finales de S, TP10.4 et A sont celles en vigueur au mois de septembre précédant le 01 janvier de l'année considérée.

MODALITES DE REVISION

Les tarifs et termes correctifs seront revus après 5 ans de mise en application. En outre, pour maintenir les tarifs en harmonie avec les charges de l'entreprise suivant la variation des circonstances économiques, ceux-ci pourront être révisés à la demande, soit de la Communauté, soit du Concessionnaire :

a) En cas de variation de plus de 20% du volume global vendu calculé sur la moyenne des trois dernières années, depuis la dernière révision.

b) Si le prix de base a varié de plus de 50% par rapport au prix constaté au moment de la dernière révision.

c) Si le montant des impôts et redevances à la charge du Concessionnaire varie de façon significative.

Dans les cas ci-dessus, la révision sera opérée en partant des tarifs fixés comme ci-avant et en modifiant ces tarifs pour tenir un compte équitable de la répercussion sur le prix de revient de l'eau et des prestations des conditions nouvelles d'exploitation.

Si, dans les quatre mois à compter de la date de la demande de révision, un accord entre les parties n'est pas intervenu, il sera procédé à cette révision par une Commission arbitrale de trois membres dont l'un sera désigné par la Communauté, l'autre par le Concessionnaire et le troisième par les deux premiers. Faute par ceux-ci de s'entendre dans le délai de quinze jours, la désignation du troisième membre sera faite par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Il en sera de même pour les membres qui n'auraient pas été désignés par les parties dans les mêmes délais.

Pendant la négociation, les anciennes conditions tarifaires seront maintenues jusqu'à l'approbation de l'avenant à intervenir.

2-1-2. L'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau en 1996.

L'ensemble des éléments relatifs au prix du m3 d'eau potable pour le seul service de l'eau potable se répartit comme suit :

ELEMENTS FORMANT LE PRIX DU M ³ D'EAU POTABLE	PART REVENANT A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE.	PART REVENANT A LA SOCIETE DES EAUX DU NORD.	AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE.	FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU.
Abonnement annuel (compteur de 15 mm.)		153,26		
Consommation de l'eau		5,62		
Extension - Sécurité	0,49			
Prélèvement			0,43	
FNDAE				0,14
TVA 5,5 %	oui	oui	oui	oui

2 - Les indicateurs financiers

2.1 Le prix de l'eau

Présentation d'une facture établie à partir de la consommation de référence.

	V. en m3	ANNEE 1995				ANNEE 1996				VARIATION 1996/1995
		Montants hors T.V.A.			Montants totaux	Montants hors T.V.A.			Montants totaux	
		Prix unitaire	SEN	Autres		Prix unitaire	SEN	Autres		
MISE A DISPOSITION DE L'EAU POTABLE										
ABONNEMENT AU SERVICE (SEMEMTRIEL)		74,180	148,36			76,630	153,26			3,30%
CONSOMMATION DE L'EAU	120	5,348	641,76			5,620	674,40			5,09%
EXTENSION - SECURITE (CUDL)	120	0,490		58,80		0,490		58,80		0,00%
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU ET TAXES										
PRELEVEMENT (AEAP)	120	0,410		49,20		0,430		51,60		4,88%
F.N.D.A.E. (Etat)	120	0,125		15,00		0,140		16,80		12,00%
TOTAL SOUMIS A T.V.A.			790,12	123,00	913,12		827,66	127,20	954,86	4,57%
T.V.A. 5,5%					50,22				52,52	4,57%
TOTAL T.T.C.					963,34				1 007,38	4,57%

NOTA : le prix unitaire de 5,348 pour la consommation de l'eau a été réévalué à 5,444 au mois d'août 1995.

2-2 Les autres indicateurs financiers

Le tableau ci-après reprend la situation de la dette à la clôture de l'exercice 1995 :

DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	ANNUITE		TOTAL ANNUITE
		INTERETS	CAPITAL	
19 963 813,42	9 493 360,71	746 023,76	1 074 561,29	1 820 585,05

Dette récupérable

19 963 813,42	9 493 360,71	746 023,76	1 074 561,29	1 820 585,05
---------------	--------------	------------	--------------	--------------

Charge nette de la dette

0	0	0	0	0
---	---	---	---	---

Les travaux de renouvellement de réseaux réalisés par la SEN dans le cadre de son contrat en 1995 s'élèvent à 31,4 M.F. Les travaux réalisés sur les réservoirs et relais se sont élevés à 7,3 M.F.

Les travaux d'extension de réseaux de distribution d'eau réalisés par la CUDL se sont élevés à 5,2 M.F. en 1995.

EAU POTABLE - DISTRIBUTION

MAITRE D'OUVRAGE - EXPLOITANT



□ C.U.D.L-S.E.N

▨ S.I.D.E.N-S.E.N

▩ S.I.D.E.N-S.I.D.E.N

▧ C.U.D.L-S.I.D.E.N

ECHELLE : 1/200000

CUDL-DI-ECOLOGIE URBAINE
MAI 1995

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/573

OBJETDécoration du mobilier urbain

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les mobiliers urbains mis en place par France Télécom, E.D.F. - G.D.F., sont en nombre très important et présentent l'inconvénient de s'intégrer difficilement dans l'environnement et d'être très souvent inesthétiques.

C'est pourquoi, une opération de décoration de ces mobiliers, par des artistes lillois, pourrait être organisée.

Cette initiative permettrait à ces mêmes artistes de travailler sur des supports nouveaux et de se faire connaître du Grand Public d'une manière tout à fait originale. Un nouvel espace urbain gai et coloré serait ainsi créé.

Pour mener à bien ce projet, chaque quartier et la Commune Associée d'Hellemmes seraient sollicités pour proposer des sites d'interventions. 11 armoires seraient ainsi traitées, à raison de 3 à 4 par an.

Afin de sensibiliser les artistes potentiels, un appel à concepteur fortement médiatisé serait lancé. Le choix des dossiers serait confié à un jury composé de représentants de la Municipalité et des différents concessionnaires.

La Ville assurerait l'organisation du concours et mettrait un local à disposition des artistes.

La fourniture de matériaux et les différentes opérations de manutention seraient prises en charge par les concessionnaires partenaires.

En accord avec la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 3 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à mettre en œuvre cette opération qui se concrétisera ultérieurement par la signature d'une convention entre la Ville de Lille et les partenaires que sont France Télécom et E.D.F. - G.D.F.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/574

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6552, pour :

- MEDIAGORA	6 000 F
- E.U.R.A.F.E.C.A.M.	20 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550, pour :

- AMICALE DES DEFICIENTS DES ECOLES DE RONCHIN ET LOOS (E.R.D.V.)	2 500 F
- ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE Délégation Départementale - Secteur Lille	10 000 F
- GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES - NORD Service Région	5 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6546, pour :

- ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE 10 000 F
Goupe Nature et Environnement

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6548, pour :

- INNOV'ENFANCE 40 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6544, pour :

- CENTRE REGIONAL D'ACCUEIL, DE FORMATION 15 000 F
ET D'ORIENTATION (C.R.A.F.O.)

Sur le Chapitre 914 - Article 130 - Sous-Compte à créer, pour :

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT 17 500 F
DES EQUIPEMENTS POUR DEFICIENTS VISUELS

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/575
OBJET

Programme de Développement des Activités
Physiques et Sportives Adaptées
en faveur des personnes handicapées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1995, grâce à la coopération des différentes délégations aux Handicapés et à l'Accessibilité, à l'Action Sportive et à la Politique de la Ville et le Conseil de Quartier des Bois-Blancs, la Ville a conçu, avec le concours de l'Association pour le Développement des Activités Physiques Adaptées (A.D.A.P.A.), un dispositif, sur le Quartier des Bois-Blancs, visant au développement des activités physiques et sportives adaptées en faveur des personnes handicapées.

Celui-ci consiste à :

- Informer et accompagner les personnes handicapées dans la pratique du sport.
- Apporter un soutien pédagogique aux clubs sportifs volontaires dans l'adaptation de la pratique aux personnes handicapées.
- Rendre accessible les lieux d'entraînement : travaux d'accessibilité dans les équipements sportifs et acquisition de matériel spécialisé nécessaire à la pratique du sport.

Pour l'année scolaire 1996/1997, le dispositif est reconduit et étendu aux autres quartiers en Développement Social Urbain.

Pour mener à bien ce projet, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la présentation d'un dossier de subvention auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports dans le cadre des projets locaux d'animation en vue d'acquies du matériel spécialisé pour mise à disposition gracieuse auprès des clubs sportifs.
- l'admission en recette de la subvention sollicitée au Chapitre 903.59 - Article 1051 - Sous-Compte à créer.
- le réemploi au Chapitre 903.59 - Article 2147 K83 - Sous-Compte 5851

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N°96/576OBJETRemises gracieuses : Titres de recette 10 646/96
et 10 643/96 en faveur de deux Lillois en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Deux Lillois sont redevables envers la Ville de Lille des sommes suivantes :

- 5 316,76 F (Titre de recette 10 643/96) représentant la dette de loyer d'une Lilloise qui a de graves problèmes de santé et dont la situation financière est très précaire, pour le logement sis 5/18 rue Colette, somme qui avait été mandatée à l'ordre de l'OPHLM, dans le cadre de la convention Garantie Ville.

- 5 293,15 F (Titre de recette 10 646/96) représentant le solde de compte d'un précédent logement sis 5/5 rue des 18 Ponts d'une Lilloise qui a bénéficié d'une mutation au sein du patrimoine HLM.

Cette mutation ne pouvait que favoriser une amélioration de la situation financière très difficile de l'intéressée. Cette somme a été mandatée à l'ordre de l'OPHLM dans le cadre de la convention Garantie Ville.

En accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux intéressés la remise gracieuse des sommes restant dues.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/577

OBJET

Subvention municipale dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes,
Lille Sud et courées en complément
des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 et à la délibération n° 95/359 du 29 mai 1995 qui définissent les conditions d'attribution par la Ville aux bailleurs privés d'une subvention correspondant à 10 % du montant des travaux retenus par l'A.N.A.H., en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande présentée par :

- Indivision HATTE-LAVOGEZ
35 rue Guynemer
59139 Wattignies
adresse de l'immeuble objet des travaux : 1,2,3,4 Cour Manuel -
21 rue de la Justice à Lille
montant des travaux retenus par l'A.N.A.H. : 363 240 Frs
montant de la subvention municipale : 36 324 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 964.2 - Article 657

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/578

OBJET

Attribution de primes municipales à l'amélioration
de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins,
Wazemmes, Lille Sud et courées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limités à 70 000 Francs, en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- Monsieur Mohamed ZIDANE
204 Boulevard Victor Hugo à Lille
objet des travaux : remplacement de 7 fenêtres
montant TTC des travaux : 37 000 Frs
montant de la prime (10 %) : 3700 Frs
- Monsieur Nicolas MEURIN et Mademoiselle Anne LIDOVE
14 rue du Docteur Yersin à Lille
objet des travaux : sablage - rejointement de la façade
montant TTC des travaux : 14 300 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 430 Frs
- Madame Colette BLANGY
1 Cour Ste Anne
27 Bis rue des Secouristes à Lille
objet des travaux : menuiseries extérieures - couverture cuisine - salle de bains
montant TTC des travaux : 43 229 Frs
montant de la prime (10 %) : 4 329 Frs
- Monsieur Emile DAAMS
2 rue Jean Solier à Lille
objet des travaux : peinture de la façade et des menuiseries extérieures
montant TTC des travaux : 20 108,13 Frs
montant de la prime (10 %) : 2 011 Frs

- Monsieur Michel LESAGE
15 rue des Hannetons à Lille
objet des travaux : remplacement de la porte d'entrée et pose d'une fenêtre
double-vitrage avec volet roulant
montant TTC des travaux : 18 464 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 846 Frs

- Monsieur Jean-Marie SOUILLART
11 rue d'Hondschoote à Lille
objet des travaux : sablage - rejointement de la façade
montant TTC des travaux : 13 060,98 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 306 Frs

- Madame Stanislawa ALICHE
24 Cité des 4 Chemins
46/48 rue de la Justice à Lille
objet des travaux : installation de WC au 1er étage et raccordement à l'égoût
montant TTC des travaux : 4 853,24 Frs
montant de la prime (10 %) : 485 Frs

- Monsieur et Madame LAKHSASSI - WATEL
26 rue du Docteur Yersin à Lille
objet des travaux : sablage - rejointement de la façade - réfection de la couverture
remplacement de menuiseries extérieures
montant TTC des travaux : 192 919,08 Frs
total maximum primable : 70 000 Frs
montant de la prime (10 %) : 7 000 Frs

- Madame Ernesta CAUDRON
1/3 Cour Lecocq
142 rue de Douai à Lille
objet des travaux : installation de WC et douche à l'intérieur du logement et
d'un cumulus électrique
montant TTC des travaux : 15 016,60 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 502 Frs

- Madame Martine VERRIEST
35 Cité Lefebvre
rue de la Marbrerie à Lille
objet des travaux : installation d'un WC intérieur raccordement au tout à l'égoût
montant TTC des travaux : 6 875,53 Frs
montant de la prime (10 %) : 688 Frs

Le montant de cette prime sera versée au CAL-PACT de Lille car Madame VERRIEST a signé une délégation de prime en faveur de cette association.

- Monsieur et Madame Hubert CHOTEAU
9 rue Lesage Senault à Lille
objet des travaux : remplacement de menuiseries extérieures - réfection de
descentes d'eau en mauvaise état
montant TTC des travaux : 4 795,27 Frs
montant de la prime (10 %) : 480 Frs

- Mademoiselle Dominique DUCROT
5 Cour Lenfant
15 Bis rue Montaigne à Lille
objet des travaux : ravalement de façade
montant TTC des travaux : 7 236 Frs
montant de la prime (10 %) : 724 Frs

- Monsieur M'Hamed ZARKANE
6 rue Bossuet à Lille
objet des travaux : sablage, rejointoiement, menuiseries extérieures
montant TTC des travaux : 19 054 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 905 Frs

- Madame Andréa CNEUWELS
8 rue Fénelon à Lille
objet des travaux : tout à l'égout - refecton appuis de fenêtre zinc - plomberie -
peintures extérieures
montant TTC des travaux : 26 053,36 Frs
montant de la prime (10 %) : 2605 Frs

- Monsieur GRISET
52 rue des Hanneçons à Lille
objet des travaux : réfection de plate-formes en zinc, sablage, rejointoiement
fourniture et pose de deux fenêtres double-vitrage
montant TTC des travaux : 35 309,80 Frs
montant de la prime (10 %) : 3 531 Frs

- Monsieur et Madame Marc GUILAIN
5 Impasse St Eloi
Rue Dupuytren à Lille
objet des travaux : installation électrique totale, chauffage central gaz - sanitaire
accordement à l'égout
montant TTC des travaux : 71 185 Frs
total maximum primale : 70 000 Frs
montant de la prime (10 %) : 7 000 Frs

- Monsieur André VILAIN
23/24 Cité Lefebvre
2 rue de la Marbrerie à Lille
objet des travaux : création d'un WC intérieur raccordement au tout à l'égout
montant TTC des travaux : 6 332,83 Frs
montant de la prime (10 %) : 633 Frs

- Monsieur Gérard THULLIEZ
9 Cité Dupont
5 bis rue Galilée à Lille
objet des travaux : suppression de fosse d'aisance - installation d'un WC
raccordement à l'égout
montant TTC des travaux : 1 403,35 Frs
montant de la prime (10 %) : 140 Frs

- Monsieur Mohamed ABDELLAOUI
23 rue Newton à Lille
objet des travaux : réfection de la couverture
montant TTC des travaux : 46 557,63 Frs
montant de la prime (10 %) : 4 656 Frs
- Monsieur Dominique PAUWELS
30 rue d'Ennetières à Lille
objet des travaux : fourniture et pose de 7 fenêtres double-vitrage et d'une porte d'entrée
montant TTC des travaux : 42 063, 12 Frs
montant de la prime (10 %) : 4 206 Frs
- Monsieur Albert GOSSART
76 rue Jordaens à Lille
objet des travaux : travaux de couverture
montant TTC des travaux : 19 135 Frs
montant de la prime (10 %) : 1 914 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur le Chapitre 964.2 - Article 651.1

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/579

OBJET

Subventions ou participations financières
destinées aux organismes à caractère social -
Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ou participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056, pour :

- POINT RENCONTRE NORD	20 000 F
- C.I.D.F.	55 000 F
- F.A.R.E.	16 870 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 623, pour :

- MOUVEMENT DU NID	20 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	36 000 F

- A.R.T.E.S. (ASSOCIATION REGIONALE
POUR LE TOURISME EDUCATIF ET SOCIAL) 205 365 F

- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS 30 000 F

- CENTRE SOCIAL CONCORDE 15 000 F

Sur le Chapitre 955.1 - Article 657 - Sous-Compte 1010, pour :

- AIDES 30 000 F

- SERVICE DES FAMILLES 16 517 F

- AIDE FAMILIALE A DOMICILE (A.F.A.D.) 2 329 F

- AIDE AUX MERES DE FAMILLE 1 688 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 2472, pour :

- A.T.D. QUART MONDE 70 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 642 - Sous-Compte 10 643, pour :

- ARMEE DU SALUT 261 960 F

- A.B.E.J. - 70 000 F

- CENTRE REGIONAL D'ACCUEIL, DE FORMATION
ET D'ORIENTATION (C.R.A.F.O.) 28 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 637, pour :

- CENTRE REGIONAL D'ACCUEIL, DE FORMATION
ET D'ORIENTATION (C.R.A.F.O.) 4 000 F

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS 8 000 F

- ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 20 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- OGLANEL 15 980 F

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/580

OBJET

EQUIPEMENTS SOCIAUX SOUS CONTRAT ET
CENTRES SOCIAUX
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 1996

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Certains équipements socio-éducatifs (Maisons de Quartier) gérés par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux municipaux, bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la Municipalité sur le plan financier.

Outre la prise en charge du poste de Directeur, cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement en respect d'un plan de financement pluriannuel.

Les Centres Sociaux gérés également par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux non municipaux, participent à l'animation des quartiers lillois dans le domaine social et socio-éducatif.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 25 Septembre 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi, de subventions de fonctionnement selon la répartition suivante au titre de 1996.

Nom de l'Association	Subvention allouée en 1996	2ème répartition de la subvention de fonctionnement 1996	Imputation budgétaire
Maison de Quartier de Fives	628.000 F	125.600 F	Chapitre 940-211 article 657 du B.P. 1996 intitulé "Subventions Contrats Diverses Maisons de Quartier"
Maison de Quartier Concorde	436.900 F	87.380 F	
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	240.000 F	48.000 F	
Maison de Quartier du Vieux-Lille	288.000 F	57.600 F	
Maison de Quartier de Moulins	744.000 F	148.800 F	
Maison de Quartier des Bois- Blancs	712.000 F	142.400 F	
Maison de Quartier de St Maurice Pellevoisin	118.000 F	23.600 F	
Centre Social Marcel Bertrand	193.000 F	38.600 F	Chapitre 940-211 Article 657 du B.P. 1996, intitulé subventions Centres Sociaux
Centre Social Arbrisseau	137.000 F	27.400 F	
Centre Social de Fives Mosaïque	100.000 F	20.000 F	
Centre Social Parc des Expositions	132.000 F	26.400 F	

Cette deuxième répartition de subventions de fonctionnement annuelles sera allouée aux Associations gestionnaires. Celle-ci est soumise à votre appréciation après l'étude des résultats pédagogiques et financiers fournis par les équipements socio-éducatifs concernant leur premier semestre d'activités.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 - Article 657 du Budget Primitif 96 intitulé "Subventions - Contrats Diverses Maisons de Quartier" et "Subventions - Centres Sociaux".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/581

OBJET

CONSTRUCTION DU CENTRE DE LA PETITE
ENFANCE
PLACE JACQUES FEBVRIER
CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DELEGUÉE - AVENANT N°2

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des procédures Développement Social des Quartiers et du Contrat de Ville, la Ville de Lille a mis en oeuvre toutes les modalités visant à la construction du Centre de la Petite Enfance - Place Jacques Febvrier. C'est ainsi qu'a été confiée à l'Office Public H.L.M. de la C.U.D.L. la construction de ce centre, par une convention de Mandat de Maîtrise d'ouvrage déléguée, signée en date du 15 Mars 1994.

Cette convention prévoyait des dépenses à hauteur de 5.607.650 F. Cependant ces dépenses n'incluaient pas le coût des aménagements nécessaires pour la réalisation du second étage (les règles d'urbanisme ayant contraint la Ville à la construction de ce second étage).

Ce centre de la Petite Enfance étant à ce jour terminé, la Ville a maintenant pris possession des lieux. Le décompte définitif des dépenses engagées par l'Office Public H.L.M. de la C.U.D.L. s'élève à 6.031.636,32 F.

La Ville de Lille a versé à l'O.P.H.L.M. 5.179.874 F en plusieurs versements. Il convient donc pour la Ville de solder le dossier par un versement de 851.762,32 F.

Plan de financement :

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
TOTAL DEPENSES H.T.= 5.135.422,63 F	<u>Participations sollicitées</u>
<u>TOTAL DEPENSES T.T.C.=6.031.636,32F</u>	- Etat Ministère des Affaires Sociales (Phase 1) 1.600.000 F
	Plan de relance de l'économie Ligne F.S.U. 1.900.000 F
	- C.A.F. 628.650 F
	- Conseil Général du Nord 195.400 F
	- O.P.H.L.M. 396.373 F
	4.720.423 F
	<u>Participation de la Ville de Lille</u>
	1.311.213,32 F
	TOTAL T.T.C. 6.031.636,32 F

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 25 Septembre 1996 de soumettre à votre appréciation un avenant à la convention de mandat portant sur un budget de 851.762,32 F et joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/582

OBJETACTIVITES DE JEUNESSE A LILLE-SUD
SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une décision judiciaire, l'ensemble des activités sociales assurées par l'Association Lille Sud Développement dans le Quartier de Lille-Sud ont été interrompues.

Des relais ont été mis en place très rapidement pour assurer la poursuite des services jusqu'alors rendus à la population.

Les nouveaux supports juridiques relais constitués en attendant la mise en place des nouvelles structures sont :

- l'Association Départementale des Francs et Franches Camarades pour l'accueil des jeunes de 6 à 12 ans.
- Le Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau pour l'accueil des jeunes de plus de 12 ans.

En conséquence, et sur la base d'une convention à conclure précisant les modalités de fonctionnement transitoires et les engagements pris pour les garantir, et en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 25 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder :

- au Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau une subvention de 100.000 F au titre de la gestion des locaux "jeunes" du Centre Social Résidence Sud et du local Sasi.
- à l'Association Départementale des Francs et Franches Camarades une subvention de 100.000 F au titre de la gestion des locaux des 3 centres sociaux Résidence Sud, Croisette et Méditerranée.
- Imputer les 2 dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 - article 657 sous-compte 706 du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé : "Subventions Contrats diverses Maisons de Quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/583

OBJETProjet de Charte des Equipements
Lillois de Proximité

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les équipements sociaux lillois, au nombre de 12, nommés Centres Sociaux et/ou Maisons de Quartier, assument, depuis plusieurs années, des missions d'animation à vocation sociale en développant de nombreux services en direction des enfants Lillois et de leurs familles ; ces équipements autonomes sont constitués en association loi 1901, permettant ainsi l'expression citoyenne des habitants puisque ceux-ci, adhérents, siègent aux Conseils d'Administration, aux Conseils d'usagers et aux Assemblées Générales et sont ainsi actifs dans la gestion globale de chaque structure.

Ces équipements ont su adapter leurs services dans un contexte d'évolutions sociales et urbaines complexes, accentuées par les difficultés économiques des familles.

Depuis les années 1970-1980, correspondant à la création de loisirs de proximité, ils ont aujourd'hui la charge de nombreuses actions collectives à vocation sociale et éducative, complément indispensable au travail social individuel pris en charge par certaines collectivités locales.

Tous les services développés sont le support d'un travail éducatif visant à soutenir les familles dans leur rôle parental et les jeunes dans leur structuration personnelle :

- Halte-garderie
- Centres de loisirs enfants, adolescents
- Soutien scolaire
- Animation culturelle et sportive, notamment envers les jeunes
- Sorties et soirées familiales
- Vacances enfants, jeunes et adultes
- etc...

A titre d'exemple : cet été, ces équipements ont accueilli 13 000 enfants lillois à l'occasion d'activités ludiques et sportives, de sorties et de séjours de vacances au cours des mois de juillet et août.

Depuis une décennie, certains équipements, de par leur fonction naturelle de relais social, ont développé des actions d'insertion sociale, professionnelle et économique s'adaptant ainsi aux effets du chômage et de la demande sociale des ménages.

Actuellement, presque tous les Quartiers disposent d'un équipement de proximité, celui de Saint Maurice-Pellevoisin devant, à court terme, faire l'objet d'une démarche de consolidation.

A Vauban-Esquermes, des associations mettent en oeuvre des actions en direction des enfants ; à terme, une étude doit permettre d'aider ce quartier dans sa réflexion pour identifier les acteurs locaux en capacité d'assumer les missions d'un Centre Social et travailler à leur structuration.

Au-delà de leur rôle de proximité, tous ces équipements présentent aujourd'hui un poids humain et financier non négligeable dans l'économie sociale locale, de l'ordre de 60 000 000 Francs, et de 600 emplois, sachant que la participation financière de la Ville est de 40 % sous diverses formes.

C'est pourquoi ces équipements sont des partenaires privilégiés de la politique sociale municipale et il convient en conséquence de mieux prendre en compte leurs missions, par une clarification de celles-ci et par des engagements réciproques : une « Charte des Equipements Lillois de Proximité » permettra ainsi de contractualiser les relations entre ces associations et la Ville.

Par ailleurs, une solidarité et une coordination inter-équipements est à rechercher : ceux-ci pourraient travailler en étroite coopération dans le cadre de la création d'une union lilloise (par exemple pour mutualiser un poste de comptable ou d'animateur théâtre ou musique, assurer des négociations techniques globales, etc...).

La création de cette union sera le fruit d'une démarche volontaire de chaque association, qui déléguera son responsable selon les directives des Conseils d'Administration correspondants.

Enfin, dans le souci de prévenir des situations graves et coûteuses, humainement et financièrement, engendrées notamment par des cessations de paiement ou des liquidations judiciaires (en référence à celle de Lille Sud Développement début 1996) et de consolider l'assise financière de ces associations, la création d'un Fonds de garantie et de mutualisation permettra de faire face aux urgences de trésorerie et de veiller régulièrement à l'équilibre des comptes de résultats.

Cet exposé témoigne du rôle essentiel de « médiation sociale et de pacification urbaine » réalisées par ces associations, sans lesquelles notre commune connaîtrait peut-être des explosions de mécontentement comme certaines villes de France les ont connues, beaucoup plus fortement que nous avons pu en vivre certaines.

En accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le projet de Charte des Equipements Lillois de Proximité.

ADOPTÉE à la majorité

A - LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

- Les Équipements

CHARTRE DES ÉQUIPEMENTS LILLOIS DE PROXIMITÉ

B - LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

ou

"Comment prendre en compte la réalité des Quartiers dans une démarche citoyenne pour plus de progrès social."

C - LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

- Les Équipements de Proximité et le Développement des Quartiers

- La Charte d'Engagement de la Municipalité et de la Région

- La Mise en Œuvre des Équipements et le Développement des Quartiers

- La Qualité de la Vie Sociale, Professionnelle et Culturelle

CHARTRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Préambule

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Lille a toujours participé au développement des actions sociales à vocation collective par une réelle politique d'aide au développement des associations et des équipements de proximité en prenant appui, au sein des quartiers, sur le réseau des Maisons de Quartier et Centres Sociaux présents sur son territoire..

Le rôle déterminant de ces équipements de proximité dans la Cité, par leurs actions quotidiennes sociales, culturelles, sportives, d'insertion économique, auprès des populations des quartiers Lillois, en fait des partenaires reconnus de la VILLE, comme des autres partenaires institutionnels.

Ils participent pleinement au développement de la Solidarité et de la Citoyenneté, axes essentiels de la politique municipale. La Ville s'engage ainsi aux côtés des équipements de proximité à développer une démarche citoyenne pour plus de progrès social. L'outil associatif que représentent les structures de quartier dans le cadre du projet de développement est un des moteurs de la citoyenneté. Il complète, par sa nature propre, les outils de démocratie représentative que développe la Ville en direct et que sont les Conseils de Quartier et le Conseil Communal de Concertation.

Il est aujourd'hui nécessaire de formaliser la mission générale qu'assure les équipements de proximité et de définir dans une Charte les engagements réciproques de la Ville et de ces structures.

A - LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES LILLOIS, DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUR UN TERRITOIRE DÉTERMINÉ

- Les Missions p.4
- Le Découpage Actuel p.4

B - UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE, GARANTE DE LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OUTIL DU PARTENARIAT

- Le Contrat Pluriannuel p.5
- Les Autres Partenaires p.5

C - LES ENGAGEMENTS DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR UN MEILLEUR SERVICE À LA POPULATION

- La Cohérence des Interventions p.6
- La Rigueur de Gestion et l'Évaluation p.6
- L'Adaptation aux Nouveaux Besoins et le Développement de la Citoyenneté p.6

D - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR CONSOLIDER LE PARTENARIAT

- Les Moyens Immobiliers et Mobiliers des Équipements p.7
- L'Aide à la Gestion p.7
- La Création d'un Fonds de Mutualisation et de Garantie p.7
- La Prise en Compte des Différences et la Modulation des Priorités p.8
- La Qualification des Personnes, Professionnels et Bénévoles p.8

A - LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES LILLOIS DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, SUR UN TERRITOIRE DÉTERMINÉ

A 1 - LES MISSIONS

Les équipements de proximité sont des structures d'actions sociales à vocation collective implantées dans les quartiers de la Ville.

Associations Loi 1901, les dénominations Maison de Quartier et Centre Social déterminent les agréments différents des organismes sociaux, Caisse d'Allocations Familiales en particulier.

Toutefois, leurs missions d'interventions de base restent identiques :

- intervention multi-générationnelle sur 4 secteurs prioritaires (Petite Enfance (0 à 6 ans), Enfance (6 à 12 ans), Jeunesse et Famille).
- intervention collective à la différence des services d'Action Sociale Territoriale et de Prévention Spécialisée en charge de l'action individuelle
- intervention partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux de leur zone d'influence (Protection Maternelle et Infantile, Club de Prévention, Mission Locale, organisme de formation, etc.)

A 2 - LE DÉCOUPAGE ACTUEL

Aujourd'hui, 12 équipements de proximité sont au service des Lillois :

<u>Bois-Blancs</u>	- Maison de Quartier-Centre Social Rosette De Mey
<u>Moulins</u>	- Centre Social Marcel Bertrand
	- Maison de Quartier-Centre Social de Moulins
<u>Fives</u>	- Centre Social Mosaïque
	- Maison de Quartier de Fives
<u>Saint Maurice</u>	- Maison de Quartier Saint Maurice Pellevoisin
<u>Vieux-Lille</u>	- Maison de Quartier-Centre Social Godeleine Petit
<u>Centre</u>	- Centre Social du Parc des Expositions
<u>Wazemmes</u>	- Maison de Quartier-Centre Social de Wazemmes
<u>Faubourg de Béthune</u>	- Maison de Quartier-Centre Social Concorde
<u>Lille-Sud</u>	- Centre Social Arbrisseau
	- Mission Jeunesse préfiguration

Les zones d'influence de chaque équipement sont variables en fonction de l'ancienneté de l'implantation, de la géographie du quartier ou encore de la dynamique associative locale. Toutefois, il faut noter que l'évolution économique et/ou démographique du quartier modifie les zones d'intervention des équipements et entraîne parfois des réflexions sur des relocalisations nécessaires. L'adaptation temporaire se réalise par la création de réponses spécifiques.

B - UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE GARANTE D'UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OUTIL DU PARTENARIAT

De par leurs missions de service public, les équipements de proximité bénéficient de subventions annuelles de fonctionnement et de subventions ponctuelles pour des actions particulières. La Ville, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales, du Fonds d'Action Sociale, de Conseil Régional, du Conseil Général, mais aussi de l'État par ses ministères et dans le cadre du Développement Social Urbain, participe au financement de ces structures.

B 1 - LE CONTRAT PLURIANNUEL

La Ville de Lille reconnaît et souhaite conforter la mission d'intérêt général et de services aux publics qu'exercent les équipements de proximité. Pour ce faire et afin que ceux-ci puissent consacrer davantage leurs compétences à faire vivre des projets de qualité, la Ville propose à chacun un contrat pluriannuel négocié.

Ce contrat a pour objet :

- de définir les objectifs communs sur une période de trois ans;
- d'évaluer et de planifier les financements en fonction des missions confiées
- de déterminer, avec l'équipement contractant, la contribution à la vie locale et les modalités d'une coordination avec les autres équipements
- de mettre en oeuvre des actions de développement social, éducatif, culturel, sportif, notamment en direction de la jeunesse; prendre en compte celles-ci dans la cohérence d'un contrat de projet
- d'établir les procédures d'évaluation des missions;

B 2 - LES AUTRES PARTENAIRES

La contractualisation entre la Ville et les équipements de proximité permet de clarifier les procédures avec les autres institutions finançant les actions des structures.

Par son engagement dans la contractualisation, la Ville souhaite que celle-ci permette de coordonner les objectifs, les priorités, les missions et les échéances de chaque financeur à l'égard de chacun des équipements.

C - LES ENGAGEMENTS DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR UN MEILLEUR SERVICE À LA POPULATION

C 1 - LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Le service au public assuré par les équipements de proximité contractants doit être de même nature pour la population quel que soit le quartier d'implantation.

Cela se réalise notamment au travers de l'harmonisation des tarifs des services rendus (halte-garderie, CLSH, soutien scolaire...), d'une plate-forme de services à la population, de la qualification des actions. De même une solidarité inter-équipements est à rechercher.

De leur côté, les équipements ont travaillé à la création d'une structure de coordination (projet d'une Union Lilloise des Équipements de Proximité) permettant de se soutenir mutuellement dans la conception de programmes d'actions et dans leurs négociations technique et financières.

C 2 - LA RIGUEUR DE GESTION ET L'ÉVALUATION

Ces interventions sociales financées essentiellement par des fonds publics, nécessitent de justifier de l'utilisation de ces fonds et d'appliquer une gestion rigoureuse et une transparence budgétaire.

Le contrat, dans la définition des objectifs à atteindre et des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre, est un cadre permettant de décliner les indicateurs de la gestion.

Les structures de proximité adoptent en conséquence des modes de gestion harmonisés, liés à des tableaux de bord financiers, à des ratios d'analyse financière et à des évaluations sur lesquelles un travail est actuellement engagé en partenariat avec la Ville et la CAF de Lille.

C 3 - L'ADAPTATION AUX NOUVEAUX BESOINS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Les équipements de proximité, porteurs d'un projet associatif, participent et concourent au développement social en rapport avec la vie locale et les acteurs du quartier dans lequel ils agissent.

Les quartiers changent, suivant les évolutions économiques, démographiques de la Ville. La connaissance par les structures de proximité de ces modifications parfois profondes, permet l'adaptation à des nouveaux besoins, à de nouvelles attentes : insertion sociale, professionnelle puis économique, ludothèque, actions de soutien familial ...

C'est ainsi que les équipements de proximité travaillent à promouvoir l'expression des habitants dans le fonctionnement de l'association (Assemblée Générale, Conseil de Maison, Comité d'Usagers) et dans la recherche de leur participation à des actions liées à la vie du quartier et de la Ville.

D - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR CONSOLIDER LE PARTENARIAT

En référence aux engagements des équipements, la Ville se propose d'accompagner et d'aider au suivi des réalisations de ceux-ci.

D 1 - LES MOYENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS DES ÉQUIPEMENTS

Les conditions de l'accueil, la fonctionnalité des agencements, l'adaptabilité des locaux sont des éléments importants du service aux usagers des équipements de proximité.

La Ville a la charge des travaux qui lui incombent en sa qualité de propriétaire. Elle s'engage, dans le cadre d'un programme pluriannuel, à l'amélioration des bâtiments en correspondance avec les missions négociées.

Cet engagement s'échelonne dans le temps, à l'appui d'une programmation concertée des travaux.

L'investissement de la Ville est consacré, notamment, à la mise aux normes de sécurité et à la sécurisation des bâtiments.

D 2 - L'AIDE À LA GESTION

La gestion des structures de proximité est devenue par la multiplication des modalités de financement une tâche complexe.

Les documents comptables sollicités, grâce à une simplification du travail des gestionnaires dans le respect des règles de chaque financeur, permettent une lecture commune et concertée de la santé financière des structures.

Une harmonisation et une simplification des procédures s'avèrent nécessaire afin de mieux répondre aux normes de tenue comptable demandées par les financeurs, de certification des comptes et d'expertise financière.

De plus, la Ville mobilise les techniciens, professionnels de l'Action Sociale de ses services pour apporter aux équipements un soutien, une aide, une expertise dans le montage de leurs projets et éventuellement dans leur négociation auprès des financeurs.

D 3 - LA CRÉATION D'UN FONDS DE MUTUALISATION ET DE GARANTIE

Les partenaires bancaires et financeurs seront sollicités afin de créer un fonds de mutualisation et de garantie permettant de faire face au versement échelonné des subventions.

D 4 - LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES ET LA MODULATION DES PRIORITÉS

La connaissance des objectifs prioritaires des structures arrêtés dans les contrats, l'évaluation de leur mise en oeuvre, l'évolution concertée qui peut en résulter et les outils de coordination mis en place permettent l'analyse globale de l'action sociale collective à Lille.

Cette analyse permet alors d'établir des priorités au soutien technique et financier de la Ville à mobiliser et de moduler celui-ci autant que de besoin au regard de situations ou difficultés particulières.

Ainsi cette "discrimination positive" est un outil de développement, dans une programmation concertée, des actions des équipements de proximité.

D 5 - LA QUALIFICATION DES PERSONNES, PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES

La professionnalisation de l'encadrement des équipements de proximité assure la qualité pédagogique et technique, la stabilité des missions et des objectifs, le respect des règles.

La Ville soutient les initiatives qui, en complément des formations initiales, visent à mettre en oeuvre les moyens d'une formation permanente. Celle-ci s'attache à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention des équipements tout autant que la diversité des formations possibles.

Parallèlement, tenant compte et favorisant la démarche associative de bénévolat et de démocratie participative, la Ville, avec ses partenaires institutionnels et mouvements d'éducation populaire, souhaite la mise en place de la programmation de formations à l'intention des administrateurs et des animateurs bénévoles des structures de proximité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/584

OBJET

Subventions ou participations financières
destinées aux organismes à caractère social -
Personnes Agées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ou participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045, pour :

- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	2 500 F
- CLUB DE LA SOLIDARITE	1 750 F
- LOISIRS ET AMITIE	1 750 F
- CARREFOUR DE L'AMITIE	2 100 F
- ACCUEIL ET SERVICE S.O.S. 3EME AGE	35 350 F
- DEPANN'AGE	25 000 F
- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL	5 500 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 637, pour :

- A.J.R.	5 000 F
- UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/585OBJET

Contrat enfance : participations financières
à des structures diverses associatives ou
publiques, oeuvrant en faveur de la
Petite Enfance autres que les crèches ou
pouponnières municipales.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes qui seront imputées sur le chapitre 955-1 - article 642 - sous-compte 9984 :

• association « Grandir »	47.740 F
• association « Les Lionceaux »	101.035 F
• culture et bibliothèque pour tous parvis Notre Dame de Pellevoisin	2.652 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/586

OBJET

Subventions destinées aux
haltes-garderies, mini-crèches,
structures mixtes, crèches parentales
et lieux d'accueil parents-enfants.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes qui seront imputées sur le chapitre 951 - sous-chapitre 951-427 - article 657 - sous-compte 884 :

• association « Grandir »	64.481 F
• association « Les Lionceaux »	42.426 F
• Point Rencontre Nord	6.795 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/587
OBJET

Reconstruction de la crèche Moulins.
Dénomination de la nouvelle crèche sise
n° 16 ter, rue Philippe de Comines.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la restructuration du quartier Lille-Moulins, l'implantation de la faculté de droit a été décidée, nécessitant la libération du terrain d'assiette de la crèche Moulins, sise place Déliot, et, de ce fait, la démolition de l'équipement.

La structure a fermé ses portes en octobre 1994 ; la nouvelle crèche prévue sur le site de l'ancienne école Philippe de Comines est ouverte à la population depuis le 5 septembre.

Il convient, à présent, de procéder à la dénomination de cet établissement.

De nos suggestions et réflexions, il résulte que « La Poussinière » semble tout à fait convenir à la crèche dont l'objectif essentiel est de veiller constamment à « protéger les petits ».

Le Conseil de quartier de Moulins, lors de sa réunion en date du 3 avril 1996, a avalisé ce choix.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir retenir cette dénomination.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/588OBJET

Don de mobilier réformé des
crèches municipales au bénéfice
de l'association pour la Fondation
de Lille ou d'associations caritatives.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les crèches municipales sont amenées peu à peu à changer le mobilier existant, devenu obsolète ou dépareillé.

Ce mobilier peut cependant encore, comme dans nos propres établissements, répondre à des besoins réels formulés pour des actions humanitaires menées par l'association pour la Fondation de Lille ou des associations caritatives.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le don, à titre humanitaire exclusivement, de ces mobiliers au fur et à mesure de leur remplacement selon les besoins qui seront les plus opportuns.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/589OBJET

Prestation de service pour
le transport de familles prises
en charge par le « Fil d'Ariane ».

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Depuis 1991, la Ville de Lille a mis en place le Fil d'Ariane, structure d'accueil de la Petite Enfance. Cet établissement a pour principale mission de permettre une médiation entre parents et enfants dans le cadre de la prévention de la maltraitance infantile.

Afin d'approfondir et de développer cette action, il s'est avéré indispensable de faciliter le transport des familles inscrites au Fil d'Ariane.

Depuis plusieurs mois, un partenariat a été réalisé avec la Société de transport de personnes « Taxi Union », prestataire de service.

Devant la réussite de cette action et son moindre coût par rapport à la mise en place d'un service municipal spécifique et, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous proposons :

- de régler les prestations de la Société « Taxi Union » pour un coût total de 6358 francs dues par la Ville de Lille en 1995 et celles évaluées pour l'année 1996 à un montant de 6466 francs.
- d'autoriser la signature d'une convention de prestation de service avec la Société « Taxi Union ».
- d'imputer les dépenses sur le chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 645, sous-compte 08704.

ADOPTÉE à l'unanimité

ETAT 1995

MOIS	NOMBRE DE TRANSPORT	COUT	COUT MOYEN DU TRANSPORT
JANVIER			
FEVRIER	4	255.00 F	63.75 F
MARS	24	1420.00 F	59.16 F
AVRIL	10	552.00 F	55.20 F
MAI	23	1255.00 F	54.56 F
JUIN	18	1008.00 F	56.00 F
JUILLET	7	388.00 F	55.42 F
AOUT	/	/	/
SEPTEMBRE	7	372.00 F	53.14 F
OCTOBRE	4	240.00 F	60.00 F
NOVEMBRE	8	440.00 F	55.00 F
DECEMBRE	8	428.00 F	53.50 F
TOTAL	113	6358.00 F	56.26 F

ETAT PREVISIONNEL

1996

MOIS	NOMBRE DE TRANSPORT	COUT	COUT MOYEN DU TRANSPORT
JANVIER	2	100.00 F	50.00 F
FEVRIER	8	702.00 F	87.75 F
MARS	9	734.00 F	81.55 F
D'AVRIL à DECEMBRE (Prévision)*	85	4930.00 F	58.00 F
TOTAL	104	6466.00 F	62.17 F

* Prévision basée sur le coût moyen du transport 1995 augmenté de 3,1 %.

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/590

OBJET

Création d'un Centre
de la Petite Enfance dans le
quartier du Faubourg de Béthune

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la charte « Partenaires pour la Ville », le projet de requalification urbaine, économique et sociale du quartier du Faubourg-de-Béthune a été retenu comme un élément fondamental de restructuration de ce quartier en grandes difficultés.

La mise en oeuvre de ce projet suppose la définition et la réalisation d'opérations cohérentes et structurées répondant aux attentes des habitants et des professionnels du quartier.

Dans cette perspective, vous est proposée la création d'une structure centralisée regroupant l'ensemble des services destinés à la Petite Enfance.

Ce Centre de la Petite Enfance sera le lieu de rencontre de l'ensemble des familles et des professionnels du quartier. Il permettra de répondre aux besoins de chacun tant en matière de services que d'informations et d'orientation.

Par ailleurs, cette centralisation des services renforcera la cohérence des actions et des projets menés sur le quartier en matière de Petite Enfance.

Le Centre Petite Enfance ainsi envisagé sera géré par la Maison de Quartier Concorde.

Cet équipement d'une hauteur R + 1 sera implanté dans une aile de bâtiment appartenant à l'Office Public d'H.L.M. de la C.U.D.L. contiguë à la crèche municipale Concorde, située boulevard de Metz.

Le Centre de la Petite Enfance d'une surface au sol de 450 m² regroupera :

- une halte-garderie de 20 places à temps plein
- un C.L.S.H. maternel de 60 places
- un coin bibliothèque-ludothèque
- un lieu d'accueil parents-enfants
- une salle de psychomotricité
- des activités de P.M.I.

Le plan de financement prévisionnel de ce nouvel équipement est le suivant :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité	466 500 F	Etat	1 400 000 F
Travaux		Ville	958 500 F
3 320 F X 900 m ²	2 988 000 F	C.A.F.	828 000 F
		Département	228 000 F
		Région	40 000 F
TOTAL H.T.	3 454 500 F	TOTAL H.T.	3 454 500 F
TOTAL T.T.C.	4 166 127 F	TOTAL T.T.C.	4 166 127 F

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 25 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet et le plan de financement
- solliciter les subventions des différents financeurs
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 juillet 1996
N° 96/591

OBJET

Monuments Historiques
Eglise Sainte Marie-Madeleine
Toiture - Travaux d'entretien
Convention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose, au titre de sa programmation 96, la réalisation de travaux d'habillage des bandeaux de la toiture de l'Eglise Sainte Marie-Madeleine.

Ces travaux ont été évalués à la somme de 248.371 Frs TTC et seront réalisés sous la Direction de l'architecte des Bâtiments de France.

Le financement est fixé comme suit :

- Etat 170.169 Frs
- Ville 78.202 Frs qui seront versés sous forme de fonds de concours.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996 et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la restauration prévue pour un montant TTC de travaux de 248.371 Frs ;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire ;
- de prévoir, en temps opportun, l'inscription d'un crédit de 78.202 F, correspondant au fonds de concours à verser par la Ville, au chapitre 910.36 - article 130 30 du budget, par prélèvement de la somme correspondante sur le chapitre 903.60 - article 232 K94 du budget primitif 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/592

OBJETFondation Wicar
Pensionnaires
pour 1997 et 1998Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En séance du 20 Novembre 1995, le Conseil Municipal a désigné Messieurs Roger FREZIN et Vincent VALLOIS pensionnaires pour 6 mois chacun de l'appartement romain sis via Del Vantaggio durant l'année 1996.

Il convient à présent, en accord avec la Société des Sciences, de prévoir la désignation des futurs occupants qui seraient :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| ♦ pour le 1er semestre 1997 : | Michel DEGAND |
| ♦ pour le 2ème semestre 1997 : | Daniel CHOMPRE |
| ♦ pour le 1er semestre 1998 : | MANIASUCKI |
| ♦ pour le 2ème semestre 1998 : | Jacques CHERIGIE |

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- retenir ces 4 candidats pour les périodes indiquées ;
- autoriser la signature des conventions tripartites à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/593

OBJET**Association Les Rencontres**
Adhésion de la Ville -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'Association Les Rencontres - Association des Villes de la Grande Europe pour la Culture, dont les buts et les actions marquantes sont reprises dans le résumé ci-joint, a sollicité l'adhésion de la Ville de Lille en tant que membre officiel.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996, nous vous demandons :

- de donner votre accord à cette adhésion ;
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle de 1.200 Frs par prélèvement sur les crédits disponibles au BP 96 sur le sous-chapitre 945.280 article 640.5 sous compte 02606.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/594

OBJET**Association Lille aux Livres**
Attribution d'une subvention
de 11.400 Frs.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation des Journées du Patrimoine 96, un vaste programme d'animations a été mis en place aux Bois Blancs, en liaison notamment avec la Bibliothèque du Quartier. Cette dernière, par l'intermédiaire de l'association "Lille aux Livres" a apporté un soutien efficace, fort apprécié de la Ville, pour mener à bien l'opération.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une compensation financière à l'aide consentie par Lille aux Livres en mandatant à cette association une subvention de 11.400 Frs.

Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au sous-chapitre 945-280 article 657 sous compte 10 486 du BP 96.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/595

OBJET**Associations Culturelles lilloises**
Attribution de 3 subventions
de fonctionnement -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Considérant qu'en cours d'année, des demandes de subventions de fonctionnement ont été présentées par quelques associations culturelles lilloises, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996, de bien vouloir autoriser le versement des aides financières suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille | 3.000 Frs |
| - Association pour la Commémoration du Voeu du Faisan | 3.000 Frs |
| - Université du Temps Libre | 5.000 Frs |

Ces subventions pourront être prélevées sur les crédits disponibles au sous chapitre 945-280 article 657 sous compte 10486 du BP 96.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/596
OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation

Rapport de Monsieur le Maire,

Lot n°26 : Peinture - Avenant

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

L'entreprise MODERN PEINTURE a été désignée pour la réalisation des prestations du lot n°26 : Peinture. Celles-ci sont actuellement en cours.

Toutefois, les coloris mis en oeuvre dans les galeries de peinture, après différentes réunions sur site avec nos partenaires financiers, et notamment la Direction des Musées de France ont été contestés. Celle-ci a souhaité de nouvelles propositions de teintes pour ces galeries autres que celles présentées par le maître d'oeuvre. De nouvelles teintes ont donc été mises en oeuvre sur site, conformément aux échantillons acceptés par la Direction des Musées de France, respectant à la fois la cohérence de l'ensemble architectural et muséographique et la présentation des oeuvres.

Ces modifications de teintes entraînent des prestations complémentaires au lot n°26 : Peinture.

C'est pourquoi nous vous demandons, en accord avec vos commissions d'appel d'offres et de la culture qui se sont respectivement réunies les 1er et 3 octobre 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au :

Lot n°26 : Peinture

Montant

Avenant

Nouveau montant

4.492.853,26 F. T.T.C.

503.836,65 F. T.T.C.

4.996.689,91 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/597

OBJETPalais des Beaux-Arts - Rénovation -

Rapport de Monsieur le Maire,

Lot n°20 : Parquet bois - Avenant

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux. L'entreprise DOUAI PARQUET a été désignée pour la réalisation des prestations prévues au lot n°20 : Parquet bois. Ceux-ci sont actuellement en cours.

Or l'évolution du chantier a subi un certain nombre de difficultés techniques et d'imprévus, qui en ont retardé le cours et ont substantiellement empêché que puissent être respectés les délais contractuels d'exécution. Cette situation a notamment entraîné des dégradations sur les planchers, par l'absence de ventilation. La Ville de Lille a fait établir un constat d'urgence par Monsieur DE MONTECLER, expert désigné par le Tribunal Administratif, par ordonnance du 9 juillet 1996. Afin de déterminer les responsabilités à l'origine de ces dégradations et d'évaluer le préjudice qui en résulte pour elle, la Ville de Lille a introduit auprès du Tribunal Administratif une demande en référé.

Indépendamment de toute recherche en responsabilité qui sera entreprise, dans le cadre de ce référé, la réfection des planchers conditionne le parfait achèvement du bâtiment. C'est pourquoi nous vous demandons, en accord avec votre commission de la culture qui s'est réunie le 3 octobre 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au :

Lot n°20 : Parquet bois :MontantAvenantNouveau montant

2.821.809,48 F. T.T.C.

139.896,00 F. T.T.C.

2.961.705,48 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 1996

N° 96/598

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -
Lot n°9 : chauffage, ventilation, climatisation
Défaillance de l'entreprise.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné Monsieur Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux. Ceux-ci sont actuellement en cours.

La réception des travaux de l'entreprise RINEAU titulaire du lot n°9 : chauffage, ventilation, climatisation a été prononcée en date du 4 juin 1996 avec réserves, assortie d'un délai d'un mois pour lever l'ensemble de celles-ci.

L'entreprise RINEAU ne s'étant pas exécutée, une demande de constat d'urgence a donc été déposée par la Ville de Lille auprès du tribunal administratif, lequel a missionné un expert en date du 19 juillet 1996, afin d'établir l'état d'avancement des travaux de ce lot.

Les travaux devant être exécutés aux frais et risques de l'entreprise, conformément à l'article 41-6 du C.C.A.G., nous vous demandons, en raison de l'urgence à terminer les ouvrages pour l'installation des oeuvres, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, de bien vouloir autoriser l'établissement d'un marché à la société CRYSTAL sise 28, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, B.P. 38, 59875 SAINT-ANDRE CEDEX, sur prix unitaires, conformément à l'article 278 du Code des Marchés Publics. Celle-ci possédant les compétences techniques et les qualifications requises, pour permettre l'analyse de l'existant et l'achèvement des ouvrages, pour leur mise en fonctionnement qui conditionne la terminaison des prestations d'autres corps d'état.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/599

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Participation du Lion's Club à
la restauration des ex-voto
- Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse fait procéder à la restauration d'un deuxième ex-voto présenté dans le parloir de la prière.

A terme l'ensemble de ces oeuvres seront ainsi restaurées, et ce dans le cadre d'une planification pluriannuelle.

Après une première participation de 20 000 francs versée en 1994, le Lion's Club a offert à nouveau son mécénat pour 1996 à raison de 10 000 francs admis en recette au chapitre 903-61 article 1059 G10 sous compte 10696.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996 nous vous demandons d'accepter l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chapitre 903-61 article 235 G10 sous compte 07986 (restauration d'oeuvres d'art).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/600

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Projet d'acquisition d'une coiffeuse
de Henry Gaspard FEILT.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1995, le musée de l'Hospice Comtesse avait été sollicité pour l'acquisition d'une pièce exceptionnelle en ébénisterie, à savoir une coiffeuse en marqueterie due à l'ébéniste lillois Henry Gaspard Feilt.

L'acquisition éventuelle de ce meuble proposé par la galerie DUVAL pour une somme de 650 000 francs a reçu l'avis favorable du Conseil Artistique des Musées de France.

Le musée étant engagé par ailleurs pour l'achat de deux plaques d'orfèvrerie a dû repousser ce projet d'acquisition.

Nous vous le proposons donc sur l'exercice 1996 sous la condition de l'attribution par le FRAM d'une subvention représentant un minimum de 50 % du prix. Le solde, soit 325 000 francs maximum serait financé sur les crédits d'investissement, (disponibles suite au virement des droits d'entrée), du musée de l'Hospice Comtesse, ouverts au chapitre 903-61 article 2169 G10 sous compte 02342.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996, nous vous demandons d'accepter cette acquisition selon les dispositions précisées ci-avant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/601

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Exposition « arts décoratifs
finlandais »
- Tarifification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse présente, du 4 novembre au 1er décembre 1996 une exposition consacrée aux arts décoratifs finlandais. Organisée avec le musée d'Arts Appliqués d'Helsinki, en partenariat avec le Consulat de Finlande et le Ministère de la Culture de Finlande, cette exposition réunit quelques « RYIJY » anciens (tapisseries en poil de laine servant à l'origine de couverture de voyage dans les bateaux avant d'avoir une fonction décorative dans les châteaux finlandais et les maisons bourgeoises) et 15 tapisseries, exécutées de la période « art nouveau » à nos jours, reprenant et renouvelant cette tradition.

L'exposition est par ailleurs complétée de pièces en céramique et verre (art nouveau, années 50, période contemporaine).

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996 nous vous demandons d'adopter la tarification spécifique suivante :

- exposition seule :
 - tarif normal : 20 francs
 - tarif réduit : 15 francs
 - tarif enfants et scolaires : 5 francs
- exposition + musée :
 - tarif normal : 25 francs
 - tarif réduit : 20 francs

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/602

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Exposition « arts décoratifs
finlandais »
- Prise en charge des frais
d'hébergement et de restauration
de Monsieur le Conservateur
du musée d'Arts Appliqués d'Helsinki.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des préparatifs de l'exposition « arts décoratifs finlandais », le Conservateur du musée d'Arts Appliqués d'Helsinki et, éventuellement, un collaborateur, séjourneront plusieurs jours à Lille.

Leurs frais de transport sont couverts par le Ministère de la Culture de Finlande.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996 nous vous demandons d'autoriser la prise en charge, au vu de justificatifs, de leur hébergement et de leur restauration.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 945-231 article 661 sous compte 121.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/603

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Conservation préventive
des collections photographiques
- Demande de subvention auprès
de la DRAC

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La DRAC a annoncé qu'un budget était ouvert pour subventionner l'acquisition de matériel et fourniture nécessaires à la conservation préventive des fonds photographiques.

Or, le musée est engagé dans la valorisation progressive de son fonds de près de 40 000 pièces.

A cet effet, il apparaît opportun de prévoir, préalablement, l'acquisition de mobilier et de fournitures pour leur conservation préventive. Les besoins globaux sont évalués à 150 000 TTC.

Nous vous proposons de les couvrir sur deux exercices et d'envisager pour 1996, une dépense de 80 000 F, prise en charge sur les crédits du musée, en fonctionnement pour les fournitures et en investissement pour le mobilier.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996 nous vous demandons de solliciter à ce titre une subvention de la DRAC au taux maximum.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/604

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- « Découvre ton quartier, ta ville, ta région »
- Subvention du Conseil Général
- Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général du Nord a décidé d'attribuer au titre de l'année 1996 une subvention de 50 000 francs pour le soutien au projet « Découvre ton quartier, ta ville, ta région » mené par le musée de l'Hospice Comtesse.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 octobre 1996 nous vous demandons d'autoriser l'admission en recette de cette somme et l'ouverture du crédit d'emploi pour un montant de 25 000 Francs au chapitre 945-231 article 609 sous-compte 117 (achat de fourniture) et de 25 000 Francs au chapitre 945-231 article 615 sous-compte 783 (frais de personnel) de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/605

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
et Industriel
Subvention du Conseil Général -
Département du Nord
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Une subvention de 40 000 F. a été allouée par le Conseil Général -
Département du Nord afin de participer à la restauration du fonds régional
d'archéophotographie du Musée d'Histoire Naturelle et Industriel.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances,
du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et de Relations Internationales
réunies respectivement les 26 Septembre et le 8 Octobre 1996, nous vous demandons
d'autoriser :

1) son admission en recettes,

2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chap.945.232 art.662.9 sc

02457

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/606

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Subvention du Ministère
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une subvention de 150 000F. a été allouée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie. Ce crédit est destiné à des aménagements muséographiques prévus par le musée en 1996. Le paiement sera échelonné sur deux ans : 60 000F. en 1996 et le solde soit 90 000 F. en 1997.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 26 Septembre et le 8 Octobre 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- 1) son admission en recettes
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chap.903.61 ert.232.333 sous-compte 01374

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/607

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Demande de subvention auprès
de l'Etat concernant l'acquisition
d'un ouvrage de photographies
de Ducastel-

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale a sollicité auprès de la Direction du livre et de la lecture une subvention concernant l'acquisition d'un ouvrage de photographies de Lille ancien et moderne.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996, nous vous proposons de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 903-63 Article 1051 et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation 903-63- Article 2141-Programme G15-s/c 2344 (Achat de livres-subvention).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/608
OBJET

Bibliothèque Municipale -
Conservation des fonds anciens
de la Bibliothèque -
Subvention de l'Etat -
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale a sollicité auprès de la Direction du livre et de la lecture une subvention concernant l'acquisition de documents d'Albert Samain composés de poèmes et d'un manuscrit autographe.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996, nous vous proposons de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 903-63 -Article 1051 et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation 903-63-Article 2141-Programme G15-s/c 2344 (Achat de livres-subvention).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/609

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Demande de subvention auprès
de l'Etat concernant l'acquisition
de deux manuscrits
des XIV et XV siècles

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale a sollicité auprès de la Direction du livre et de la lecture une subvention concernant l'acquisition

- d'un manuscrit à peinture du XVe siècle
 "heures de la Vierge" Nord de la France.

- d'un livre d'heures du XVe réalisé pour Jeanne Martinache religieuse à l'hôpital de seclin.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Octobre 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996, nous vous proposons de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 903-63 Article 1051 et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation 903-63-Article 2141-Programme G15-s/c 2344 (Achat de livres-subvention).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/610
OBJET

Bibliothèque de Lille-Sud
Présentation du projet

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1972 et plus particulièrement au cours des dix dernières années, la Bibliothèque Municipale a installé un réseau d'établissements annexes dans plusieurs quartiers lillois tels que le Vieux-Lille, les Bois Blancs, Wazemmes, Moulins et Fives, développant ainsi un travail de qualité autour de la lecture publique, véritable pivot de notre développement culturel.

Lille-Sud qui est le premier quartier lillois par le poids de sa population ne dispose actuellement d'aucun lieu culturel repéré, alors que les besoins se font de plus en plus sentir à la fois chez les habitants et chez les scolaires fréquentant la vingtaine d'écoles situées au coeur de la Zone d'Education Prioritaire.

L'implantation d'une Bibliothèque à Lille-Sud rue Lazare GARREAU à l'emplacement de l'ancienne Mairie de Quartier sur une surface utile de 565 m² a fait l'objet de nombreuses séances de réflexion et un groupe de travail s'est constitué depuis trois ans pour faire avancer idées et négociations autour de ce souhait collectif.

Ce futur nouvel établissement culturel, à la condition de répondre aux normes fixées par la Direction du Livre et de la Lecture, peut faire l'objet de financement de la part de l'Etat et peut obtenir également des subventions de la part du Fonds Européen de Développement Régional FEDER au titre de l'Axe III mesure 6 (développement des équipements culturels et patrimoniaux structurants destinés à améliorer l'attractivité des zones).

Les financements de l'Etat dans le cadre du concours particulier peuvent atteindre 35 % du montant HT des travaux et 35 % du montant H.T. du mobilier et du matériel nécessaires à l'aménagement de cet établissement.

Quant à la subvention au titre du FEDER, elle s'élève à 2,5 MF sur le montant global du chiffrage bâtiment et matériel-mobilier.

En accord avec la Commission de la Culture, et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 3 et 8 Octobre 1996, nous vous demandons de :

- présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du fonds FEDER (cf. annexe financière) ; l'estimatif global s'élevant à 6.351.719 Frs TTC.
- prévoir l'encaissement en temps opportun, des subventions escomptées sur le chapitre 903 63 articles 1059 et 1051 du budget et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant
- prévoir, sur cette dernière imputation, l'inscription des 2.314.719 francs correspondants à la participation financière de la Ville, étant précisé que la Direction du Développement Culturel sera gestionnaire de ces crédits, l'utilisateur en étant la Direction des services techniques.

ADOPTÉE à l'unanimité

BIBLIOTHEQUE DE LILLE SUD

	<u>Coût TTC</u>	<u>Coût H.T.</u>
Bâtiment	4.300.000	3.565.000
Honoraires (11,4 %)	490.199	406.467
Aménagements intérieurs		
- Mobilier matériel (20,6%)	506.520	420.000
- Fonds documentaire (5,5%)	1.055.000	1.000.000
TOTAL	6.351.719	5.391.467

Financement

Fonds FEDER	2.500.000)
DRAC	1.536.850 (74,87 % du H.T.
Ville	2.314.869
	=====
	6.351.719

à l'emplacement de l'ancien Marché de Quai sur une surface utile de 225 m² a fait l'objet de nombreuses séances de réflexion et un gros travail a été effectué depuis lors afin pour finir, avancer l'état de négociations autour de ce souhait collectif.

Ce tout nouvel établissement culturel, à la condition de répondre aux normes définies par le Directeur du Livre et de la Lecture, peut être l'objet de financement de la part de l'Etat et peut obtenir également une subvention de la part du Fonds Européen de Développement Régional FEDER au titre de l'Axe III mesure 2 (développement des équipements culturels et patrimoniaux structuraux destinés à améliorer l'attractivité des zones).

Les financements de l'Etat dans le cadre de concours particuliers peuvent atteindre 35 % du montant HT des travaux et 35 % du montant H.T. de matériel et du matériel récréatif à l'aménagement de l'établissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/611

OBJETTHEATRES MUNICIPAUXOpéra - Organisation de Master - ClassDemande de subvention à la D.R.A.C.Autorisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut allouer une subvention à l'Opéra de Lille pour l'organisation de Master - Class dans le cadre de ses saison Lyriques.

En accord avec votre Commission de la Culture réunie le 3 octobre 1996 , nous vous demandons l'autorisation de solliciter auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles, une subvention au taux le plus élevé possible pour ce genre d'actions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N°96/612

OBJET

Ateliers d'Images et d'Arts
Plastiques de Wazemmes
Stages - Droits d'inscription -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre au mieux aux demandes et attentes du public, le Directeur des Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques de Wazemmes, propose d'organiser, en coproduction avec l'ARIAP, une série de stages courts dans le domaine de l'image et des arts plastiques, destinés, soit au Grand Public, soit à un public plus "ciblé" d'entreprises ou d'institutions diverses.

Les droits d'inscription actuels aux ateliers ont été prévus pour un enseignement à l'année, ils sont de 150 Frs pour les lillois et de 300 Frs pour les non lillois depuis la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1992.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 26 septembre et 8 Octobre 1996. nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter la mise en place de stages à l'Atelier des Arts Plastiques de Wazemmes ;

- décider que les tarifs d'inscription à ces stages soient fixés à :

- . 50 Frs pour les lillois ;
- . 100 Frs pour les non lillois.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/613

OBJET**Orchestre National de Lille**
Convention avec la Ville
la Région, l'Etat -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Orchestre National est l'un des acteurs culturels les plus prestigieux de notre Ville de la Métropole et de la Région : il est de même l'un des meilleurs Orchestres français qui porte haut à l'étranger le flambeau de la musique française.

Afin de répondre au souhait légitime exprimé par chacun des partenaires engagés dans la vie de l'Orchestre National de Lille, il est apparu nécessaire d'instituer une contractualisation triennale définissant avec précision le rôle de chaque structure dans les projets en commun, ses obligations et ses responsabilités, et fixant, en accord avec Monsieur J.C. CASADESUS, les missions de l'Orchestre National de Lille.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigée la convention ci-jointe qui a été approuvée par Monsieur le Ministre de la Culture lors de sa venue à Lille en décembre dernier et signée par Monsieur le Maire, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Municipale.

Il est précisé que l'avenant financier qui devra être validé par l'ensemble des partenaires sera présenté au prochain Conseil Municipal après la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'O.N.L. De même, l'acte conjoint prévu, en b du III de la convention relatif aux relations entretenues avec l'Opéra de Lille sera, après discussion avec l'O.N.L., soumis au prochain Conseil Municipal.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/614OBJET**Théâtre de la Découverte**
Protocole d'accord
plurilatéral -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Soutiens financiers depuis plusieurs années du Théâtre de la Découverte, l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Lille ont estimé important de fixer par écrit les droits et les obligations de chacun des partenaires engagés dans l'aide aux missions de création et de diffusion de cette compagnie professionnelle de création théâtrale sur son lieu d'activités dénommé la Verrière.

C'est en ce sens qu'un protocole d'accord a été conjointement rédigé.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 Septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer ce document auquel est jointe l'annexe financière reprenant les subventions allouées par chaque partenaire institutionnel en 1996 conformément à l'article 6 du protocole d'accord.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/615

OBJETDEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACQUISITION
DE MATERIEL
DE MESURES ACOUSTIQUES

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les inspecteurs d'hygiène et de salubrité du service communal d'hygiène et de santé sont habilités à constater les infractions aux dispositions de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et de l'arrêté municipal du 29 juillet 1992 qui fixe et réglemente les diverses sources de nuisances sonores.

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé dispose à cet effet d'instruments de mesure traditionnels, homologués, mais dont les techniciens ont pu regretter les limites à chaque fois qu'il s'agissait d'interventions délicates sur le plan technique.

Pour combler ces lacunes, nous nous proposons d'acquérir un matériel de nouvelle génération, complet et performant, constitué d'un capteur relié à un boîtier miniature d'acquisition transférant les données en temps réel sur un micro ordinateur portable couleur multimédia.

Cet outil de travail permet d'intégrer la mesure, son analyse, son interprétation et sa comparaison avec la réglementation ainsi que toutes les possibilités d'éditions de rapport. Des logiciels spécialisés permettent de traiter l'acoustique du bâtiment (bruits d'impact et d'équipement, durées de réverbération) et de l'environnement.

Pour financer cet équipement dont le coût est estimé à 110.000 Francs, nous vous proposons, en accord avec la commission de l'environnement du cadre et de la qualité de vie réunie le 3 Octobre 1996, de solliciter du ministère de l'Environnement une subvention au taux le plus élevé possible, qui pourrait se situer entre 20 et 50% de la dépense globale.

La dépense sera inscrite en temps utile au chapitre 904/92 article 2147 I3 de nos documents budgétaires, intitulé « Matériel hygiène - Lutte contre le bruit »

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/616

OBJET

Opération Cour CARNIN
rue Coquerez
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 87/407 du 16 octobre 1987 modifiée par avenant le 16 octobre 1992 réduisant le périmètre d'intervention vous avez concédé à la SORELI 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de l'ilot compris entre la rue des 3 Molettes et la rue Coquerez autour de la cour carnin, opération réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville : conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

La maîtrise foncière de l'ensemble étant achevée, une nouvelle proposition d'acquisition a été formulée auprès de la SORELI qui permettrait la clôture de l'opération et la garantie de réhabilitation de la cour moyennant le versement d'une participation de 186.930 francs à inscrire au budget.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/617

OBJET

- Opération MARACCI
- traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
- d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°86/50 du 10 février 1986, vous avez concédé à la SORELI, Société Anonyme d'Economie Mixte, 7 Bd Louis XIV, l'aménagement de l'ilot MARACCI - Avenue du Peuple Belge : l'opération est réalisée selon la procédure de lotissement, aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle : conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

De nombreuses difficultés conjoncturelles ont retardé l'opération et déséquilibré le bilan financier. De nouvelles négociations sont en cours (une première promesse de vente étant devenue caduque) pour céder le dernier lot où pourrait être édifiée une résidence étudiante à destination de l'I.A.E. Pour équilibrer le bilan financier qui fait apparaître un déficit prévisionnel de 176.000 francs, une avance de trésorerie de 1.006.000 francs est sollicitée par SORELI.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/618

OBJET

- Opération " ARSENAL DES POSTES "
- Traité de concession à
- la SORELI
- Approbation du compte-rendu
- d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 87/310 du 10 juillet 1987, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de l'îlot " ARSENAL DES POSTES " entre la rue de Condé et le Bd de Strasbourg; plusieurs avenants ont modifié le traité initial, le 3ème ayant prolongé de 3 ans la durée de la convention. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; un nouvel arrêté de lotissement comportant 5 lots a été délivré le 19 juillet 1993. Conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

Aucune vente ne s'est concrétisée en 1995 malgré la reprise des contacts avec les responsables de l'Hôpital Saint Antoine ; cependant cette acquisition permettant le développement des activités hospitalières et d'accueil représente un investissement important eu égard à l'importance des droits à construire - environ 17.000 m2 - c'est pourquoi les seuls intérêts manifestés à ce jour ont essentiellement porté sur la réalisation de résidences universitaires et de surfaces commerciales.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/619

OBJET

- Opération " TOUL-SEGARD "
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 90/606 du 14 décembre 1990, vous avez concédé à la SORELI-SAEM - 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de la zone située entre les rues de la Digue, Toul et Norbert Segard : construction de locaux d'enseignement et de logements du secteur privé et HLM. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville ; conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de 1995.

La phase opérationnelle n'a pu débuter qu'en 1994 avec le rachat par la SORELI des immeubles et la vente d'une partie à la Société Dubois Promotion qui avait fait l'offre la plus intéressante ; les négociations avec les Facultés Catholiques et HEI (école d'ingénieurs) ont abouti à la signature des actes en septembre et décembre 1995. Les travaux de désaccordement des concessionnaires et les travaux de démolition des deux premières tranches ont été effectués tout en préservant le fonctionnement de la Société KESTNER qui occupe toujours partiellement le site. Cette opération, courte dans sa durée, devrait se terminer en 1997.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/620

OBJET

- Transfert de la Faculté de Droit
dans le Quartier de Moulins
- Convention de mandat
à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au mandant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 93/549 du 11 octobre 1993, vous avez confié à la SORELI-SAEM 7, Bd Louis 14 à Lille, le mandat de réaliser les locaux nécessaires au fonctionnement de la Faculté de Droit à l'emplacement des anciennes usines Leblan et de l'ancien groupe scolaire Buffon-Montaigne sur un site de 2,5 hectares dans le quartier de Moulins.

Il s'agissait d'élaborer un programme avec l'Université pour l'accueil de 10.000 étudiants et d'ériger 34.000 m2 de surface dans l'oeuvre en 14 mois pour un montant de 246 MF, TVA à 20,6 % comprise. Compte tenu de la spécificité de l'opération, l'Etat a souhaité transférer la maîtrise d'ouvrage à la Ville.

L'ouvrage a été livré pour la rentrée universitaire 1995/1996 et le budget prévisionnel respecté.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/621OBJET

- Opération " FLANDRE-GAMBETTA "
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 88/87 du 11 mars 1988, vous avez concédé à la SORELI-SAEM 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de 2 îlots : le premier étant délimité par les rues de Flandre, Littré et Manuel ; le second par la rue de Flandre, la rue du Marché, les rues L. Gambetta et Mourmant. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995

Après la réalisation d'une première phase ("hôtel" Baladins " 1 étoile de 55 chambres et 25 logements), les promoteurs n'ont pas concrétisé leurs engagements et la vente des terrains restant s'est faite à la Société CODIC associée à CEDICO, Marignan Immobilier, FIRST Promotion et Réside Etudes pour un programme conservant les caractéristiques initiales du projet c'est à dire : 130 logements, un hypermarché avec galerie commerciale, une résidence étudiante de 130 chambres et un parking 400 places ouvert au public. L'ensemble a été livré courant 95. Par ailleurs le contentieux avec la Société COPRA a été jugé en faveur de la SORELI qui a obtenu ainsi le versement d'une somme de 2 MF versés en novembre 1995 et janvier 1996. Toutefois les retards nombreux quant à la mise en oeuvre de la 2nde phase du projet ont entraîné un surcoût : d'ou une participation d'équilibre prévisible de 2.320 KF pour la Ville en 1997.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/622

OBJET

- Opération rue de Cannes
- Traité de concession
à la SORELI
- Approbation du compte-
rendu d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 92/90 du 31 mars 1992 et n° 93/365 du 28 juin 1993, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de terrains d'une superficie d'environ 3 hectares rue de Cannes à Lille, à l'emplacement des anciennes usines SADER avec un projet de création de parc d'activité non polluantes venant s'intégrer dans un environnement d'habitat, opération aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; conformément à l'article 28 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant.

Aucune cession ni intervention opérationnelle n'est intervenue en 1995 ; l'essentiel des lots étant déjà viabilisés sur leurs limites, les travaux de dessertes et branchements peuvent s'envisager au coup par coup des ventes. La commercialisation difficile laisse présager une réalisation sur plusieurs années ; toutefois, le site étant intégré au périmètre de la zone franche de Lille, il est permis d'espérer que l'impact positif de ce dispositif bénéficiera à l'opération dont l'enjeu est de s'intégrer au projet " EURASANTE "

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/623

OBJET

- Opération Direction Départementale
des Services Fiscaux
- Traité de concession
à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/89 du 31 mars 1992, vous avez concédé à la SORELI - SAEM 7, Bd Louis 14 à Lille, la mission d'aider la D.D.S.F à poursuivre sa politique de réorganisation de ses sites d'implantation incluant notamment la construction de nouveaux bureaux si possible dans la zone d'aménagement de l'ancien Arsenal des Postes, Bd de Strasbourg. Cette opération est réalisée sous le contrôle de la Ville aux risques financiers de la société.

Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995. En avril 1992, la SORELI a acquis l'immeuble angle rues de Douai et Trévise et consenti un bail de 3 ans à la D.D.S.F qui a décidé juin 1994 d'acquérir l'immeuble à son prix de revient. Le site de l'Arsenal est définitivement abandonné le Ministère des Finances ayant finalement choisi de s'installer sur un terrain rue Pierre Legrand acquis par l'Etat dans le cadre de la réalisation de la voie rapide urbaine Lille - Roubaix - Tourcoing.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 10 septembre, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 26 octobre 1996
N° 96/624OBJET

- Opération rue Courtois
- Traité de concession
à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°91/134 du 23 mars 1991, vous avez concédé à la SORELI SAEM, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement d'un terrain rue Courtois, d'une superficie de 7.600 m², en vue d'y implanter des locaux à usage d'activités ; cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville. Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

La cession du terrain restant à la société AXC distribution n'ayant pu se réaliser, des négociations sont en cours avec un nouvel acquéreur ; si cette vente se réalise, l'opération devrait présenter un résultat excédentaire de 402 KF qui reviendra au concédant.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 26 octobre 1996
N°96/625OBJET

Opération DORDIN PAPIN-SEMO
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°90/210 du 18 juin 1990, vous avez concédé à la SORELI 7, Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement d'un terrain environ 36.000 m2, ancienne propriété de la Société FIVES-CAIL-BABCOK, situé entre les rues Dordin-Papin et Chanzy à Hellemmes ; dans le cadre de cette opération un avenant est intervenu le 15 octobre 1990 portant sur la construction et la gestion d'une usine destinée à la S.A SEMO permettant ainsi à cette entreprise spécialisée dans le modelage et l'outillage de précision de se développer. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; sa durée est de vingt ans. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

Les négociations avec le Conseil Régional et le Département n'ayant pas abouti, la CUDL dans le cadre de sa nouvelle politique foncière s'est portée acquéreur du reste des terrains soit environ 19 000 m2 au prix de 5 000KF.

Dans le cadre du redressement et de la continuation de la SEMO, le Tribunal de Commerce a donné son accord pour un groupement de repreneurs constitué par la SOFIN HOR et la S.A SEMO ; c'est à ce groupement que devraient être vendu le bâtiment et le solde des terrains, le mode de financement privilégié étant le crédit-bail. Dans ces conditions une participation de 1 655 KF est à inscrire au budget de la Ville.

En accord avec la commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité et autoriser la SORELI à vendre l'immeuble à un établissement foncier qui se chargerait du crédit-bail ou directement à son occupant, si le financement ne pouvait être trouvé auprès d'un organisme extérieur compte-tenu du redressement très récent de la SEMO.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/626

OBJETImmeuble 84, rue de Trévis- Traité de concession à la SORELI- Approbation du compte-rendu d'activité

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°90/372 du 9 juillet 1990, vous avez concédé à la SORELI-SAEM 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de l'ancienne filature leblan, 84, rue de Trévis. Compte tenu des modalités particulières de cette convention (la SORELI assure notamment la gestion financière, technique et commerciale des locaux qui restent sa propriété) l'opération est réalisée aux risques financiers de la société avec participation de la Ville à l'équilibre d'exploitation. Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1995.

Après l'inauguration des locaux rénovés en juin 1992, la commercialisation s'est poursuivie tout en s'avérant extrêmement difficile compte tenu de la conjoncture économique peu favorable. Par ailleurs, le Conseil Municipal a confirmé lors de la séance du 19 décembre 1994 la décision d'implanter dans l'immeuble l'Institut des Sciences Politiques dans le cadre du Plan Université 2000 ce qui a tout naturellement conduit la SORELI à stopper la commercialisation de nouvelles surfaces. Les travaux pour l'I.E.P. ont donc débuté en février ; la maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'architecte William DEVAUX auteur de la réhabilitation réussie de 1991. Ils se poursuivent à un rythme soutenu et la rentrée universitaire sera assurée ; la vente à l'Etat devrait intervenir fin 1996 et le paiement courant 1997.

Toutefois les inévitables nuisances de chantier ont, comme prévu, provoqué le départ de plusieurs locataires ; les autres envisagent de partir, le bâtiment ayant perdu sa vocation initiale. Dans ces conditions il importe de prendre en charge le déficit prévisionnel d'exploitation estimé à 2.204 KF pour 1996.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996 nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/627OBJET

- Bureau de Poste de Lille-Sud
- Traité de concession
à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 92/129 du 31 mars 1992 et 96/376 du 24 juin 1996, vous avez confié à la SORELI-SAEM - 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement d'un bureau de poste dans le quartier de Lille-Sud, 37-39, rue du Fg des Postes, opération réalisée aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle. Le présent compte-rendu d'activité est établi sur la base des comptes définitifs de l'opération au 31 décembre 1995.

La SORELI a donc pris à bail emphytéotique cet immeuble, réalisé les travaux et livré les locaux en novembre 1992 ; les loyers perçus couvrent les loyers du bail, le remboursement des emprunts ainsi que les frais de gestion.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/628OBJET

- Opération SOUHAM
- Traité de concession
- à EURALILLE
- Approbation du compte-rendu
- d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/442 du 9 octobre 1989, vous avez concédé à la SORELI, Société Anonyme d'Economie Mixte, 7, Bd Louis 14 à Lille, l'aménagement de l'ancienne caserne SOUHAM, opération aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement. Le souhait d'EURALILLE d'intégrer le programme dans la démarche générale du Centre d'Affaires a conduit la Ville à transférer à la SAEM, en accord avec la SORELI, le pilotage de l'opération ; un avenant à la convention a donc été conclu le 20 décembre 1993. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, EURALILLE nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant

Le projet pour l'espace SOUHAM organise un ordonnancement de bâtiments existants rénovés et de bâtiments à construire autour d'une cour centrale sous laquelle se développent des espaces communs ; l'accueil général du public se ferait rue des Canonniers, le stationnement des véhicules étant assuré dans le parking du Centre Euralille. Outre la rénovation en cours du bâtiment central à usage de bureaux pour chercheurs, il est envisagé la construction d'un hôtel aux normes 2 ou 3 étoiles d'une capacité de 60 à 80 chambres spécialement équipées, jumelé si nécessaire avec un immeuble de bureaux de 5 étages sur la rue des Canonniers

L'ensemble des surfaces hors oeuvre nettes (SHON) construites et à construire, hors IFRESI, représente environ 10.500 m2 dont 2.270 m2 pour le bâtiment central. Une association pourrait être constituée entre les établissements implantés sur le site, la Ville et la SAEM afin d'assurer, outre la gestion, la valorisation et l'animation des locaux à usage commun.

L'état et les perspectives de financement et de commercialisation sont les suivants : un concours a été attribué en 1994 au titre du FEDER pour la réhabilitation du bâtiment central dont 3.500 KF ont été encaissées ; est acquise la pré-attribution d'un concours du FEDER de 5.000 KF pour réalisation d'une première tranche de locaux sous la cour, un concours d'un montant équivalent ayant été réservé par la DRRT auprès de la DATAR à cette même fin ; l'implantation de l'IFRESI au niveau R + 1 du bâtiment central est confirmé, les négociations relatives à celle du CNRS aux niveaux R + 2 et R + 3, en bonne voie.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité au concédant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/629

OBJETRavalement de façades

Rapport de Monsieur le Maire,

Subventions

Mesdames, Messieurs

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 3103 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996 nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Richard et Cie rue Lavoisier 59160 LOMME - propriétaire du 35 rue Adolphe

- montant HT des travaux	18.580 F
- montant de la subvention (10%)	1.860 F

* Madame BETCHEN 54, rue de Bourgogne - propriétaire du 89 rue d'Artois

- montant HT des travaux	15.671 F
- montant de la subvention (10%)	1.570 F

* Monsieur HAZEBROUCQ 104, rue d'Artois - propriétaire du 102-104-106-108, rue d'Artois

- montant HT des travaux	33.572 F
- montant de la subvention (10%)	3.360 F

* Madame HASSOUN 126, rue d'Artois

- montant HT des travaux	22.255 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.500 F

* Monsieur DUMONT 107, rue Delbassée 59830 BOURGHELLES - propriétaire du 19, rue Auguste Bonte

- montant HT des travaux	143.995 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	5.580 F

* Madame BUISINE 32, rue du Bas Liévin
 - montant HT des travaux 12.240 F
 - montant de la subvention (10%) 1.230 F

*CABINET FELIX 9, rue Jeanne d'Arc 59000 Lille - syndic du 25, Bis Bd
 Bigo Danel
 -montant HT des travaux 77.517 F
 -montant de la subvention (10%) 7.760 F

* Monsieur LAURENCE 10, rue Boissy d'Anglas
 - montant HT des travaux 40.640 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.550 F

*Monsieur DESPRETS 31, rue Bonte Pollet
 - montant HT des travaux 38.075 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 3.240 F

* Monsieur PIERRON Bât AC3 43, rue Bonte Pollet
 - montant HT des travaux 22.548 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.000 F

* Madame BETCHEN 54, rue de Bourgogne
 - montant HT des travaux 17.544 F
 - montant de la subvention (10%) 1.760 F

* Monsieur BOOT 94, rue Brûle Maison
 - montant HT des travaux 20.984 F
 - montant de la subvention (10%) 2100 F

* Madame DERVAUX 29, rue Camille Desmoulins
 - montant HT des travaux 47.677 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 3.450 F

* Monsieur DUYCK 12 place Catinat
 - montant HT des travaux 25.100 F
 - montant de la subvention (10%) 2.510 F

*Mademoiselle VIVIER 58, rue Colbert
 -montant HT des travaux 45.276 F
 -montant de la subvention (30F/m²) 2.000 F

*Monsieur BERNARD 86, rue Colbert
 - montant HT des travaux 33.924 F
 - montant de la subvention (10%) 3.400 F

* Monsieur GIONNANE 75, rue du Quesnoy 59236 FRELINGHIEN -
propriétaire du 142, rue Colbert

- montant HT des travaux 14.578 F
- montant de la subvention (10%) 1.460 F

*Monsieur LOISEL 182, rue Colbert

- montant HT des travaux 15.653 F
- montant de la subvention (10%) 1.570 F

*Monsieur FLEURY 6, place Cormontaigne

- montant HT des travaux 15.393 F
- montant de la subvention (10%) 1.540 F

*CO PROPRIETE RESIDENCE Monsieur RINGOT 30/32 rue du Court
Debout

- montant HT des travaux 78.670 F
- montant de la subvention (30F/m²) 5.700 F

* Monsieur RYCKEBUSH 28 place Delcourt 59163 Condé/Escout
propriétaire du 7, rue de Crimée

- montant HT des travaux 15.727 F
- montant de la subvention (10%) 1.580 F

* GESTRIM DE RYCKER 39, rue d'Isly 59000 LILLE - syndic du 9, rue
du Curé Saint Etienne

- montant HT des travaux 79.543 F
- montant de la subvention (30F/m²) 2.220 F

*Monsieur LE CERF 26, rue d'Alembert

-montant HT des travaux 30.151 F
-montant de la subvention (30F/m²) 1.980 F

* Monsieur BLEUZE 30, rue de l'Autour 59152 CHERENG - propriétaire
du 14, place Déliot

- montant HT des travaux 27.000 F
- montant de la subvention (10%) 2.700 F

*Monsieur CHARVOLIN 25, rue Deschodt

- montant HT des travaux 64.461 F
- montant de la subvention (30F/m²) 5.970 F

*IESEG Développement 3, rue de la Digue

- montant HT des travaux 65.002 F
- montant de la subvention (10%) 6.500 F

*Monsieur ELY 5, rue du Docteur Yersin

- montant HT des travaux 19.500 F
- montant de la subvention (10%) 1.950 F

* Monsieur CARTIGNY 10, rue de Dieppe 59155 Faches Thumesnil propriétaire du 41, rue du Docteur Yersin		
- montant HT des travaux		19.372 F
- montant de la subvention (10%)		1.940 F
* Monsieur CARDON 66, rue de Douai		
- montant HT des travaux		41.459 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.470 F
* Monsieur HODEN 28, rue Duhem		
- montant HT des travaux		34.715 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.820 F
* Madame SALOME 7, rue Emile Desmet		
- montant HT des travaux		20.000 F
- montant de la subvention (10%)		2.000 F
* Monsieur DUTERTRE 154, rue du Faubourg de Douai		
- montant HT des travaux		18.000 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.230 F
* Monsieur WEILL 166, rue du Faubourg de Douai		
- montant HT des travaux		22.000 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.700 F
* Monsieur BECHETOILLE 184, rue du Faubourg de Douai		
- montant HT des travaux		31.050 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.860 F
* Mademoiselle LOTTERIE 12, rue de Flandre		
- montant HT des travaux		89.374 F
- montant de la subvention (10%)		8.940 F
* Syndicat des copropriétaires 9, rue Grande Chaussée		
- montant HT des travaux		64.744 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		4.500 F
* Mademoiselle TELLIER 5, rue Halévy		
- montant HT des travaux		18.766 F
- montant de la subvention (10%)		1.880 F
* Monsieur SOUILLART 11, rue d'Hondschoote		
- montant HT des travaux		10.830 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		1.080 F

*Monsieur GEORGES 119, route de Lillers 62120 CHOCQUES -
propriétaire du 14, rue Hovelacque

- montant HT des travaux 22.312 F
- montant de la subvention (10%) 2.240 F

* CAB DESCAMPIAUX SA 58, rue de Turenne 59000 LILLE syndic du
26, rue Inkermann

- montant HT des travaux 33.316 F
- montant de la subvention (10%) 3.340 F

* Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord 207, Bd de la Liberté -
propriétaire du 5, rue d'Isly

- montant HT des travaux 34.600 F
- montant de la subvention (10%) 3.460 F

* Monsieur DAAMS 2, rue Jean du Solier

- montant HT des travaux 16.673 F
- montant de la subvention (10%) 1.670 F

* Monsieur LEVEUGLE 18, rue Jean Levasseur

- montant HT des travaux 22.100 F
- montant de la subvention (30F/m²) 2.180 F

* Monsieur DEBLONDE 53, rue Jeanne d'Arc

- montant HT des travaux 18.074 F
- montant de la subvention (10%) 1.810 F

*Monsieur BIERNACKI-KRYSIK rue, d'Overath 59840 PERENCHIES -
propriétaire du 8, rue Jeanne Maillotte

- montant HT des travaux 16.110 F
- montant de la subvention (10%) 1.620 F

*Monsieur DUBOIS 14, rue de la Bassée

- montant HT des travaux 5.595 F
- montant de la subvention (10%) 560 F

* Monsieur KASZYNSKI 61, rue de La Bassée

- montant HT des travaux 18.460 F
- montant de la subvention (10%) 1.850 F

* Madame BANTEGNIE 62, rue de la Bassée

- montant HT des travaux 11.919 F
- montant de la subvention (10%) 1.200 F

*Monsieur BRASSART 139, rue de la Bassée		
- montant HT des travaux		23.718 F
- montant de la subvention (10%)		2.380 F
* Madame MACE DE GASTINES DE LAGOU 142, rue de la Bassée		
- montant HT des travaux		18.375 F
- montant de la subvention (10%)		1.840 F
*Madame BAILLON 198, rue de la Bassée		
- montant HT des travaux		18.350 F
- montant de la subvention(10%)		1.840 F
* Monsieur MARTINACHE 37, rue Lesage Senault		
- montant HT des travaux		16.050 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		960 F
* Monsieur GAREIN 15, Av. Louise Michel		
- montant HT des travaux		21.192 F
- montant de la subvention (10%)		2.120 F
*CHRU Domaine Privé 2, Av. Oscar Lambret 59037 Lille Cedex - propriétaire du 3, Bd Louis XIV		
- montant HT des travaux		63.404 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		4.260 F
* MECI INTERNATIONAL 1, rue Saint Genois - propriétaire du 2/4 rue du Magasin		
- montant HT des travaux		250.650 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		22.020 F
* Monsieur GILQUIN 40, rue de la Reine Astrid 59700 MARCQ EN BAROEUL - propriétaire du 6 rue Manuel		
- montant HT des travaux		13.231 F
- montant de la subvention (10%)		1.330 F
*Madame BOITEL 91, rue Manuel		
- montant HT des travaux		52.432 F
- montant de la subvention (30F/m ²)		4.760 F
*Syndicat des Copropriétaires Immeuble 1, place du Maréchal Leclerc		
- montant HT des travaux		254.864 F
- montant de la subvention (10%)		25.490 F

* CAB RAIMONT COP 15 LECLERC 283, rue Nationale - syndic du 15,
place du Maréchal Leclerc

- montant HT des travaux	150.383 F
- montant de la subvention (10%)	15.040 F

* CAB DESCAMPIAUX SA 58, rue de Turenne - syndic du 16, place du
Maréchal Leclerc

- montant HT des travaux	106.206 F
- montant de la subvention (10%)	10.620 F

* Copropriété du 19bis, rue Masurel

- montant HT des travaux	157.087 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	7.330 F

*Monsieur QUINAOU 65, rue Meurein

- montant HT des travaux	33.260 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.220 F

* Monsieur BAUDRY 9, rue G. Bizet 62580 VIMY - propriétaire du 15,
rue Montaigne - 11 Cité Lenfant

- montant HT des travaux	11.000 F
- montant de la subvention (10%)	1.100 F

*Monsieur LEDOUX 8 Bis place Simon Vollant - syndic du 45, rue Patou

- montant HT des travaux	102.928 F
- montant de la subvention (10%)	10.300 F

* Monsieur LANGRAND LE THIERRY 74 Bis, Av. du Peuple Belge

- montant HT des travaux	67.701 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.870 F

*22 CENTRE AMELIOR LOGEMENT 201, rue des Postes - syndic du 199
Bis, rue des Postes

- montant HT des travaux	18.938 F
- montant de la subvention (10%)	1.900 F

* GESTRIM DERYCKER GESTION 39-41, rue d'Isly - syndic du 2, place
de la République

- montant HT des travaux	38.970 F
- montant de la subvention (10%)	3.900 F

* Syndicat Co-propriétaires du 43, rue de Roubaix - Promovente 4/6, rue
des Arts 59000 LILLE

- montant HT des travaux	18.238 F
- montant de la subvention (10%)	1.830 F

* Madame CARDON 734, rue de Pont A Marcq 59710 MERIGNIES -
propriétaire des 22 et 23 rue de Rouen
- montant HT des travaux 5.600 F
- montant de la subvention (10%) 560 F

*SCI 137/139, rue Saint André
- montant HT des travaux 73.700 F
- montant de la subvention (30F/m²) 7.300 F

* Maître CHEVANNE 7, rue Saint Jacques
- montant HT des travaux 145.400 F
- montant de la subvention (30F/m²) 4.200 F

* Madame BOOTZ 23, rue Ampère 59130 Lambersart - propriétaire du
100, rue Solférino
- montant HT des travaux 39.294 F
- montant de la subvention (10%) 3.930 F

* Monsieur MOCHE 241, rue Solférino
- montant HT des travaux 62.000 F
- montant de la subvention (30/m²) 2.790 F

*Cabinet FELIX 9, rue Jeanne d'Arc 59800 Lille syndic du 34, rue de
Thionville
- montant HT des travaux 56.159 F
- montant de la subvention (10%) 5.620 F

*Monsieur SCRIVE 10, rue de Turenne
- montant HT des travaux 19.990 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.980 F

* Monsieur GUELSIFI 16, rue de Wazemmes - propriétaire du 17, rue Van
Dyck
- montant HT des travaux 8.291 F
- montant de la subvention (10%) 830 F

*Monsieur BURIE 29, rue Voltaire
- montant HT des travaux 20.200 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.920 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chap. 914-8
article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/630

OBJETComplexe Hôtelier du
Nouveau Siècle
Vente du lot 103 au profit
du Crédit Municipal de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/241 du 10 avril 1995, vous aviez décidé la vente, par voie d'adjudication publique, du lot 103 du Complexe Hôtelier du Nouveau Siècle consistant en des locaux à usage de salle de réception et restauration, d'une superficie d'environ 1.070 m2.

Aucun amateur ne s'étant fait connaître, le Crédit Municipal de Lille a souhaité acquérir ces locaux au prix de 8.000.000 F (huit millions de francs), conforme à l'estimation domaniale délivrée le 7 mai 1996.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

1) d'annuler la délibération n° 95/241 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 ;

2) de décider la vente amiable du lot 103 au profit du Crédit Municipal de Lille au prix de 8.000.000 F (huit millions de francs) ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

4) de décider la recette et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produit".

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/631

OBJET

Vente par la Ville de Lille
au CAL-PACT d'un immeuble
sis à Lille, 47 bis, rue
Duhem, 9, cour Leclerc

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'insalubrité, la Ville s'est rendue propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 47 bis, rue Duhem, 9, cour Leclerc, cadastré section PW n° 21, ladite cour devant, à l'époque, faire l'objet d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre.

Aujourd'hui, la cour a été en majeure partie réhabilitée par des particuliers et le CAL-PACT.

Ce dernier a fait connaître à la Ville son souhait d'acquérir cet immeuble en vue d'y réaliser le même type de réhabilitation et de travaux d'assainissement que sur le restant de la cour.

La Ville, qui n'a plus vocation à conserver cet immeuble dans son patrimoine, accepte de le céder au CAL-PACT au prix de 50.000 F (cinquante mille francs) estimé par le Service des Domaines.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente de cet immeuble au profit du CAL-PACT au prix de 50.000 F (cinquante mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix correspondant au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
N° 96/632 21 octobre 1996

OBJET

Immeuble sis à Lille,
Chemin des Vachers, 8,
Cour Carbonnet
Achat par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 13, rue Gobin, n° 13 cour Carbonnet classée en résorption de l'habitat insalubre et vouée à démolition.

Monsieur DEMANGHON, propriétaire de l'immeuble contigu situé 8 cour Carbonnet, 26 Chemin des Vachers, a dû quitter d'urgence son habitation en raison de l'effondrement du mur mitoyen de la propriété de la Ville.

Compte tenu de ces problèmes, celui-ci a sollicité de la Ville l'achat de son bien au prix de 40.000 F (quarante mille francs).

Afin d'éviter les problèmes d'insécurité posés par la vétusté de ces immeubles, il serait souhaitable d'acheter la propriété de Monsieur DEMANGHON, cadastrée section ES n° 147 pour 37 m2 et de la faire murer.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 40.000 F (quarante mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 44.000 F (quarante quatre mille francs) au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achat d'imeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N°96/633OBJETTerrain communal sis à
Lille, rue Bernard Palissy
Vente à Electricité de FranceRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En vue de l'implantation d'un poste électrique de transformation, Electricité de France a sollicité de la Ville l'acquisition d'un terrain sis à Lille, rue Bernard Palissy, cadastré, après document d'arpentage de division, section CR n° 97 pour une contenance de 231 m².

Ce terrain a été évalué par les Services Fiscaux à 100 F le m², soit la somme de 23.100 F (vingt trois mille cent francs), prix auquel EDF a accepté de traiter.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente du terrain sus-désigné au profit d'EDF, au prix de 23.100 F (vingt trois mille cent francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider la recette et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente de terrains - Produit".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N°96/634

OBJET

Salle de sports « Jesse OWENS »
16, rue Vantroyen à Lille
Vente au franc symbolique au
profit du Département

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension du Collège Henri MATISSE, le Département a souhaité acquérir la salle de sports municipale sise à Lille, 16, rue Vantroyen, en vue de sa transformation en salle polyvalente nécessaire au bon fonctionnement du Collège.

Cette salle de sports, située en rez de chaussée d'un immeuble en copropriété, figure au cadastre sous le n° 13 partie de la section BM pour une contenance d'environ 440 m2.

La vente du bien en cause pourrait intervenir moyennant le franc symbolique, le Département prenant en charge les travaux d'aménagement de la nouvelle salle polyvalente.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons :

1) de décider la vente de la salle Jesse OWENS au franc symbolique ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produit".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/635

OBJET

Immeuble 84, rue de Trévis
Résolution de la vente de la
salle polyvalente
Implantation de l'I.E.P.
Traité de concession à la SORELI
Avenant n° 4

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/84 du 15 mars 1993, la Ville a décidé d'acheter à la SORELI un local de 475 m2 dans l'ensemble immobilier 84, rue de Trévis pour un montant de 1.600 KF T.T.C. afin d'y aménager une salle polyvalente ; la signature de l'acte est intervenue le 24 août 1993.

Or dès 1994, des discussions se sont engagées avec l'Etat et l'Université pour relocaliser l'Institut d'Etudes Politiques (I.E.P.) dans le Quartier de Moulins et plus précisément au 84, rue de Trévis ; par délibération n° 94/589 du 19 décembre 1994 vous avez approuvé le bilan financier prévisionnel de l'opération. Ce bilan prévoyait notamment l'apport gratuit par la Ville de la salle polyvalente, indispensable au fonctionnement de l'I.E.P.

Un avenant n° 3 à la convention de concession a été conclu le 25 janvier 1996 confiant à la SORELI l'aménagement des locaux qui devaient ensuite être cédés en pleine propriété à l'Etat. Sur demande de la Ville, SORELI a d'ores et déjà engagé les travaux d'aménagement de la salle polyvalente permettant de l'intégrer au programme global d'implantation de l'I.E.P.

Ces nouvelles dispositions qui modifient le programme, le bilan financier et le plan de trésorerie prévisionnel nécessitent la résolution du contrat de vente intervenu le 24 août 1993 afin d'intégrer cet équipement au programme destiné à être cédé à l'Etat et la passation d'un avenant n° 4.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce dossier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/636

OBJET

Terrains sis à Lille, rues
Jean Charles Borda et de
Bargues
Achat par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suivant délibération n° 93/376 du 28 juin 1993, la Ville de Lille avait décidé de poursuivre l'acquisition de deux parcelles de terrain sises à Lille rue Jean Charles Borda et rue de Bargues dans le cadre du regroupement des ateliers municipaux, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Après maintes négociations sur la valeur des terrains entre la Ville de Lille et les copropriétaires à savoir d'une part, l'indivision PEUCELLE (au nombre de quatre), d'autre part, l'Hôpital d'Haubourdin, un accord sur le prix est intervenu.

Les co-indivisaires acceptent de vendre au prix de :

- pour la parcelle IR n° 58 : 154.350 F
- pour la parcelle IR n° 18 : 636.400 F

TOTAL : 790.750 F

Cette valeur a reçu l'aval des Services Fiscaux.

Compte-tenu du fait que la Ville de Lille est propriétaire des parcelles contiguës à la parcelle IR n° 58, que le terrain cadastré section IR n° 18 est nécessaire aux ateliers municipaux, lesquels l'occupent déjà, et eu égard aux difficultés rencontrées jusqu'à présent dans ce dossier, il serait souhaitable de traiter à l'amiable avec les copropriétaires évitant ainsi une longue procédure d'expropriation ainsi qu'il avait été envisagé lors du Conseil Municipal du 28 juin 1993.

Aussi, nous vous demandons :

- 1) de décider l'annulation de la délibération n° 93/376 du Conseil Municipal du 28 juin 1993 ;
- 2) de décider l'achat des terrains sus-désignés au prix de 790.750 F (sept cent quatre vingt dix mille sept cent cinquante francs) ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

4) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 870.000 F (huit cent soixante dix mille francs) au chapitre 922 article 2109 J8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/637

OBJET

**ASSOCIATION CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE
DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE
COLLOQUE MIROIRS D'EMPIRES
SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine (ACHAC), dont le siège est situé 75 avenue Gambetta à Paris, organise en collaboration avec la Ville de Lille un colloque « Miroirs d'Empires » qui se tiendra le 18 novembre 1996 à Lille.

Le programme « Miroirs d'Empires » est une première en Europe. Autour du colloque précité, il propose également une exposition iconographique dans laquelle le public pourra découvrir un travail comparatiste entre deux productions coloniales. C'est un voyage dans les consciences coloniales, à travers l'histoire spécifique de la France et de la Belgique.

En vue de permettre la réalisation de cette manifestation, l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer, outre une aide matérielle évaluée à 17 965 francs, une subvention de 6 500 francs à l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine sur un budget global de 760 000 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955 9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », s/c 6568 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/638

OBJET

**UNION DES TRAVAILLEURS SENEGALAIS EN FRANCE
JOURNEE AFRIQUE NOIRE
AIDE AU FONCTIONNEMENT**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Union des Travailleurs Sénégalais en France Section Nord, dont le siège est situé 1/7/6 rue des Pins à Villeneuve d'Ascq, organise les 1 et 2 novembre 1996, salle Courmont, une journée Afrique Noire dédiée à la mémoire du professeur Cheikh Anta Diop.

Cette journée prendra la forme d'une grande manifestation africaine avec des activités diversifiées telles que expositions, tables rondes et musique dont l'axe principal de réflexion sera « Enracinement et Développement ».

Afin de permettre l'organisation de cette manifestation, l'Union des Travailleurs Sénégalais en France sollicite le concours financier de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer, outre une aide matérielle évaluée à 4 000 francs, une subvention de 1 000 francs à l'Union des Travailleurs Sénégalais en France sur un budget prévisionnel total de 200 000 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955 9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », s/c 6568 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/639
OBJET

**FEDERATION LAIQUE DES ASSOCIATIONS
SOCIO-EDUCATIVES DU NORD
EXPOSITION « IMAGES ET COLONIES »
SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Nord (FLASEN), dont le siège est situé 7 rue Alphonse Mercier à Lille, souhaite mettre à la disposition de l'ensemble du milieu scolaire ainsi que des associations de la Métropole Lilloise qui en feront la demande, l'exposition "Images et Colonies" présentée par l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine, dans le cadre du colloque « Miroirs d'Empires » qui se tiendra le 18 novembre 1996 à Lille.

Afin de permettre cet achat d'exposition, la FLASEN sollicite le concours financier de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 3 500 francs à la Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Nord pour l'achat de cette exposition d'une valeur de 8 000 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955 9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », s/c 6568 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96/640

OBJET**AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES
PRINTEMPS CULTUREL PALESTINIEN EN FRANCE
PARTICIPATION DE LA VILLE**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (A.D.R.I.), association dont le siège est situé 4 rue René Villermé à Paris, développe un projet culturel en faveur des jeunes issus des quartiers défavorisés dans le cadre de la préparation du Printemps Culturel Palestinien en France.

Ce projet se structure autour des objectifs suivants :

- Promouvoir et valoriser le travail de jeunes issus de quartiers défavorisés dans des manifestations culturelles à l'étranger, dans une perspective d'intégration et de lutte contre l'exclusion.
- Placer ces jeunes amateurs dans un contexte de travail professionnel et les confronter à d'autres cultures.
- Mettre l'accent sur des actions d'échanges avec des pays étrangers dans une perspective à long terme.
- Assurer le retour médiatique dans les villes participant à ce projet et une production artistique à partir du travail des jeunes.

Dans ce cadre, l'ADRI organisera des ateliers artistiques dans le domaine de la photographie et du reportage et assurera le déroulement de cette opération sous la forme d'ateliers de travail menés en France, puis en Palestine, et qui seront suivis d'une exposition itinérante dans les villes concernées.

L'aide financière de la Ville est sollicitée pour permettre d'offrir le séjour en Palestine à un jeune Lillois pendant la durée des ateliers.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- d'autoriser la signature de la Convention ci-jointe,
- d'allouer une subvention de 18 000 francs à l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955 9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », s/c 6568 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/641

OBJET

**LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ligue des Droits de l'Homme, 23 rue Gosselet à Lille, a prévu en 1996 une série d'initiatives dont l'organisation d'un cycle de conférences du Club « Agir pour les Droits de l'Homme en Afrique » à la Maison des Citoyens, et plusieurs manifestations lors de la venue à Lille du Président de la Ligue des Droits de l'Homme, Monsieur Henri Leclerc.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre 1996, pour soutenir ces initiatives, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 23 300 francs à la Ligue des Droits de l'Homme sur un budget global de 73 875 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955 9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », s/c 6568 du budget communal de 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 21 octobre 1996

N°96, 642

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations à caractère humanitaire, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 30 septembre, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8922 :

- ASSOCIATION POUR LA FONDATION DE LILLE	20 000 F
- ETUDIANTS ET DEVELOPPEMENT	10 000 F
- MEDICUS MUNDI FRANCE	2 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	8 000 F
- GEDAL	15 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/643

OBJET

Association Sportive de la Police Municipale de Lille (A.S.P.M.L.)
Participation au Championnat de France de Cross Country
des Polices Municipales à Fort de France
les 12 et 13 octobre 1996
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Police Municipale de Lille possède dans ses rangs de nombreux sportifs, notamment des coureurs à pied.

Elle a déjà participé à plusieurs championnats de France de Cross Country, dont ceux de Lille en 1994 et de Saint-Raphaël en 1995, qui ont connu un vif succès avec plus de 500 concurrents et une centaine de Villes représentées.

Pour 1996, ce championnat, le 10ème du genre, s'est déroulé à Fort de France, en Martinique, les 12 et 13 octobre 1996. Il a rassemblé toutes les polices de France, métropolitaines et d'Outre Mer.

Une quinzaine d'agents de la Police Municipale ont participé à cette compétition. Le coût de ce déplacement a été évalué à 5.000 F par concurrent, soit 75.000 F.

Monsieur Francis HENNION, Président de l'A.S.P.M.L., sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30.000 F à l'A.S.P.M.L.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 945.18 - article 657 du budget, sous l'intitulé : "Encouragement aux sports. Subventions".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/644

OBJETConférence Régionale des Présidents d'Universités.
Commémoration du rétablissement des Universités en France.
Subvention exceptionnelle.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Les Universités supprimées en France par la Révolution de 1794 ont été rétablies dans notre région dès 1854. Les nouveaux bâtiments universitaires ont été construits à Lille à partir de 1895.

A l'occasion de ce centenaire, les Universités du Nord - Pas-de-Calais souhaitent célébrer publiquement, et en association avec les pouvoirs publics, les événements qui donnèrent une impulsion décisive à la vie universitaire régionale.

Des colloques, expositions, tables rondes et manifestations seront proposés dans le cadre de cette commémoration et bénéficieront d'une large couverture médiatique.

Monsieur Nabil EL HAGGAR, Coordinateur de la Célébration du Centenaire, agissant au nom de Monsieur Pierre LOUIS, Président de l'Université des Sciences et Technologies de Lille - U.S.T.L. - et Président de la Conférence Régionale des Présidents d'Universités, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation de la Ville aux frais d'organisation de ces manifestations commémoratives.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention de 10.000 F à mandater sur le compte de l'agent comptable de l'Université des Sciences et Technologies de Lille à Villeneuve d'Ascq - compte Centenaire.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 article 657 du budget, sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996.

N° 96/645

OBJET

Syndicat National des Agents de la Direction Générale
des Impôts SNADGI-CGT. Organisation d'un congrès à Lille
du 3 au 6 décembre 1996. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Le Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts SNADGI CGT, dont le siège social est situé 263, rue de Paris à Montreuil, est la deuxième organisation syndicale de la Direction Générale des Impôts avec une audience de 25 % aux élections professionnelles.

Le SNADGI CGT organise un congrès tous les trois ans environ. Celui de 1996 se tiendra à Lille du 3 au 6 décembre 1996.

Ces journées se composeront essentiellement de conférences, rapports, exposés et débats sur l'activité, la politique financière et l'orientation de cette organisation syndicale.

Cette manifestation devrait accueillir 325 participants environ.

Monsieur Jean-Noël HUTIN, Secrétaire National chargé de la communication du SNADGI CGT sollicite, à cette occasion, une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.400 F au SNADGI CGT.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/646

OBJET

Association Régionale pour la Recherche en
Orthophonie (A.R.R.E.O.). Organisation à Lille d'un congrès
du 16 au 18 janvier 1997. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L' Association Régionale pour la Recherche en Orthophonie, dont le siège est à Lille, 205, rue Charles Debierre organise un congrès d'Orthophonie francophone à Lille du 16 au 18 janvier 1997 sur le thème «Evaluation en Orthophonie».

De nombreuses conférences, ateliers et communications libres sont prévus.

Ces journées devraient accueillir plus de 420 participants venant de France, Belgique, Canada et Hollande : orthophonistes cliniciens et ceux qui participent à la formation dans les différents instituts de langue française.

Les locaux seront mis à disposition de l'A.R.R.E.O par la Faculté de Médecine de Lille. Les organisateurs et intervenants sont bénévoles.

Madame le Docteur Dominique CRUNELLE, Présidente de l'A.R.R.E.O. sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.080 F à l'A.R.R.E.O.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/647

OBJET

Association Architecture Innovation Créativité (A.I.C.).
Organisation de la manifestation "Fêtons nos créations"
1996 à Lille les 14 et 15 mars.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Sous le patronage de l'Ordre des Architectes, l'Association Architecture Innovation Créativité, dont le siège social est situé 272, boulevard Clémenceau à Marcq-en-Baroeul, a organisé pour la première fois en 1995 une importante manifestation intitulée "Fêtons nos créations".

Suite au très vif succès remporté par celle-ci, avec plus de 3000 participants, l'A.I.C. a décidé d'en faire une rencontre annuelle qui se veut être :

- un rassemblement de tous les prescripteurs d'espaces et de tous ceux qui interviennent dans la vie culturelle régionale,
- une vitrine de notre région, de la créativité qui s'y développe dans les domaines de l'Art, de la technique et de l'Architecture,
- une exposition des partenaires fabricants acteurs des matériaux,
- un lieu de débats, informations et fêtes.

Fêtons nos créations 1996 s'est tenue à Lille Grand Palais les 14 et 15 mars sur le thème : "Créativité, patrimoine du futur". Elle a accueilli plus de 3000 participants et s'est achevée par la remise des Beffrois d'Or.

Plus de 80 équipes de collèges de la région ont travaillé sur le sujet du concours : "Passé, présent, futur dans ma Ville" qui avait pour but de susciter auprès des jeunes une prise de conscience de l'environnement par la création.

Monsieur Guillaume NICOL, Président de l'A.I.C., sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de cette manifestation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 24.000 F à l'A.I.C.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 article 657 du budget, sous l'intitulé : «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/648

OBJET

Société des Meilleurs Ouvriers de France (M.O.F.).
Organisation du 44ème congrès national des M.O.F.
à Lille du 4 au 6 avril 1997.
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs.

La 7ème Grande Région Nord de la Société des Meilleurs Ouvriers de France, dont le siège social est situé à Calais, 20, rue des Soupirants, est chargée d'organiser le 44ème congrès des Meilleurs Ouvriers de France qui se tiendra à Lille du 4 au 6 avril 1997, en parallèle avec l'Exposition Nationale du Travail.

Le congrès engagera un grand débat sur les objectifs et actions à déterminer en accord avec le bureau national. Il se veut être projectif, culturel et européen.

Il s'articulera autour de 3 grands axes :

- réflexion sur le devenir du titre des M.O.F. au travers du concours par l'insertion de nouveaux métiers et amélioration de la communication,
- étude sur la partie culturelle et le rôle formateur des M.O.F. sur :
 - * la philosophie du M.O.F.,
 - * le rôle économique et social du M.O.F. dans la société,
- développement et animation des relations avec les autres pays européens en favorisant la mise en place d'un concours national propre à chaque pays.

Le concours national a lieu tous les trois ans.

Le congrès se réunit annuellement. En 1997, ces deux manifestations se dérouleront conjointement à Lille.

Le congrès devrait accueillir 1000 participants environ durant ces trois jours.

Monsieur Claude LABLANCHE, Président de la Région Nord des M.O.F., sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation du 44ème congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8.000 F à la Société des Meilleurs Ouvriers de France.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/649

OBJETGestion de la trésorerie.
Proposition de lancement d'un appel d'offresRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous avons fait appel au système des avances de trésorerie afin de nous permettre de gérer au mieux les difficultés strictement conjoncturelles en la matière, mais aussi de choisir le moment adéquat de mobilisation de nos emprunts à long terme en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Ainsi par délibérations n° 96/66 du 12 février 1996 et n° 96/346 du 24 juin 1986, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville de Lille et le CLF Banque afin de constituer une ligne de trésorerie d'un montant global de 250.000.000 de F.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous proposons de renouveler cette opération pour 1997 en lançant un appel d'offres pour un montant global ramené à 150 Millions de Francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/650

OBJET

Institut Pasteur de Lille. Investissement 1996/1997
Emprunt global de 8.000.000 de F
Garantie financière de la Ville
Contrat Banque Scalbert-Dupont

Rapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs,

L'Institut Pasteur, lors du vote de son budget d'investissement 1996, a décidé d'entreprendre un vaste programme de restructuration de divers plateaux techniques en matières de recherches et de développement et par ailleurs, d'aménager un restaurant d'entreprise.

En effet, l'Institut de Biologie de Lille, institut émanant du CNRS, a été implanté sur le campus et financé par autofinancement ; de nouveaux aménagements de laboratoires s'imposent pour permettre le développement d'activités d'application telles la chimie combinatoire, la Virologie appliquée ou l'hygiène hospitalière. Le coût de cette opération s'élève à 8.000.000 de F.

L'aménagement du restaurant inter-entreprises (Institut Pasteur de Lille, CNRS, INSERM, CRTS, Institut Mécaniques Fluides) permettra, dans le cadre de l'implantation de l'Institut de Biologie de faire face à l'augmentation des usagers par l'arrivée de nouvelles équipes, mais également d'offrir un accueil approprié lors d'organisation de séminaires. Enfin, ce restaurant démontrera le savoir-faire de l'Institut Pasteur comme hygiéniste en bactériologie et en matière de nutrition. Le coût de ce programme s'élève à 10.000.000 de F.

Afin de financer ces opérations, le Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille, réuni le 6 mai 1996, décide de contracter un prêt global de 16.000.000 de F et sollicite en conséquence la garantie financière de la Ville de Lille.

Les conditions des deux prêts envisagés seraient les suivantes :

Caisse d'Epargne de Lille

Emprunt de 8.000.000 de F

- Taux : 6,35 % fixe
- Durée : 10 ans
- Echéances trimestrielles

Banque Scalbert-Dupont

Emprunt de 8.000.000 de F

- Taux variable (PIBOR 3 mois + 0,60 %) avec un Tunnel (Taux plancher 4,50 %. Taux plafond 7,50 %)
- Durée : 10 ans
- Echéances trimestrielles avec un amortissement linéaire en capital de 200.000 F

Les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 ne s'appliquent pas aux Etablissements publics, tel l'Institut Pasteur, ainsi la garantie financière totale peut être accordée.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée au cours du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille, réuni le 6 mai 1996, tendant à obtenir la garantie financière de notre Commune pour le remboursement d'un emprunt de 8.000.000 de F.

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Institut Pasteur de Lille pour le remboursement d'un emprunt de 8.000.000 de F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Banque Scalbert-Dupont pour une période de 10 ans à échéances trimestrielles et destiné à financer l'aménagement de nouveaux laboratoires au sein de l'Institut de Biologie de Lille et la création d'un restaurant d'entreprise. Le taux sera variable, indexé sur le PIBOR 3 mois + 0,60 % avec un Tunnel (Taux plancher 4,50 % - Taux plafond 7,50 %). Le capital sera remboursé de façon linéaire chaque trimestre, soit 200.000 F.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat et révisable chaque trimestre.

Au cas où l'Institut Pasteur de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Banque Scalbert-Dupont, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que la Banque Scalbert-Dupont discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Scalbert-Dupont est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Institut Pasteur de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/651

OBJET Institut Pasteur de Lille, investissement 1996/1997
Emprunt global de 8.000.000 de F
Garantie financière de la Ville
Contrat Caisse d'Epargne

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

L'Institut Pasteur, lors du vote de son budget d'investissement 1996, a décidé d'entreprendre un vaste programme de restructuration de divers plateaux techniques en matières de recherches et de développement et par ailleurs, d'aménager un restaurant d'entreprise.

En effet, l'Institut de Biologie de Lille, institut émanant du CNRS, a été implanté sur le campus et financé par autofinancement ; de nouveaux aménagements de laboratoires s'imposent pour permettre le développement d'activités d'application telles la chimie combinatoire, la Virologie appliquée ou l'hygiène hospitalière. Le coût de cette opération s'élève à 6.000.000 de F.

L'aménagement du restaurant inter-entreprises (Institut Pasteur de Lille, CNRS, INSERM, CRTS, Institut Mécaniques Fluides) permettra, dans le cadre de l'implantation de l'Institut de Biologie de faire face à l'augmentation des usagers par l'arrivée de nouvelles équipes, mais également d'offrir un accueil approprié lors d'organisation de séminaires. Enfin, ce restaurant démontrera le savoir-faire de l'Institut Pasteur comme hygiéniste en bactériologie et en matière de nutrition. Le coût de ce programme s'élève à 10.000.000 de F.

Afin de financer ces opérations, le Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille, réuni le 6 mai 1996, décide de contracter un prêt global de 16.000.000 de F et sollicite en conséquence la garantie financière de la Ville de Lille.

Les conditions des deux prêts envisagés seraient les suivantes :

Caisse d'Epargne de Lille

Emprunt de 8.000.000 de F

- Taux : 6,35 % fixe
- Durée : 10 ans
- Echéances trimestrielles

Banque Scalbert-Dupont

Emprunt de 8.000.000 de F

- Taux variable (PIBOR
3 mois + 0,60 %)
avec un Tunnel (Taux plancher
4,50 %. Taux plafond 7,50 %)
- Durée : 10 ans
- Echéances trimestrielles avec un
amortissement linéaire en capital
de 200.000 F

Les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 ne s'appliquent pas aux Etablissements publics, tel l'Institut Pasteur, ainsi la garantie financière totale peut être accordée.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée au cours du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille, réuni le 6 mai 1996, tendant à obtenir la garantie financière de notre Commune pour le remboursement d'un emprunt de 8.000.000 de F,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Institut Pasteur de Lille pour le remboursement d'un emprunt de 8.000.000 de F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre pour une période de 10 ans et destiné à financer l'aménagement de nouveaux laboratoires au sein de l'Institut de Biologie de Lille et la création d'un restaurant d'entreprise. Le taux est actuellement fixé à 6,35 % avec échéances trimestrielles.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où l'Institut Pasteur de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que la Caisse d'Epargne de Flandre discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Institut Pasteur de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/652

OBJETSAEM Euraille. Opération Souham.
Emprunt global de 6.000.000 F
Garantie financière partielle de la VilleRapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 93/492 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé le transfert à la SAEM Euraille de l'opération Souham confiée précédemment à la SORELI. Ce transfert a été matérialisé par un avenant au traité de concession du 9 octobre 1989, puis par un acte notarié en date du 31 décembre 1993.

Rappelons ici que la vocation dominante de cet espace Souham est la recherche et l'innovation. Divers établissements, tels l'IFRESI, la Délégation Régionale du CNRS, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, le MITI, pourraient s'y installer et seraient ainsi copropriétaires ou locataires des locaux privatifs qui leur seront affectés.

Après avoir acquis de la SORELI le terrain et le bâtiment central existant pour un montant de 6.805.000 F, la SAEM Euraille a évalué les dépenses d'aménagement à 12.600.000 F et la réhabilitation du bâtiment central à 19.504.000 F.

Un concours a été attribué en 1994 par l'Union Européenne au titre du FEDER pour la réhabilitation du bâtiment central, dont 3.500.000 F ont été encaissés.

Pour assurer le financement des dépenses foncières et des études ainsi que des travaux de réhabilitation extérieure du bâtiment central, la Caisse d'Epargne de Flandre et la Banque Scalbert-Dupont ont accordé à la SAEM Euraille une ouverture de crédit respective de 6.000.000 de F et de 5.000.000 de F.

Cependant, certaines échéances n'ont pu être honorées ; la SAEM Euraille envisage, en conséquence, de consolider ces concours en prêts à moyen terme avec garantie de la Ville de Lille.

Après accord des organismes prêteurs, la SAEM Euraille contractera ainsi :

- un prêt de 6.000.000 de F auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre,
- un prêt de 2.900.000 F auprès de la Banque Scalbert-Dupont,

aux conditions suivantes :

- taux : 6,35 % (fixe)
- durée : 7 ans
- échéances annuelles.

La réalisation de ces prêts est toutefois conditionnée à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, l'engagement de la Ville ne peut excéder 30% de l'emprunt à garantir.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SAEM Euraille tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 6.000.000 de F,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - la Ville de Lille accorde sa garantie financière à concurrence de 80 % à la SAEM Euraille pour le remboursement d'un emprunt de 6.000.000 de F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre pour une période de 7 ans et destiné à financer l'aménagement de l'opération Souham. Le taux est actuellement fixé à 6,35 %.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où la SAEM Euraille pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que la Caisse d'Epargne de Flandre discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité à concurrence de 80 % de son montant.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la SAEM Euraille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/653

OBJETSAEM Euralille. Opération Souham.
Emprunt global de 2.900.000 F
Garantie financière partielle de la VilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/492 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé le transfert à la SAEM Euralille de l'opération Souham confiée précédemment à la SORELI. Ce transfert a été matérialisé par un avenant au traité de concession du 9 octobre 1989, puis par un acte notarié en date du 31 décembre 1993.

Rappelons ici que la vocation dominante de cet espace Souham est la recherche et l'innovation. Divers établissements, tels l'IFRESI, la Délégation Régionale du CNRS, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, le MITI, pourraient s'y installer et seraient ainsi copropriétaires ou locataires des locaux privatifs qui leur seront affectés.

Après avoir acquis de la SORELI le terrain et le bâtiment central existant pour un montant de 6.805.000 F, la SAEM Euralille a évalué les dépenses d'aménagement à 12.600.000 F et la réhabilitation du bâtiment central à 19.504.000 F.

Un concours a été attribué en 1994 par l'Union Européenne au titre du FEDER pour la réhabilitation du bâtiment central, dont 3.500.000 F ont été encaissés.

Pour assurer le financement des dépenses foncières et des études ainsi que des travaux de réhabilitation extérieure du bâtiment central, la Caisse d'Epargne de Flandre et la Banque Scalbert-Dupont ont accordé à la SAEM Euralille une ouverture de crédit respective de 6.000.000 de F et de 5.0000.000 de F.

Cependant, certaines échéances n'ont pu être honorées ; la SAEM Euralille envisage, en conséquence, de consolider ces concours en prêts à moyen terme avec garantie de la Ville de Lille.

Après accord des organismes prêteurs, la SAEM Euralille contractera ainsi :

- un prêt de 6.000.000 de F auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre,
- un prêt de 2.900.000 F auprès de la Banque Scalbert-Dupont,

aux conditions suivantes :

- taux : 6,35 % (fixe)
- durée : 7 ans
- échéances annuelles.

La réalisation de ces prêts est toutefois conditionnée à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, l'engagement de la Ville ne peut excéder 30% de l'emprunt à garantir.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SAEM Euralille tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 2.900.000 F,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - la Ville de Lille accorde sa garantie financière à concurrence de 80 % à la SAEM Euralille pour le remboursement d'un emprunt de 2.900.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Banque Scalbert-Dupont pour une période de 7 ans et destiné à financer l'aménagement de l'opération Souham. Le taux est actuellement fixé à 6,35 %.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où la SAEM Euralille pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Banque Scalbert-Dupont, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que la Banque Scalbert-Dupont discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité à concurrence de 80 % de son montant.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Scalbert-Dupont est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la SAEM Euralille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/654

OBJETCentre de la Petite Enfance du Faubourg de Béthune.
Autorisation de programme.Rapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de la Charte «Partenaires pour la Ville», dispositif intégré à la politique de la Ville, le projet de requalification urbaine, économique et sociale du quartier du Faubourg de Béthune a été déclaré lauréat par la Direction Interministérielle de la Ville.

Ce projet comporte notamment la création d'un Centre de la Petite Enfance, Boulevard de Metz. Les locaux seront mis à disposition par l'O.P.H.L.M et le Centre Social «Concorde» assurera la gestion de ce nouvel équipement.

Le plan de financement pour cette réalisation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité	466.500,00	Etat	1.400.000,00
		Ville de Lille	958.500,00
		C.A.F.	828.000,00
Travaux 3.320 F x 900 m2	2.988.000,00	Conseil Général	228.000,00
		Conseil Régional	40.000,00
Total H.T.	3.454.500,00	Total H.T	3.454.500,00
Total T.T.C	4.166.127,00	Total T.T.C	4.166.127,00

L'étude de faisabilité sera réalisée par les Services de la Ville de Lille.

Par conséquent, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, de décider l'inscription d'une Autorisation de Programme d'un montant de 3.663.228 F TTC au chapitre 904.92 - 232 348 pour la réalisation du Centre de la Petite Enfance du Faubourg de Béthune.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/655

OBJET

Budgets primitif et supplémentaire.
Transferts de crédits. Exercice 1996.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes sont régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 00 135 E2	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. INFORMATISATION DES SERVICES. TRX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	909 2127 K55	AUTRES EQUIPEMENTS PROTECTION ELECTRONIQUE CONTRE LE VOL ET L'INTRUSION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX	100.000,00
900 00 2127 500	HOTEL DE VILLE HELLEMMES. HOTEL DE VILLE. IMPLANTATION ET ENTRETIEN DU SYSTEME DE VIDEOCOMMUNIC	904 90 235 546	CIMETIERES HELLEMMES. CIMETIERE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION	1.002,48
900 00 232 500	HOTEL DE VILLE HELLEMMES. HOTEL DE VILLE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION	903 1 232 LH11	ECOLES DU PREMIER DEGRE HELLEMMES. BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION, EXTENSION, ETC...	4.426,33
900 09 132 LH3	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMMES. DIVERS BATIMENTS. FRAIS D'ETUDES	906 3 232 553	BAINS-DOUCHES LAVIERES HELLEMMES. BAINS-DOUCHES RUE JULES GUESDE. TRAVAUX DE REFECTION	40.161,38
900 09 232 78	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE. AMENAGEMENT	904 60 232 K39	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	700,57
900 4 235 K5	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. OEUVRES D'ART ET DIVERS. REFECTIONS	910 36 130 30	EGLISE STE MARIE MADELEINE RESTAURATION DE 3 TABLEAUX. FONDS DE CONCOURS	39.384,45

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 135 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	2.253,54
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	904 92 2147 14	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES CLUBS DE PERSONNES AGEES. ACQUISITION DE MATERIEL	3.345,44
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL. & MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	6.000,00
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	12.229,84
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	2.695,03
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	913 130 H84	PROGRAMMES POUR LES AUTRES ETABL. PUBLICS AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PROXIMITE RUE LOUIS DUPIED. PARTICIPATION DE LA VILLE	41.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 3

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	82.538,17
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	230.761,23
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	908 5 135 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	111.145,00
900 9 232 K83	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS BATIMENTS COMMUNAUX. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	903 59 2147 K83	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. ACQUISITION DE MATERIEL.	30.000,00
900 9 232 K83	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS BATIMENTS COMMUNAUX. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	914 9 130 N83	AUTRES EQUIPEMENTS PRATIQUE DU SPORT POUR NON VOYANTS. ACQUIS DE MATERIEL.PART.VILLE A L'ASSOC. A.D.E.V.	17.500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 1 235 LH6	EQUIPEMENT DE VOIES HELLEMES. COUREES. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ECLAIRAGE	900 9 232 579	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS HELLEMES. PARC BOCQUET. TRANSFERT DES SERVICES SOCIAUX. TRAVAUX	38.905,99
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	14.221,00
901 5 132 579	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. PARC BOCQUET. FRAIS D'ETUDES	900 09 232 LH42	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMES. BATIMENTS COMMUNAUX. TRAVAUX DE SECURITE	75.000,00
901 5 132 579	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. PARC BOCQUET. FRAIS D'ETUDES	903 1 232 LH11	ECOLES DU PREMIER DEGRE HELLEMES. BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION, EXTENSION, ETC...	50.000,00
901 5 132 579	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. PARC BOCQUET. FRAIS D'ETUDES	903 1 235 LH11	ECOLES DU PREMIER DEGRE HELLEMES. DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE SECURITE	75.000,00
901 5 235 LH28	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. ESPACES VERTS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT	903 1 232 LH11	ECOLES DU PREMIER DEGRE HELLEMES. BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION, EXTENSION, ETC...	1.160,93

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 5 235 LH28	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. ESPACES VERTS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT	904 90 235 546	CIMETIERES HELLEMES. CIMETIERE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION	2.197,92
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	13.900,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	8.000,00
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	12.562,36
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	12.582,35
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	922 235 L29	OPERATIONS IMMOB.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	2.800,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

LE 13/10/96

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 5 235 L45	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PROMENADE DU MAIRE ET DU PREFET. AMENAGEMENT. 1ERE TRANCHE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	50.636,00
901 5 235 515	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. PARC DE L'HOTEL DE VILLE. AMENAGEMENT	903 52 232 558	BASSINS DE NATATION HELLEMES. PISCINE TOURNESOL. TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE REFECTION ET DE SECURITE	2.301,91
901 9 235 565	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE HELLEMES. LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL PLACE DES TISSERANDS. TRAVAUX	903 1 232 LH11	ECOLLES DU PREMIER DEGRE HELLEMES. BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION, EXTENSION, ETC...	8.776,54
901 9 235 566	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	903 52 232 558	BASSINS DE NATATION HELLEMES. PISCINE TOURNESOL. TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE REFECTION ET DE SECURITE	6.766,39
903 1 232 K16	ECOLLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 09 232 7F	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. RELOGEMENT DE LA MAIRIE DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE.	32.800,00
903 1 232 K16	ECOLLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	9.902,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	50.000,00
903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	35.500,00
903 1 232 K16	ECOLE DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	909 235 B4	AUTRES EQUIPEMENTS ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE. TRAVAUX D'INSTALLATION	23.910,37
903 50 232 K21	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE DIVERS STADES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	4.108,19
903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.133,53
903 59 232 480	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE CENTRE DE LOISIRS DE PHALEMPIN. AMENAGEMENT	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	16.845,63

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 59 235 K28	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 5 2147 L11	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS SERVICE ANIMALIER. ACQUISITION DE MATERIEL	44.210,00
903 59 235 K83	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE UNION NAUTIQUE LILLOISE QUAI GERY LEGRAND. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX	900 00 2140 K83	HOTEL DE VILLE ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. ACQUISITION DE MATERIEL	2.129,65
903 61 235 G30	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. RESTAURATION DES PLANS RELIEFS	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	2.000,00
903 64 2141 G16	SALLES DE SPECTACLES THEATRES. ACQUISITION DE MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	27.327,96
903 64 232 K67	SALLES DE SPECTACLES THEATRE POUR LA JEUNESSE. TRAVAUX	900 00 2140 K83	HOTEL DE VILLE ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. ACQUISITION DE MATERIEL	4.299,78
903 9 2147 G29	AUTRES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS SERVICE ARCHEOLOGIE. ACQUISITION DE MATERIEL	900 09 232 7	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. RENOVATION. AMENAGEMENT	96.075,36

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	900 09 232 7A	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. MAISON DE QUARTIER. AMENAGEMENT	555,63
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	19.540,34
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	903 1 135 K20	ECOLES DU PREMIER DEGRE RESTAURANTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	20.000,00
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	114.981,34
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	903 50 2147 L46	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITE. ACQUISITION DE MATERIEL	28.000,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	913 130 N84	PROGRAMMES POUR LES AUTRES ETABL. PUBLICS AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PROXIMITE RUE LOUIS DUPIED. PARTICIPATION DE LA VILLE	100.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 5 135 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	7.828,44
908 5 232 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	14.452,77
908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	903 1 232 K20	ECOLES DU PREMIER DEGRE RESTAURANTS SCOLAIRES. AMENAGEMENTS DIVERS	40.000,00
909 2147 B3	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. ACQUISITION DE MATERIEL	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	4.000,00
909 232 B8	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. TRAVAUX DE REFECTION ET AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	2.700,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	38.797,42

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	12.452,53
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	8.560,25

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME,	932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORT PRIMES D'ASSURANCES	126.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME,	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	1.950,00
932 210 609	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	50.100,00
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	5.000,00
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	968 2 6341	ETABLISSEMENTS DE BAINS EAU	48.000,00
932 210 6629	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	184,30

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 13

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 657	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE SUBVENTIONS	814.635,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	420,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	150.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	664.183,00
932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	169.656,98
934 20 668	MAIRE MUNICIPALITE FRAIS DE FORMATION DES ELUS	940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	1.500,00
934 20 668	MAIRE MUNICIPALITE FRAIS DE FORMATION DES ELUS	946 664	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	210.000,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	24.185,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 22 629	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES IMPOTS	4.615,00
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	932 210 629	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES IMPOTS	11.445,00
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	932 22 629	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES IMPOTS	655,00
934 240 638	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX PRIMES D'ASSURANCES	932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORT PRIMES D'ASSURANCES	86.545,00
934 240 6629	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	909 2127 K55	AUTRES EQUIPEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX. PROTECTION ELEC TRONIQUE CONTRE LE VOL. INSTALLATION	30.000,00
934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	951 66 6629	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	370,00
936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	16.680,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 15

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	5.000,00
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	1.117,83
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTIONS	15.000,00
936 0 6314	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	12.000,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS OPERATION "VERDISSONS NOS MURS" SUBVENTIONS	3.010,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTION A LA MAISON DE QUARTIER DE HAZEMMES	2.500,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 212 657	SERVICE ANIMALIER SUBVENTION ANIMAVIA	30.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 5 623	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	2.928,00
936 22 6314	CIRCULATION ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 6629	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1.056,81

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 5 6629	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 9 232 K76	AUTRES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS MONUMENTS ET BATIMENTS PUBLICS. ILLUMINATIONS. TRAVAUX	911,00
940 10 645	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 661	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE TRANSPORT	900,00
940 11 609	ELECTIONS ET REFERENDUMS AUTRES FOURNITURES	934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	1.096,25
940 11 633	ELECTIONS ET REFERENDUMS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	2.556,72
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
940 210 657	RELATIONS PUBLIQUES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5.000,00
940 210 6629	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	3.060,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 17

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.480,30
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	9.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	10.065,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	898,12
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE CENTRES SOCIAUX. FONCTIONNEMENT. SUBVENTIONS	74.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. POSTES DE DIRECTEURS ET D'ANIMATEURS. SUBVENTIONS	945 282 657	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE SUBVENTION AU F.O.N.J.E.P.	76.302,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	945 282 6620	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE FRAIS D'IMPRESSION	2.620,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	20.975,96

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.500,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.000,00
940 212 602	SERVICE ANIMALIER HABILLEMENT	934 240 601	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ALIMENTATION	70.000,00
940 212 6629	SERVICE ANIMALIER AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	327,25
940 230 609	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.994,81
940 230 657	INFORMATION MUNICIPALE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	11.495,28
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	3.920,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 19

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	800,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	29.835,68
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	936 0 633	ESPACES VERTS ET JARDINS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	750,00
940 31 6341	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES EAU	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	200,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	5.210,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	944 5 657	COLONIES DE VACANCES SUBVENTIONS	7.500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 20

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	2.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	945 280 6409	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS DIVERSES	600,00
940 32 661	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FRAIS DE TRANSPORT	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	719,40
940 32 6629	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.038,40
940 33 6405	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES COTISATIONS MUNICIPALES	961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15.000,00
942 22 643	POLICE ORDRE PUBLIC FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	7.750,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELIN QUANCE. SUBVENTIONS	904 92 235 18	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES POLITIQUE DE PREVENTION DU SIDA. INSTALLA TION DE DISTRIBUTEURS AUTO. DE SERINGUES	200.000,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONTRAT D'ACTIONS DE PREVENTION. SUBVENTIONS	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PROGRAMME DE PREVENTION DE LA TOXICOMANIE. SUBVENTIONS	250.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 21

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONTRAT D'ACTIONS DE PREVENTION. SUBVENTIONS	942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	250.000,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONSEIL COMMUNAL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE. SUBVENTIONS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE RE SOC.& FAMIL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	10.000,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	16.243,28
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	3.474,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	165,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	321,10
943 5 645	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	944 9 607	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES FOURNITURES SCOLAIRES	7.600,00
943 64 609	ECOLES DE MUSIQUE AUTRES FOURNITURES	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	700,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 22

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 64 630	ECOLE DE MUSIQUE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	3.000,00
943 64 6629	ECOLE DE MUSIQUE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	1.000,00
944 41 645	CLASSES D'ENVIRONNEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.072,78
944 41 645	CLASSES D'ENVIRONNEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS	7.166,26
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	11.129,00
945 12 633	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUNIC. ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	2.984,36
945 18 615	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATIONS DIVERSES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	44.950,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 23

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	463,60
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	765,65
945 231 6314	MUSEE COMTESSE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 61 235 G10	MUSEES MUSEE COMTESSE. RESTAURATION D'OEUVRES D'ART. SUBVENTION DE L'ETAT. EMPLOI	21.105,00
945 231 6314	MUSEE COMTESSE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	4.396,76
945 232 611	MUSEE COMMERC.INDUST.AGRIC.& DE TECH.SCO. REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	10.000,00
945 232 6314	MUSEE COMMERC.INDUST.AGRIC.& DE TECH.SCO. ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 61 2141 G4	MUSEES MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. ACQUISITION DE MATERIEL	45.000,00
945 232 6629	MUSEE COMMERC.INDUST.AGRIC.& DE TECH.SCO. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	36.950,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 24

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	903 61 2141 G4	MUSEES MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. ACQUISITION DE MATERIEL	50.000,00
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	14.211,60
945 241 645	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	4.646,36
945 241 6620	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	4.178,07
945 251 6314	THEATRES MUNICIPAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	600,00
945 251 6620	THEATRES MUNICIPAUX FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	36.154,57
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	2.600,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 25

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	12.000,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	940 31 630	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3.016,21
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	26.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES CREDITS LOISIRS. SUBVENTIONS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	492,78
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	120,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES. (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	273,09
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	945 280 630	ACTIVITES CULTURELLES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	301,50
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	945 280 6340	ACTIVITES CULTURELLES ELECTRICITE	2.309,11
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 26

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	6.372,91
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	3.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	509,89
945 282 6620	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	12.207,56
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	3.470,00
951 22 633	SERVICE DE DESINFECTION ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 92 2147 13	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIE URBAINE ET PROPRETE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	23.500,00
955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	970 8280	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES TITRES ANNULES	3.550,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 609	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	6.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 660	CLUBS DE PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	4.000,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 6629	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	4.155,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	3.000,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	940 31 601	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES ALIMENTATION	2.000,00
955 9 6512	AUTRES AIDES SOCIALES SECOURS	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE)	125.510,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'HANDICAPES	903 52 232 K83	BASSINS DE NATATION DIVERSES PISCINES. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	183.640,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE RE SOC. & FAMIL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.251,14

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 28

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	7.966,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS	955 9 642	AUTRES AIDES SOCIALES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	4.350,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTE RE SOC.& FAMIL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	955 9 6620	AUTRES AIDES SOCIALES FRAIS D'IMPRESSIION	640,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	955 9 6629	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3.570,00
961 0 6629	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	5.000,00
961 0 6629	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.942,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 210 630	BATIMENTS COMMUNAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	23.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	13.928,64

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 29

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	1.000,55
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	943 9 6409	AUTRES ENSEIGNEMENTS AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS DIVERSES	140.000,00
964 2 645	LOGEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	43.500,00
REC F I T E				
955 1 7379	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PARTICIPATIONS	955 1 7379	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PARTICIPATIONS	1.163.970,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 30

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 630	BATIMENTS COMMUNAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	962 8 6629	ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	960,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES CEREMONIES SUBVENTIONS	940 31 645	FETES PUBLIQUES CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	1.600,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES CEREMONIES SUBVENTIONS	945 222 6632	BIBLIOTHEQUE BIBLIOTHEQUES DE PRETS ET MEDIATHEQUES	2.300,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	940 31 657	FETES PUBLIQUES CEREMONIES SUBVENTIONS	1.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	2.380,89
940 33 601	CONGRES COMITES REPAS DES PERSONNES AGEES ALIMENTATION	951 429 601	CRECHE ALIMENTATION	475,81

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 31

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 33 609	CONGRES COMITE! REPAS DES PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	951 429 601	CRECHE ALIMENTATION	58,56
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	940 23 6620	INFORMATION MUNICIPALE FRAIS D'IMPRESSION	30.000,00
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	940 31 660	FETES PUBLIQUES CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	20.000,00
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	940 32 609	PARRAINAGE JUMELAGE AUTRES FOURNITURES	45.000,00
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	944 6 609	GARDERIES DE VACANCES AUTRES FOURNITURES	5.000,00
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	944 6 657	GARDERIES DE VACANCES SUBVENTIONS	10.000,00
942 22 657	POLICE. ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	944 9 609	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES AUTRES FOURNITURES	10.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 32

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
942 22 6629	POLICE. ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	7.615,11
943 1 657	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES. GROUPE DE LA BARRIERE	943 1 657	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE HERRIOT	1.600,00
943 1 660	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE FETES ET CEREMONIES	940 31 660	FETES PUBLIQUES CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	30.000,00
944 41 642	CLASSES VERTES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	934 23 609	ECONOMAT AUTRES FOURNITURES	11.282,00
944 41 642	CLASSES VERTES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	955 1 601	AIDE SOC. A L'ENFANT, A LA MERE ET FAMILLE ALIMENTATION	2.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 33

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 18 657	ENCOURAGEMENTS AUX SPORTS SUBVENTIONS	945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	5.280,00
945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS	50.000,00
953 9 657	AUTRES OEUVRES D'HYGIENE & DE PROT.SANIT. SUBVENTIONS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS	9.300,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU MONTANT
DE LA DOTATION DE LILLE HELLEMES

- Réduction affectant le chapitre 932.210 - Bâtiments communaux (Hellemmes).

Article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété 2.840,85 F

Article 6314 -Entretien de matériel, outillage et mobilier 10.000,00 F

- Réduction affectant le chapitre 942.22 - Police. Ordre Public (Hellemmes)

Article 6629 - Autres prestations de service 7.515,00 F

- Réduction affectant le chapitre 944.41 - Classes vertes (Hellemmes)

Article 642 - Participations aux frais des services et oeuvres privées..... 253.651,00 F

- Réduction affectant le chapitre 945.12 - Terrains. Salles de sports (Hellemmes)

Article 609 - Autres fournitures 17.909,10 F

- Renforcement affectant le chapitre 900.00 - Hôtel de Ville (Ville)

Article 2140 500 - Hellemmes. Hôtel de Ville. Acquisition de matériel et mobilier 17.909,10 F

- Renforcement affectant le chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré (Ville)

Article 2142 LH9 - Hellemmes. Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel.
Fonds scolaires départementaux. Emploi 43.000,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 903.63 - Bibliothèques (Ville)

Article 2147 LH16 - Hellemmes. Bibliothèque. Achat de livres 7.515,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 932.010 - Ateliers municipaux (Ville)

Article 609 - Autres fournitures 10.000,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 944.41 - Classes vertes (Ville)

Article 643 - Frais de séjour et de stage 179.784,00 F

Article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers 30.867,00 F

- Renforcement affectant le chapitre 945.280 - Activités culturelles (Ville)

Article 638 - Primes d'assurances 2.840,85 F

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 36

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 2182	POUPONNIERE MUNICIPALE MATERIEL DE TRANSPORT	456 01 215	POUPONNIERE MUNICIPALE INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	17.849,49
456 01 2183	POUPONNIERE MUNICIPALE MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	456 01 215	POUPONNIERE MUNICIPALE INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	15.620,26
456 01 2184	POUPONNIERE MUNICIPALE MOBILIER	456 01 215	POUPONNIERE MUNICIPALE INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	35.370,19
456 01 2188	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	456 01 215	POUPONNIERE MUNICIPALE INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	35.252,41

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 10/10/96

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 37

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 615	POUPONNIERE MUNICIPALE ENTRETIEN ET REPARATIONS	456 01 628	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	3.700,00
456 01 616	POUPONNIERE MUNICIPALE PRIMES D'ASSURANCES	456 01 648	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2.178,85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 21 octobre 1996
N° 96/656OBJETVille de Lille
Budget Supplémentaire
Exercice 1996Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Budget Supplémentaire de 1996 que nous soumettons à votre examen reprend les opérations des D.M. 1 et D.M. 2, et propose des inscriptions nouvelles.

Il se présente en mouvements budgétaires, comme suit, à l'exception des opérations relatives au budget annexe de la Pouponnière et des prestations internes (répartition des charges indirectes).

" Recettes totales 337.235.615,14 F

" Dépenses totales..... 337.235.615,14 F

En voici la décomposition :

- Déficit sur les opérations réalisées au cours de l'exercice 1995 (titres et mandats émis), tel qu'il figure au compte administratif de 1995..... 111.546.906,45 F

A déduire :

- Montant des recettes restant à réaliser au titre des exercices antérieurs tel qu'il a été arrêté à la clôture de l'exercice 1995 :

. Section d'investissement..... 205.211.518,30 F

. Section de fonctionnement..... 21.748.365,00 F

226.959.883,30 F

Total des recettes 115.412.975,85 F

- Montant des dépenses restant à mandater au titre des exercices antérieurs, tel qu'il a été arrêté à la clôture de l'exercice 1995 :

. Section d'investissement..... 96.882.796,33 F

. Section de fonctionnement

° Ville 17.528.247,67 F

° Commune associée d'Hellemmes..... 402.948,11 F

17.931.195,78 F

Total des dépenses 114.313.992,11 F

A noter que les sommes ci-avant comprennent les crédits réservés tels qu'ils sont détaillés à l'état des crédits et recettes grevés d'affectation spéciale figurant en annexe au compte administratif 1995 pour un montant de **518.289,96 F** soit :

- 326.665,00 F pour la section d'investissement
- 191.624,96 F pour la section de fonctionnement
- Excédent de recettes disponibles à la clôture de l'exercice 1995 **598.984,74 F**

Le disponible à utiliser étant ainsi dégagé, le Budget Supplémentaire de 1996 se présente dès lors comme suit :

A ajouter :

- Recettes votées en D.M. 1

. Section d'investissement.....	18.045.778,50 F	
. Section de fonctionnement.....	50.000,00 F	
		18.095.778,50 F

- Recettes votées en D.M. 2

. Section d'investissement.....	12.371.357,65 F	
. Section de fonctionnement.....	29.632.821,27 F	
		42.004.178,92 F

- Recettes supplémentaires et nouvelles à inscrire au cours de la présente séance :

. Section d'investissement.....	21.768.227,10 F	
. Section de fonctionnement.....	28.407.547,32 F	
		50.175.774,42 F

soit un total de recettes disponibles au niveau du Budget Supplémentaire 1996 de **110.874.716,58 F**

A déduire :

- Dépenses votées en D.M. 1

. Section d'investissement.....	18.045.778,50 F
. Section de fonctionnement.....	50.000,00 F

18.095.778,50 F

- Dépenses votées en D.M. 2

. Section d'investissement.....	12.371.357,35 F
. Section de fonctionnement.....	29.632.821,27 F

42.004.178,92 F

- Dépenses supplémentaires et nouvelles à inscrire au cours de la présente séance :

. Section d'investissement.....	21.768.227,10 F
. Section de fonctionnement.....	29.006.532,00 F

50.774.759,16 F

Total des dépenses**110.874.716,58 F**

Nous vous donnons ci-après le détail des opérations de recettes et de dépenses supplémentaires et nouvelles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Autorisations de programmes/crédits de paiement.

Chap.	Articles	Libellés	Autorisations de Programme	B.P.	Crédits de Paiement inscrits en D.M.	B.S.
900.00	2140 E2	Service Informatique. SDL 7.	2.500.000	500.000		1.500.000
	2140 E2	Informatisation des services. Matériel. Equipement	1.500.000	500.000		200.000
	232 1A	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers	300.000	500.000		300.000
900.09	232 LH42	Heillemmes. Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	350.000	210.000		140.000
900.4	232 K4	Edifices cultuels. Travaux de grosses réparations	1.000.000	500.000		500.000
900.9	2150 LH39	Heillemmes. Acquisition de véhicules	505.000	285.000		240.000
901.1	232 LH45	Heillemmes. Parking P.S.R. Pierre Curie. Aménagement.	240.000	120.000		120.000
901.5	2147 LH34	Heillemmes. Espaces verts. Acquisition de jeux et bancs	150.000	100.000		50.000
903.1	232 LH11	Heillemmes. Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation	625.000	467.000		110.000
	235 LH11	Heillemmes. Bâtiments scolaires. Travaux de sécurité	700.000	525.000		75.000
903.50	232 K21	Diverses salles de gymnastique. Salle de la Chênaie. Travaux de réfection	1.000.000	500.000		350.000
903.59	235 K28	Parc de loisirs de la Citadelle. Aménagement	2.016.000	1.000.000	500.000	516.000
903.60	232 K94	Monuments Historiques. Travaux d'entretien	400.000	250.000		150.000
	235 K66	Monuments historiques. Travaux de réfection et de mise en valeur	2.200.000	500.000		1.700.000
903.61	235 G23	Musée des Beaux-Arts. Restauration d'oeuvres d'art	4.250.000	2.000.000	1.000.000	1.250.000
903.63	2141 G11	Bibliothèque Municipale. Acquisition de Matériel	500.000	300.000		200.000
903.64	232 113	Aéronef. Travaux	1.000.000			500.000
904.90	232 K41	Cimetières. Travaux de modernisation et d'amélioration	560.000	300.000		260.000
904.91	232 K42	Divers équipements socio-éducatifs. Travaux de grosses réparations	400.000	250.000		150.000
908.6	130 LH44	Heillemmes. Cour Capart. Réhabilitation	390.000	195.000		195.000
909	232 K92	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	1.000.000	700.000		300.000
922	2125 LH26	Heillemmes. Acquisition d'immeubles	400.000	280.000		120.000
		Total	22.486.000	9.962.000	1.500.000	8.928.000

Opérations nouvelles

Chap.	Articles	Libellés	Autorisations de Programme	B.P.	Credits de Paiement inscrits en D.M.	B.S.
900.00	2169 C1	Hôtel de Ville. Acquisition d'oeuvres d'art	50.000,00			50.000,00
900.4	232 K4	Eglise Saint-Benoît rue des Postes. Aménagement du Parvis	300.000,00			300.000,00
	235 K5	Eglise du Sacré Coeur. Restauration des vitraux. Mécatat Paroissial. Remploi	20.000,00			20.000,00
900.9	232 2A	Ateliers municipaux. Station carburant	54.705,55			54.705,55
901.5	235 L15	Espaces verts. Aménagement d'un terrain rue de l'Oise	50.000,00			50.000,00
903.1	232 K16	Groupe scolaire Malet Painlevé. Construction d'une grille	200.000,00			200.000,00
903.50	232 K21	Stade Grimonprez Jooris. Travaux	400.000,00			400.000,00
903.51	232 268	Salle Noël Dhérain. Sinistre	400.000,00			400.000,00
903.61	2169 G7	Musée Industriel et Commercial. Subvention du FRAM. Remploi	50.000,00			50.000,00
903.64	2141 G16	Opera. Acquisition d'un transformateur	300.000,00			300.000,00
904.60	232 497	Crèche Moulins. Révisions définitives de prix	111.549,00			111.549,00
904.91	232 K42	Divers équipements socio-éducatifs. Travaux de grosses réparations	234.000,00			234.000,00
904.92	235 18	Politique de la Prévention du Sida	37.000,00			37.000,00
908.0	235 E4	D.S.Q. Dotation complémentaire	4.059.531,00			3.418.748,00
912.3	130 K69	SIVU. Centre équestre	172.000,00			172.000,00
914.8	130 N77	SORELI. 84, rue de Trévise. Différence sur opération de rachat et de participation au déficit (différence liée au changement de T.V.A.)	26.981,45			26.981,45
914.8	130 N20	Aide au ravalement. Participation de la Ville	560.000,00			560.000,00
914.8	130 N50	SORELI. Opération Dordin-Papin-Semo	1.206.000,00			1.206.000,00
914.8	130 N64	Liquidation de la SAEN - Ilôt de l'Union - Auberge de la Jeunesse - Place Roger Salengro	243,00 76.359,00 35.000,00			243,00 76.359,00 35.000,00
		Total	8.343.469,00			7.702.586,00

3) Opérations équilibrées

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
900.9	2147 L1	Transports. Acquisition de matériel	15.400,00	
	2150 L2	Parc Automobile. Renouvellement de véhicules	34.612,00	
	2150 L2	Vente de véhicules. Remboursement des Compagnies Assurances		100.012,00
901.5	235 L15	Accident Boulevard Carnot. Remploi.	61.512,00	
	241 L15	Indemnité Compagnies d'Assurances		61.512,00
901.5	132 L36	Espaces verts. Plan d'action. Diagnostic des espaces verts. Remploi	100.000,00	
	1052 L36	Subvention du Conseil Régional		100.000,00
	235 L15	Manifestations de Mars 1994.	12.871,00	
	241 L15	Remboursement préfectoral. Remploi		12.871,00
903.60	232 310	Porte de Paris. Accident du 12 juin 1996.	35.508,00	
	242 310	Indemnité de la Compagnie d'Assurances. Remploi		35.508,00
903.61	235 G10	Musée de l'Hospice Comtesse. Restauration de tableaux. Participation du Lion's Club.	10.000,00	
	1059 G10	Remploi		10.000,00
912.3	130 N46	Syndicat Intercommunal de Lille La Madeleine. Emprunts renégociés	37.040,49	
	180 N46			37.040,49
914.8	1054 N77	SORELI. I.E.P. Participation de la C.U.D.L.	1.765,000	
	1054 N77	Reversement		1.765,000
914.8	130 N77	SORELI. 84, rue de Trévis. Participation (+ 26.981,45 F repris dans les opérations nouvelles différence de T.V.A)	1.600.000,00	
922	2125 N77	Annulation de la vente		1.600.000,00
925.5	2548 N68	Soreli. Opération Maracci. Avance	1.006.000,00	
	2548 N68	Remboursement		1.006.000,00
		Total	4.728.043,49	4.728.043,49

4) Opérations d'ordre

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
903.61	2169 G8 106 G8	Musée des Beaux-Arts. Donation par Mme Bénédicte Pierens de 5 dessins. Délibération n° 96/273 du 29/04/96. Intégration Valorisation	50.000,00	50.000,00
903.61	2169 G8 106 G8	Musée des Beaux-Arts. Dons d'oeuvres diverses. Délibération n° 96/404 du 24/06/96. Intégration Valorisation	198.000,00	198.000,00
903.61	232 331	Musée des Beaux-Arts. Travaux. Rétablissement de situation	161.497,51	161.497,51
903.65	2141 G18 106 G18	Conservatoire National de Région. Dons d'ouvrages musicaux. Délibération n° 96/281 du 29/04/96. Intégration Valorisation	2.000,00	2.000,00
		Total	411.497,51	411.497,51

Soit un total de dépenses d'investissement de 21.768.227,10 F.

Leur financement sera assuré par des ressources complémentaires et nouvelles (5.310.866,10 F) et par le recours à un emprunt complémentaire de 16.457.361,00 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, le montant du disponible réel du Compte Administratif 1995 abondé du montant de ressources complémentaires et nouvelles et diminué des réductions de recettes prévues au Budget Primitif, permet de disposer d'une capacité de financement de 29.006.532,06 F.

Le disponible réel du Compte Administratif 1995 est de 598.984,74 F.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 43.188.239,59 F et comprennent notamment la réduction de la section de dotation du Crédit Municipal au profit de la Ville (30.000.000 de F) et les rôles complémentaires (5.899.738,00 F).

Les réductions de recettes prévues initialement au Budget Primitif se montent à 14.780.692,27 F.

Elles concernent principalement la Dotation de Solidarité Urbaine (- 5.000.000 de F), le stationnement de surface (- 6.580.692 F) et les droits d'inscription au Conservatoire (- 2.500.000 F).

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter la somme de 29.006.532,06 F aux dépenses reprises dans le tableau ci-après :

Chapitre	Articles	Libellés	Dépenses
930.0	5711	Dette, intérêts des Emprunts	-5.000.000,00
931.0	643	Personnel, Frais de déplacement	50.000,00
931.0	6629	Organisation, Contrôle de gestion, Mission de confection de tableaux de bord	200.000,00
931.1	610	Masse salariale, Crédit complémentaire	1.337.030,00
	610	Rappel N.B.I	2.200.000,00
	610	Remboursement avance sur prime du Crédit Municipal	6.000.000,00
	611	Insertion (D.R.H) (chapitre 955.2)	5.051.130,00
932.013	609	Service Manifestations, Reversement de diverses recettes (caicots, perte de matériel, etc...)	33.980,00
932.05	609	Garage Municipal, Autres fournitures, Crédit complémentaire	200.000,00
932.210	6312	Salle polyvalente rue Lazare Garreau, Murage et pose d'une porte blindée	37.000,00
932.210		Bâtiments communaux, Fluides	
	632	Exploitation	2.000.000,00
	6340	Electricité, Bâtiments	2.000.000,00
	6341	Eau	1.000.000,00
	6342	Gaz	250.000,00
932.212	6629	DSU - Actions complémentaires	1.000.000,00
	6629	Agents d'ambiance H.L.M	1.500.000,00
932.5	603	Garage Municipal, Carburants, Crédit complémentaire	312.000,00
932.5	603	Garage Municipal, Consommation de carburant et réparations de véhicules pour la Caisse des Ecoles, le CCAS et la Pouponnière, Remploi	88.520,13
932.5	609	Ateliers municipaux, Station carburant, Sinistre du 8/06/1996 Remploi	14.170,50
932.5	6315	Garage Municipal, Réparations, Crédit complémentaire	60.000,00
934.1	6629	Séances du Conseil Municipal, Frais de sténotypie Crédit complémentaire	26.000,00
934.20	6629	Frais d'insertion d'annonces dans la presse	13.271,78
	667	Frais de mission des Elus en France	26.000,00
	667	Frais de mission des Elus à l'Etranger	270.217,56

934.240	630	Loyers divers pour implantation du nouveau logiciel de gestion financière	221.190,05
934.240	661	Frais de mission des Agents en France	35.000,00
	661	Frais de mission des Agents à l'Etranger	5.000,00
934.240	6629	Informatique. Nouveau plan informatique	200.000,00
934.240	6314	Travaux de reprographie. Remboursements. Remploi	30.993,33
936.0	6629	Naturalille. Remploi de subventions du Conseil Régional et du FEDER	245.000,00
936.20	6310	Propreté publique. Crédit complémentaire	750.000,00
936.22	6405	Espaces verts. Cotisation au club des Villes cyclables	8.083,54
936.22	6629	Gestion de stationnement. SORELI	-1.150.000,00
936.22	6629	Tenue des postes de secours "Braderie"	68.880,00
	6629	Nouvelle signalétique "Braderie"	4.700,00
936.4	637	Police municipale. Enlèvement de véhicules	540.000,00
936.5	6340	Eclairage public. Crédit complémentaire	750.000,00
940.211	657	Terrains de Proximité	250.000,00
	657	Maison d'Accueil du Jeune Travailleur. Subvention	2.500,00
940.211	6629	Quartier Lille Centre. Voyage personnes âgées. Remploi des participations	6.370,00
940.212	601	Nourriture Zoo	45.000,00
940.33	657	Congrès. Comités. Subventions. Crédit complémentaire	65.000,00
942.22	609	Police municipale. Achat des carnets de procès-verbaux. Crédit complémentaire	60.000,00
943.63	615	Conservatoire. Préparation au certificat d'aptitude au professorat. Subvention de l'Etat. Remploi	40.500,00
943.63	661	Frais de transport	9.500,00
944.3	657	Caisse des écoles. Subvention	439.915,00
944.3	657	Caisse des Ecoles. Indemnité des agents en cessation progressive d'activité. Reversement	121.525,11
945.12	609	Maintenance des stades	40.000,00

945.12	5314	Stades. Vérification du matériel sportif (contrôle de sécurité)	100.000,00
945.18	615	Centres Municipaux d'Initiation Sportive. Remploi de la subvention du Conseil Régional	77.281,70
945.18	657	Association sportive de la Police Municipale. Championnat de France de Cross-Country. Subvention	30.000,00
945.18	657	Subvention à l'Association "Léo 2004"	50.000,00
945.18	6629	Centres Municipaux d'Initiation Sportive. Crédit complémentaire	100.000,00
945.220	6632	Bibliothèque municipale. Acquisition de fonds de photographies d'E. Descamps. Subvention de l'Etat. Remploi	25.000,00
945.231		Musée de l'Hospice Comtesse. "Découvre ton quartier ta ville, ta région". Remploi de la subvention Remploi de la subvention du Conseil Général	
	609		25.000,00
	615		25.000,00
945.231	6629	Musée Comtesse. Exposition "Géants et Dragons" Droits d'entrée. Remploi des droits d'entrée	98.370,00
945.232	6629	Musée d'Histoire Naturelle. Restauration d'oeuvres. Remploi de la subvention du Conseil Général	40.000,00
945.251	6629	Theâtres municipaux. Crédit complémentaire. Avances sur saison 1996-1997	700.000,00
945.280	630	Charges locatives 96 pour le Prato	40.000,00
	657	Action Culturelle. Subventions	32.400,00
	6629	Fête de la Musique	13.000,00
	6629	Photofolie	5.000,00
	6629	Expo Jean Patou	8.500,00
	6620	Theâtre Jardin Vauban (frais d'impression)	1.000,00
945.280	657	ORLEIS. Subvention de fonctionnement	150.000,00
945.281	657	Festival de Lille. Subvention complémentaire	134.950,00
		<u>Cimetière de l'Est</u>	
951.80	606	Fournitures de voirie	12.000,00
	6310	Entretien de monuments	12.000,00
	6629	Autres prestations de service	16.000,00

951.31	6310	Cimetière du Sud	25.000,00
	6629	Entretien de terrains	25.000,00
955.0	6401	Autres prestations de service	-450.109,00
	657	Contingent d'Aide Sociale	2.000.000,00
955.0	657	CCAS. Subvention complémentaire	15.980,16
955.0	657	Association OGLANEL. Subvention	400.933,00
955.1	6629	Contrat enfance. Crédit complémentaire	500.000,00
955.2	642	Remboursement des frais de formation pour CNASEA	
955.2		Charte pour l'Emploi et le Travail. Subvention du Conseil Régional	685.000,00
	657	Remploi	740.000,00
	6629	Remploi	
955.5	642	Inter-Age. Participation de la Ville	100.000,00
955.9	657	Subvention droits de l'Homme. Relations inter-culturelles. Intégrations	50.000,00
955.9	6629	Politique de prévention SIDA	12.750,00
961.0	657	Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services. Opération "Vitrines de Lille"	223.280,00
963.3	657	Association Mécénat Vieille Bourse. Subvention	44.719,20
968.311	645	Ramassage scolaire	30.000,00
970	639	Commune associée d'Hellemmes. Budget complémentaire	900.000,00
		Total Fonctionnement	29.006.532,06

RECAPITULATION GENERALE

- Montant des recettes votées en D. M. 1, D. M. 2, + recettes supplémentaires et nouvelles.....	110.275.731,84 F
- Montant des dépenses votées en D.M. 1, D.M. 2, + dépenses supplémentaires et nouvelles	110.874.716,58 F
- Excédent des opérations de dépenses sur les opérations de recettes.....	598.984,74 F

Chiffre identique au disponible réel dégagé à la clôture de la gestion 1995

Il convient également de passer les opérations d'ordre résultant des reports de crédits et des virements de crédits de fonctionnement à investissement afin d'équilibrer section par section les documents prévisionnels 1996 soit un prélèvement de 12.238.861,00 F atténué de 4.500.000,00 F repris dans le cadre de la décision modificative n° 2 :

DEPENSES

Chapitre 930.5 - article 831 «Prélèvements sur recettes de fonctionnement» :
7.738.861,00 F

RECETTES

Chapitre 927 - article 1152 : «Prélèvements sur recettes de fonctionnement» :
7.738.861,00 F

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur l'inscription de ces dotations complémentaires ou nouvelles.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/657

OBJET**Pouponnière****Budget Supplémentaire de 1996****Ratification**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1996.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce document, reproduit ci-après, sera annexé au Budget Communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
	A - Recettes				
001	Résultat d'investissement reporté			100.132,22	100.132,22
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	56.082,40			
2818	Autres immobilisations corporelles	66.130,53			
	<u>TOTAL</u>	<u>122.212,93</u>	-	<u>100.132,22</u>	<u>100.132,22</u>
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
	B - Dépenses				
215	Installations techniques matériel et outillage	56.082,40	60.495,25	104.092,35	164.587,60
2182	Matériel de transport	12.341,19	5.508,30	- 17.849,49	- 12.341,19
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3.162,16	12.458,10	- 15.620,26	- 3.162,16
2184	Mobilier	20.464,64	14.905,55	- 35.370,19	- 20.464,64
2188	Autres immobilisations corporelles	30.162,54	6.765,02	- 35.252,41	- 28.487,39
	<u>TOTAL</u>	<u>122.212,93</u>	<u>100.132,22</u>	-	<u>100.132,22</u>

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>				
	A - Recettes				
002	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation.....	148.733,00			
70613	Prix de journée hébergement.....	12.240.024,08		-117.175,01	- 117.175,01
77211	Produits rattachés à l'exercice précédent			+ 14.025,42	+ 14.025,42
	<u>TOTAL</u>	<u>12.388.757,08</u>	-	<u>- 103.149,59</u>	<u>- 103.149,59</u>
	B - Dépenses				
6061	Fournitures non stockables.....	701.000,00		- 101.040,00	- 101.040,00
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	13.000,00		- 5.000,00	- 5.000,00
6067	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs.....	6.200,00			
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures.....	512.500,00		- 14.377,00	- 14.377,00
611	Sous-traitance générale	29.500,00		- 3.236,00	- 3.236,00
613	Locations	220.000,00		- 220.000,00	- 220.000,00
615	Entretien et réparations	132.348,00		- 43.348,00	- 43.348,00
616	Primes d'assurances	30.000,00		- 12.178,85	- 12.178,85
618	Divers services extérieurs	2.000,00		+ 200,00	+ 200,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.....	585.990,00		- 95.311,00	- 95.311,00
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	83.000,00			
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9.100,00			
628	Autres prestations de services			+ 5.700,00	+ 5.700,00

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	SECTION D'EXPLOITATION (suite)				
	B - Dépenses (suite)				
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (Autres organismes)	131.997,87		- 29.461,87	- 29.461,87
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Administration des impôts)	3.000,00			
6411	Personnel titulaire et stagiaire	6.220.488,12		+ 322.921,89	+ 322.921,89
6413	Personnel permanent non titulaire	720.951,35		-	-
6415	Personnel non médical de remplacement	310.000,00		+ 85.270,86	+ 85.270,86
642	Rémunération du personnel médical	52.607,00		+ 5.121,76	+ 5.121,76
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance, personnel non médical	2.408.403,64		- 90.571,02	- 90.571,02
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance, personnel médical	17.307,70		+ 37.462,84	+ 37.462,84
647	Autres charges sociales	61.950,47		+ 38.492,53	+ 38.492,53
648	Autres charges de personnel ..	14.500,00		+ 2.178,85	+ 2.178,85
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			+ 14.025,42	+ 14.025,42
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	122.212,93			
	TOTAL	12.388.757,08		- 103.149,59	- 103.149,59

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le Budget Supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1996 tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/658

OBJET Instruction Comptable M14.Modalités de vote du budget.Rapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs.

L'article 1er de la Loi du 22 juin 1994 complété par le décret n° 96/522 du 13 juin 1996 fait obligation aux communes de plus de 10.000 habitants d'opter pour une formule de vote par nature ou par fonction, voire pour la section d'investissement par opération.

Ce choix est cependant sans conséquence sur le document budgétaire qui, pour les communes susvisées, doit satisfaire à une présentation croisée Nature/Fonction de nature à en permettre une parfaite lisibilité.

Ainsi, le choix du vote conditionne uniquement la spécialisation des crédits et la nécessité de recourir à une délibération du Conseil Municipal pour en modifier l'imputation initiale.

Exceptionnellement, l'article 1er du décret 96/522 prévoit que la commune disposera, en 1998, d'un droit de repentir pour changer la modalité de vote initialement arrêtée pour 1997.

Dans ce contexte, considérant d'une part les résultats des communes expérimentatrices qui dans leur grande majorité ont opté pour un vote par nature et d'autre part, le «droit de repentir» visé par le décret, nous vous proposons de décider que le budget 1997 et les suivants, sauf décision inverse en 1998, seront votés par nature.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/659

OBJETInstruction comptable M14. Amortissement des biens.
Définition du champ d'application et des durées.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'article 2 de la Loi du 22 juin 1994 a posé le principe de l'amortissement obligatoire des immobilisations pour les communes de plus de 3.500 habitants.

L'amortissement, facultatif en M12, devient ainsi obligatoire en M14 pour trois catégories de biens visées par l'article 1er du décret 96/523 du 13 juin 1996 à savoir :

- les biens meubles renouvelables, à l'exception des collections et oeuvres d'art,
- certains immeubles productifs de revenus (remis en location ou mis à disposition avec droit d'usage) pour lesquels le revenu constitue la contrepartie des charges supportées par la collectivité au titre de l'immeuble à l'exception des immeubles affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service administratif (exemple : perception, gendarmerie, bureaux de poste),
- les immobilisations incorporelles.

Au-delà de ces biens, le Conseil Municipal peut décider un amortissement facultatif des autres immobilisations dont l'intérêt s'avère faible pour une collectivité publique non concernée par l'aspect fiscal de l'amortissement.

La valeur minimale des biens à amortir n'a pas été précisée et sauf décision réglementaire ultérieure, le seuil peut être fixé à 4.000 F par référence au texte de la circulaire du Ministre du Budget du 1er octobre 1992 qui considère que les biens d'une valeur unitaire supérieure à 4.000 F présumés avaient une existence et une durabilité suffisantes pour faire partie du patrimoine pouvant être inscrit en section d'investissement.

Dans ces conditions, il vous est proposé, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996 :

- 1°) de limiter la procédure d'amortissement aux trois catégories de biens visés par l'article 1er du décret 96/523 du 13 juin 1996,
- 2°) de décider de recourir à la méthode d'amortissement linéaire sur la base du coût historique du bien au moment de son entrée dans le patrimoine.
- 3°) de fixer, ainsi qu'il suit, les cadences d'amortissement des matériels, outillages, mobiliers et autres immobilisations corporelles et incorporelles,

a) pour les immobilisations incorporelles

- | | |
|--|-------|
| - Frais d'études, de recherche et de développement | 5 ans |
| - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires | 2 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles et ensemble de système automatisé de gestion | 5 ans |

b) pour les biens meubles renouvelables à l'exception des collections et oeuvres d'art, référence étant faite à l'annexe 5 de l'arrêté du 16 mars 1964 intitulée « Nomenclature des biens corporels considérés comme valeurs immobilisées » modifiée par l'annexe 1 à la circulaire n° NOR:INT B 8700120 C du 28 avril 1987 :

- Rubrique I : Equipements techniques	15 ans
- Rubrique II : Equipement médical	10 ans
- Rubrique III : Equipement culinaire	10 ans
- Rubrique IV : Equipement des magasins de vêtements	10 ans
- Rubrique V : Equipements de garage	10 ans
- Rubrique VI : Equipement d'atelier	10 ans
- Rubrique VII : Equipement d'incendie	10 ans
- Rubrique VIII : Equipement agricole	10 ans
- Rubrique IX : Mobilier, matériel de bureau et divers	10 ans
à l'exception du matériel informatique ou lié à l'environnement informatique	5 ans
- Rubrique X : Matériel de transport	7 ans
- Rubrique XI : Matériel de navigation	10 ans
- Rubrique XII : Mobilier et matériel scolaires et culturels	10 ans
- Autres immobilisations corporelles	10 ans

c) Immeubles productifs de revenus non affectés directement ou indirectement, à l'usage du public ou à un service administratif 20 ans

4°) de fixer à 10.000 F le seuil des « biens de peu de valeur » visés par le décret 96/523 du 13 juin 1996, ces biens s'amortissant globalement chaque année au taux de 100 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/660

OBJETCrédit Municipal.Réduction de la section de dotation de 30 millions de francsau profit de la Ville de Lille.Admission en recettes

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 26 septembre 1996, le Crédit Municipal de Lille a décidé, par délibération n° 96/47, de réduire la section de dotation de l'Etablissement au profit de la collectivité locale de rattachement, à savoir la Ville de Lille.

La légitimité de cette demande formulée par la Ville de Lille se fonde sur son engagement au sein du Crédit municipal et le niveau de rentabilité atteint par ce dernier.

En effet, la Ville de Lille, par délibération unanime n° 92/395 de son Conseil Municipal en date du 16 octobre 1992, a décidé la continuité de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal dans le nouveau cadre institué par la loi n° 92-518 du 15 juin 1992.

La Ville de Lille a, dès alors, pris toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre des conditions de cette continuation d'activité, et notamment apporté toutes les garanties d'emprunts sollicitées par les contreparties bancaires refinançant l'Etablissement et ainsi assumé seule explicitement tous les risques afférents à l'exploitation dudit Etablissement.

La Ville de Lille considère qu'il est aujourd'hui légitime que, dans le cadre de sa propre politique financière, le risque ainsi assumé fasse l'objet, en retour, d'une réduction de la section de dotation de la Caisse de Crédit Municipal à son profit à hauteur de trente millions de francs.

Le niveau de rentabilité de la Caisse de Crédit Municipal de Lille et de ses fonds propres permet cette opération sans obérer la solvabilité de l'Etablissement, le ratio de solvabilité européen s'établissant, à ce jour, et après ladite opération, à 13,69 %.

C'est dans ce contexte et sur la base de l'accord délivré par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal que vous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996, d'admettre en recettes, dans le cadre du budget supplémentaire, la somme de 30 millions de francs, au chapitre 930.5, article 799 sous l'intitulé « Autres produits exceptionnels ».

X X

X

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/661

OBJET

**SYSTEME INFORMATISE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES -
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES.**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1988, la Ville de Lille utilise le progiciel SIGP dans le cadre de la Gestion de la Paye et du Personnel.

Ce progiciel ne dispose pas de fonctionnalités développées permettant la mise en place d'une Gestion de Ressources Humaines performante, en particulier en terme :

- de Synthèse de Données,
- de Statistiques,
- de Gestion Prévisionnelle, des Emplois et des Compétences,
- de Suivi de Carrières, etc...

De plus, les évolutions technologiques amènent la mutation des applications informatiques opérationnelles sur des systèmes propriétaires.

D'une part, ces évolutions aboutissent à une diminution des coûts de maintenance des matériels.

D'autre part, elles permettent aux utilisateurs de disposer d'outils intégrés de gestion avec une ergonomie conviviale.

C'est pourquoi, conformément à l'avis favorable de votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer un Appel d'Offres Ouvert portant sur la recherche d'une nouvelle solution de Gestion des Ressources Humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/662

OBJET**LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS -
LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a acheté depuis 1991 des micro-ordinateurs pour l'équipement des services municipaux.

L'évolution très rapide des technologies dans le monde de la micro-informatique implique des changements fréquents de matériels aux catalogues des Fournisseurs.

De plus, les logiciels de Bureautique sont de plus en plus sophistiqués et nécessitent de grandes capacités de traitement au niveau des micro-ordinateurs.

Aussi, afin d'une part, de rénover le parc ancien de micro-ordinateurs permettant de mettre à la disposition des services des outils de dernière génération et, d'autre part, de pouvoir suivre les évolutions des matériels et des logiciels de Bureautique, nous vous proposons d'examiner les conditions de location d'un parc de 180 micro-ordinateurs équipé chacun des logiciels WORD et EXCEL de MICROSOFT et d'une imprimante laser. Chacune des configurations devant être garantie 3 ans sur site de telle façon à ce que nous n'ayons pas de frais de maintenance sur ces matériels, durant leur location.

Aussi, conformément à l'avis favorable de votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996 nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour la location d'un parc de 180 configurations, l'option achat ou location étant arrêtée sur la base des offres qui nous seront remises.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/663

OBJET

**Immeuble "Villa LISBETH" à Hellemmes -
Nouvelle gestion financière - Avenant au
Contrat Initial conclu avec France Télécom.**

**Rapport de Monsieur Le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Gestion Financière, SDL7, nous avons prévu d'équiper via le réseau NUMERIS de FRANCE TELECOM les sites distants (Mairies de Quartier, Secteurs Techniques, Caisse des Ecoles, Bibliothèque Centrale, Mairie d'Hellemmes).

Sur l'ensemble de ce réseau, nous avons souscrit un abonnement TRANSREL pour la surveillance et l'administration auprès de FRANCE TELECOM.

Cependant, nous avons omis la desserte de l'immeuble "Villa LISBETH" - Parc Bocquet à Hellemmes où est installé le C.C.A.S. d'Hellemmes qui dispose d'un budget autonome.

C'est pourquoi, conformément à l'avis favorable de votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 Octobre 1996, afin que cette liaison entre l'Hôtel de Ville et la Villa LISBETH soit surveillée dans le cadre du projet TRANSREL, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer l'avenant N° 1 au Contrat Initial conclu avec FRANCE TELECOM.

Cet avenant n'entraîne aucune conséquence financière.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/664

OBJETCrédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les présidents de quartiers, après délibération des conseils de quartier, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ceux-ci se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartiers	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
WAZEMMES	Acquisition de matériel	Association « Atelier Populaire d'Urbanisme ».	6 000 F	955.9 - 657
	Exposition de 4 plasticiens du 7 au 20 juin 1996 dans l'ancienne cartonnerie située 61 rue du Marché.	Association « Courant d'Art »	1 000 F	945.280 - 657
	Soutien scolaire, par un accueil d'enfants, pour une aide au travail du soir.	Bibliothèque pour Tous.	1 000 F	945.280 - 657
	Festival « Rencontres 96 » les 26,27 et 28 septembre 96 sur les quartiers de Moulines et Wazemmes.	Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs	10 000 F	940.211 - 657
CENTRE	Projet pédagogique de l'école Sophie Germain pour 2 classes (CE2 et CM1).	Coopérative scolaire de l'école Sophie Germain	4 000 F	940.211 - 657
LILLE-SUD	Financement de l'action « Sécurité Ecole »	Régie technique de proximité	15 000 F	955.9 - 657
	Visite du Centre Nausicaa le 24 juin 96 au profit des élèves de CM2 de l'école Paul Painlevé.	Coopérative de l'école Paul Painlevé	2 000 F	944.9 - 657
	Frais de déplacement effectués au cours de l'année par le groupe de Majorettes « Etoile du Faubourg des Postes ».	Association des Majorettes « Etoile du Faubourg des Postes »	1 500 F	940.211 - 657
FAUBOURG DE BETHUNE	Aide au démarrage des activités de l'Association Libre Expression des Arts.	Association Libre Expression des Arts	400 F	945.280 - 657
	Travaux visant à améliorer les activités périscolaires	Maison de Quartier Concorde	3 000 F	940.211 - 657
MOULINS	Visite de l'exposition « les Géants et les Dragons » à l'Hospice Comtesse le 11 septembre 1996 en faveur de 50 habitants du quartier.	Maison de Quartier	1 450 F	945.280 - 657
	Festival 96 les 26, 27 et 28 septembre 1996 - Exposition de Jean-Baptiste Estournet.	Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs.	5 000 F	945.280 - 657
BOIS-BLANCS	Organisation de la braderie-animation d'automne du 6 octobre 96.	Comité d'Animation des Bois-Blancs	6 000 F	940.211 - 657
	Voyage d'étude pour 4 enfants du collège Mme De Staël issus de milieux défavorisés	Coopérative du collège Mme De Staël	600 F	945.280 - 657
	Exposition consacrée à Roger COPPE, peintre flamand, à l'occasion des journées du Patrimoine.	Comité d'Animation des Bois-Blancs	3 000 F	945.280 - 657
VIEUX-LILLE	Manifestations sur la place du Concert et fêtes de fin d'année.	Comité d'Animation du Vieux-Lille	35 000 F	940.211 - 657

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/665

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Concessions de logements

Application de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990.

Par délibération n°88/416 du 16 décembre 1988, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession gratuite de logement par nécessité de service absolue ainsi que la fourniture de l'eau, de gaz, de l'électricité et du chauffage.

L'évolution législative et les apports jurisprudentiels rendent nécessaire la redéfinition des emplois ouvrant droit à logement de fonction.

En effet, l'article 21 de la Loi 90.1067 du 28 novembre 1990 précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires à l'usage du logement (...). »

Cet article réaffirme le principe selon lequel il convient de distinguer :

- « la notion de nécessité absolue de service », qui justifie qu'un logement soit attribué **gratuitement** lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions
- « la notion d'utilité de service » qui existe lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement attribué **moyennant redevance**, présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

La Haute Assemblée a précisé que pour fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à leurs agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent se conformer au principe de parité entre les agents relevant des diverses fonctions publiques dont s'inspire l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

En ce qui concerne les avantages accessoires (fournitures de l'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage) liés au logement, les collectivités locales peuvent en arrêter la liste « sans procurer aux agents, à ce titre, une prestation plus favorable que celle dont bénéficierait un fonctionnaire de l'Etat placé dans la même situation » ; en excluant notamment le logement pour simple utilité de service.

En conséquence, nous vous demandons, après avis de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 8 octobre 1996 de bien vouloir :

- Adopter la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'un logement de fonction par voie de concession (situation des locaux reprise en annexe) ou de location par la Ville.

- Accorder la gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) aux agents logés par nécessité absolue de service.

- Autoriser M. le Maire à prendre par arrêté les décisions individuelles d'attributions correspondantes.

Conformément aux Articles R97 et R100 du Code du Domaine de l'Etat, la redevance due pour attribution d'un logement par utilité de service sera calculée sur la valeur locative du logement servant d'assiette pour la taxe d'habitation diminuée d'un abattement de 20 % destiné à tenir compte des contingences propres à la concession de logement. Le paiement des charges sera dû par le bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

ANNEXE

1/ Fonctionnaires susceptibles de bénéficier d'un logement pour « utilité de service »

Secrétaires Généraux Adjoints
 Directeur Général des Services Techniques
 Le Responsable des Espaces Publics, Parcs et Jardins
 Conservateur en Chef de la Bibliothèque Municipale
 Conservateur en Chef du Palais des Beaux Arts
 Le Responsable Technique et de la Sécurité du Palais des Beaux Arts.
 Directrices de Crèches

Situation des locaux :

Bibliothèque Municipale, 32 rue Edouard Delesalle
 Crèche Crépin Roland, 83 rue Royale
 Crèche de Fives, 91 rue de Lannoy
 Crèche Saint-Sauveur, 1 rue Charles Debierre

2/ Fonctionnaires logés par « nécessité absolue de service » :

a) **liste des emplois** dont la nature justifie l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service :

Le Secrétaire Général
 L'Inspecteur Général des Services
 Le Secrétaire Général Adjoint occupant le logement situé dans l'hôtel de Ville
 Conservateur du Patrimoine
 Concierges
 Agents chargés du gardiennage
 Directeur de la Police Municipale
 Directrice de la Pouponnière Municipale
 Régisseurs des bains douches
 Responsable du Service Municipal d'interventions urgentes

b) situation des locaux :

Hôtel de ville, Rue du Réduit
 14 rue des Tours
 13,15 rue Voltaire
 Ateliers Municipaux, chemin de Bargues
 Auberge de la Forêt à Phalempin
 Bains douches, rue Dupuytren
 Bains douches, rue Paul Lafargue
 Bibliothèque Municipale, 32 rue Edouard Delesalle
 Centre d'hébergement, 46 rue Paul Lafargue
 Centre Médico Scolaire, 1 rue George Lefèvre
 Centre Social de Wazemmes, 36 rue d'Eylau
 Cimetière de l'Est, rue du Ballon

Cimetière du Sud, rue du Faubourg des Postes
 Complexe Sportif de Wazemmes, rue d'Iéna
 Complexe sportif des Bois Blancs, rue François Millet
 Complexe sportif Jean Bouin, 2 et 3 rue Louise Michel
 Complexe Sportif des Margueritois, rue des Margueritois
 Complexe Sportif du Mont de Terre, 6 avenue des Peupliers
 Complexe Sportif Léo Lagrange, 44 rue de Londres
 Conservatoire National de Région, Place du Concert
 Ecole Louis Blanc Equipements sportifs de Fives, rue de la Phalecque
 Ferme des Dondaines, rue Eugène Jacquet
 Groupe scolaire Euralille, rue Eugène Jacquet
 Groupe scolaire Thierry Launay, 35 bd de Belfort
 Groupe Scolaire Aristide Briand, rue Eugène Duthoit
 Groupe Scolaire Bracke Desrousseaux, rue Paul Bardou
 Groupe Scolaire Denis Cordonnier, Boulevard de Strasbourg
 Groupe scolaire Albert Samain, rue Verhaeren
 Groupe Scolaire Alfred de Musset, 4 rue Guillaume Tell
 Groupe scolaire Turgot Renan, rue des Secouristes
 Jardin des Plantes, rue de l'Orangerie
 Mairie de Quartier du Centre, rue des Fossés
 Maison de l'éducation permanente, place Georges Lyon
 Maison de la nature et de l'environnement, 23 rue Gosselet
 Maison de quartier de Fives, rue Massenet
 Maison de quartier de Moulins, rue Armand Carrel
 Maison de Quartier du Faubourg de Béthune, 43 rue Vanhende
 Maison des Amicales laïques, place Sébastopol
 Marché couvert de Wazemmes, place de la Nouvelle Aventure
 Musée Comtesse, 32 rue de la Monnaie
 Opéra, 2 rue des Bons Enfants
 Palais Rameau, boulevard Vauban
 Parc de loisirs des Dondaines, rue Eugène Jacquet
 Parc zoologique, Bois de Boulogne
 Pouponnière Municipale, 86 rue des Meuniers
 Piscine Olympique Marx Dormoy, avenue Marx Dormoy (2 logements)
 Salle de la Marbrerie, 56 rue de la Marbrerie
 Salle des Fêtes, 91 rue de Lannoy
 Salle de la Chenaie, rue Lazare Garreau
 Salle Richard Wagner, rue François Coppée
 Salle Winston Churchill, rue Winston Churchill
 Salle Michelet, place Michelet
 Stade des Alouettes, 2 rue Tolstoï
 Stade André Ballet, 3 rue Parmentier
 Stade de l'Arbrisseau, 382, rue de l'Arbrisseau
 Stade Grimonprez Jooris, avenue du Petit Paradis
 Théâtre Sébastopol, place Sébastopol

Commune Associée d'Hellemmes Lille

Ateliers et garages municipaux 101/103 rue Roger Salengro
 Centre de Loisirs Gustave Engrand, 208 rue Faidherbe
 Centre Carnot, 190 rue Roger Salengro
 Cimetière, 343 rue Roger Salengro
 Complexe sportif Arthur Cornette, rue Ferdinand Buisson
 Ancienne Mairie, Place de la République
 Hôtel de Ville, 155 rue Roger Salengro
 Salle Léo Lagrange, 135 rue Roger Salengro

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 21 octobre 1996

N° 96/666

OBJETIndemnité de conseil à Monsieur
le Trésorier Principal de Lille-MunicipaleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 20 novembre 1995, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une indemnité de conseil au Trésorier Principal de Lille-Municipale.

A l'occasion de la nomination à compter du 1er juillet 1996 de monsieur Claude SERRE, nouveau comptable, il convient, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, de prendre une nouvelle délibération.

Aussi, est-il proposé d'allouer à Monsieur Claude SERRE, l'indemnité de conseil dans les conditions fixées par l'article 4 de l'arrêté susvisé.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/667

OBJET Revalorisation de la rémunération
sur le poste de chargé de mission
économique

Objet : Revalorisation de la rémunération sur
le poste de chargé de mission économique

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a fixé la rémunération du poste de chargé de mission «Développement économique et grands projets» à l'indice brut 806

Le projet politique de la municipalité pour ce mandat implique le recentrage des missions de ce poste dans un domaine essentiellement économique qui sont :

- Définir et promouvoir avec les principaux partenaires de la Ville une identité économique forte
- Proposer des axes de développement et d'interventions économiques
- Impulser une cohérence d'action et d'intervention des différents secteurs économiques
- Répondre aux sollicitations des entreprises
- Créer les synergies nécessaires avec les universités et le monde de la recherche
- Compléter les services rendus aux créateurs d'entreprises et aux entreprises en difficulté

L'exercice de ces missions nécessite :

- Une formation BAC + 4
- Une expérience confirmée dans le milieu des entreprises ou dans des institutions partenaires directs des entreprises dans leurs activités

Le profil implique un niveau de rémunération fixé à l'indice brut 934.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons d'autoriser la revalorisation de la rémunération représentant une dépense supplémentaire qui sera prise en charge sur les crédits inscrits au BP 96 chapitre/sous chapitre 931.1 article 610 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/668

OBJET Création d'un poste de professeur
artistique territorial à temps non complet

Objet : Création d'un poste de professeur
d'enseignement artistique territorial à
temps non complet

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La reprise des cours au Conservatoire nécessite des aménagements d'emplois du temps et des modifications dans les effectifs du personnel titulaire permanent affecté à cet établissement. La création d'un poste à temps non complet (mi-temps) de professeur d'enseignement artistique territorial s'impose pour assurer au public l'enseignement musical optimum.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons d'autoriser la création de ce poste dont la dépense sera prise en charge sur les crédits inscrits au BP 96, chapitre/sous chapitre 931.1 article 610 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996
N° 96/669

OBJET Modification de la durée hebdomadaire
d'un poste de Chargé de Mission contractuel
pour le groupe socialiste

Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un
poste de Chargé de Mission contractuel pour le groupe
socialiste

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 1995, le Conseil Municipal a créé un poste de Chargé de Mission contractuel (à temps complet) dont la rémunération, fixée à l'indice brut 579, est versée au titre des crédits nécessaires aux dépenses de personnel des Secrétariats des groupes politiques constitués au sein du Conseil Municipal.

Il convient de modifier la durée hebdomadaire qui, d'un temps complet, passe à un temps non-complet (mi-temps) et de fixer la rémunération calculée sur la base de l'indice brut 653 au prorata du temps non complet.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 octobre 1996, nous vous demandons d'autoriser la modification de la durée hebdomadaire de ce poste et de l'indice brut de référence.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/670

OBJETPersonnel de la Ville de LillePrise en charge des frais d'inscriptions
au Semi-Marathon de Lille-Métropole 96

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de développement du sport, et particulièrement du sport en entreprise.

Cette année, à l'occasion de la Braderie, aura lieu le Semi-Marathon de Lille-Métropole auquel participera une équipe d'agents municipaux.

Se sont inscrits :

- 20 agents pour le semi-marathon
- 13 agents pour le 10 kms entreprise
- 17 agents pour le mini-marathon

Le coût de la participation de la Ville s'élève à :

50 agents x 50,00 F.....	2 500 F
forfait engagement de l'entreprise.....	500 F
soit un total de.....	3 000 F

En conséquence, et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 940-231 - Article 660 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/671

OBJET

Objet: Affectation dans les services de
la Ville de Lille de deux appelés du contingent,
dans le cadre du service national dans les Villes.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille envisage d'affecter dans ses services deux appelés du contingent dans le cadre du service national dans les villes, conformément à la convention bipartite signée entre la Préfecture du Nord et la Ville de Lille, en application du protocole d'accord du 16 juillet 1992 entre le Ministre de la Défense et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, et le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de la Ville.

Les intéressés, après avoir reçu une instruction initiale d'un mois, seront affectés :

- le premier au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance où il sera chargé de l'aide à la communication interne du CCPD et de l'aide au suivi du Contrat de Ville.

- le second à la Ferme Pédagogique, où il sera chargé de l'aide au fonctionnement et au développement des activités de loisirs éducatifs de proximité et de l'aide à la mise en place du projet "Naturalille".

La durée de leur affectation sera de 9 mois.

Pendant cette période de mise à disposition, outre la solde des militaires versée par l'Etat, les appelés percevront une indemnité forfaitaire de 1700 francs par mois, versée par la collectivité d'accueil et destinée à couvrir des prestations telles que logement, alimentation, habillement, transport.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, du 08 octobre 1996, nous vous demandons d'autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/672

OBJETPersonnel de la Ville de Lille
Contrats Emploi de VilleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville contribue à la lutte contre le chômage, notamment en recrutant des demandeurs d'emploi en Contrat Emploi-Solidarité et Emplois Consolidés.

Pour favoriser l'insertion durable des jeunes des quartiers lillois en difficulté, la Ville souhaite poursuivre son effort dans le cadre des Emplois de Ville.

Cette mesure s'adresse à des jeunes de 18 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi résidant dans les grands ensembles et quartiers d'habitat dégradé. Il s'agit d'un contrat de travail à temps plein ou partiel qui s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire des Contrats Emplois Consolidés.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 8 octobre, nous vous proposons d'autoriser la Ville à conclure des Emplois de Ville dans le cadre du programme d'insertion en cours et des mesures déjà autorisées.

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 955 Article 611 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/673

OBJET**Objet :**

Cross-Country de la Police Municipale - 1996 -

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs**

Chaque année, les agents de la Police Municipale représentent la Ville au Championnat de France de Cross-Country des Polices Municipales.

Cette année, cette épreuve nationale se déroule les 12 et 13 octobre à Fort de France en Martinique.

La Ville souhaite participer aux frais de déplacement en car aller-retour Lille-Paris-Lille, des agents de la Police Municipale, les 9 et 17 octobre 1996.

Les frais s'élèvent à 6 000 F TTC.

En conséquence, et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 8 octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 940-231 - Article 660 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/674

OBJET

Journées de Gala du Chien de Police
Demande de subvention de l'Association Sportive
de la Police Municipale pour l'accueil
des participants des Villes Jumelées

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Sportive de la Police Municipale a organisé, en collaboration avec la Police Nationale, les journées de Gala du Chien de Police, les 27 et 28 Septembre 1996 au Palais Rameau.

Le but de cette manifestation, à laquelle le public a été invité, est de faire connaître et valoriser le travail souvent méconnu mais très important des Brigades Canines des Polices Françaises et d'Europe.

Des brigades canines de la région ont participé à ces journées de Gala du Chien de Police, ainsi que les brigades des villes jumelées de Liège, Cologne et Rotterdam.

Afin de couvrir les frais d'hébergement et de restauration, liés à l'accueil des participants des villes jumelées, au nombre de vingt, l'Association sportive de la Police Municipale sollicite une subvention de 7.400,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 8 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 7.400,00 Francs.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1996 - Chapitre 940/232 - Article 657 - Sous compte 4680.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 octobre 1996

N° 96/675

OBJET

Parc Automobile
Fourniture de carburants
durant les années 1995 à 1997
Avenant n° 1.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par appel d'offres ouvert en date du 7 Novembre 1994, la Société TOTAL a été déclarée titulaire du marché de fourniture de carburants durant les années 1995 à 1997.

En raison des récentes hausses de prix dans ce domaine, et pour éviter que celles-ci n'aient une trop grande incidence sur les conditions économiques de ce marché, la Société TOTAL consent à augmenter la remise contractuelle de 20 centimes H.T. par litre, et ce à compter du 1er Août 1996.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 8 Octobre 1996, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour la passation de l'avenant nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - DE LA MUNICIPALITE DE LILLE - 1900 - 1901 - 1902 - 1903 - 1904 - 1905 - 1906 - 1907 - 1908 - 1909 - 1910 - 1911 - 1912 - 1913 - 1914 - 1915 - 1916 - 1917 - 1918 - 1919 - 1920 - 1921 - 1922 - 1923 - 1924 - 1925 - 1926 - 1927 - 1928 - 1929 - 1930 - 1931 - 1932 - 1933 - 1934 - 1935 - 1936 - 1937 - 1938 - 1939 - 1940 - 1941 - 1942 - 1943 - 1944 - 1945 - 1946 - 1947 - 1948 - 1949 - 1950 - 1951 - 1952 - 1953 - 1954 - 1955 - 1956 - 1957 - 1958 - 1959 - 1960 - 1961 - 1962 - 1963 - 1964 - 1965 - 1966 - 1967 - 1968 - 1969 - 1970 - 1971 - 1972 - 1973 - 1974 - 1975 - 1976 - 1977 - 1978 - 1979 - 1980 - 1981 - 1982 - 1983 - 1984 - 1985 - 1986 - 1987 - 1988 - 1989 - 1990 - 1991 - 1992 - 1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025